

HISTOIRE
DE
LA SORBONNE.

HISTOIRE

DE

LA SORBONNE;

DANS

laquelle on voit l'influence de la Théologie sur l'ordre social.

TOME SECOND.

Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.
Cic. de nat. deorum. lib. 2.

Par M. l'abbé J. DUVERNET.

A PARIS.

Chez BUISSON, hôtel Coetlosquet, rue Haute-feuille.

1790.

HISTOIRE
DE
LA SORBONNE.

TOME SECOND.

CHAPITRE XXXVIII.

La Sorbonne dégrade Henri III. Extravagance des Parisiens. Emprisonnement du Parlement. Procédure criminelle contre Henri III. Excès des prêcheurs. Exhortation aux Parisiens. 1589.

LES ligueurs épouvantés et sans chef, ont recours à la Sorbonne : c'est à ce tribunal de conscience à diriger leurs démarches. Ils lui demandent, par une requête, le parti qu'ils ont à prendre, et la Sorbonne répond à leur demande en déliant les Français du serment de fidélité, en les autorisant à prendre les armes contre *Henri de Valois* : elle approuve comme légitimes tous les

Décret de la Sorbonne. 17 janv.

moyens de défense. L'assassinat n'en est pas exclu. Le décret de la Sorbonne devient une regle de conduite pour les confesseurs, pour les prédicateurs, et pour le peuple qui, quand il n'est pas instruit, ou, ce qui est encore pire, quand il est mal instruit, se laisse toujours mener en aveugle, et par ceux qui le prêchent, et par ceux qui le confessent.

Extravagances des Parisiens.

Les suites du décret de la Sorbonne furent affreuses. Le peuple, dans son égarement, se croit tout permis. On couvre de boue, on mutile les statues de *Henri III;* ses armes et ses écussons sont foulés aux pieds : on brise ses sceaux. Les cordeliers et les jacobins avaient dans leurs maisons *Henri III* en peinture. Les premiers lui chaufourent le visage, et les dominicains lui coupent la tête. Les augustins livrent son portrait à la populace, qui le traîne ignominieusement dans les rues. Les mausolées de marbre qu'il a élevés à *Saint-Maigrin*, à *Quelus*, à *Maugiron* sont renversés, et leurs tronçons dispersés. L'université mène ses écoliers à Sainte-Genevieve en procession : chaque enfant, en entrant dans l'église, renverse son cierge, l'éteint avec le pied en criant : *Dieu éteigne la race des Valois*. Des figures de cire, représentant *Henri III,* sont placées

sur l'autel pendant la messe. Le prêtre, mêlant aux paroles mystérieuses de la consécration, des évocations abominables, fait chaque jour une piquure à ces représentations; et le quarantieme jour il les pique au cœur, espérant par cette sacrilège momerie *envouter*, c'est-à-dire, faire mourir *le Valois*. Les fureurs qui agitent les Parisiens se répandent dans toutes les provinces. Toulouse, après Paris, fut la ville qui se signala davantage par ses emportemens : l'effigie de *Henri III* y fut pendue à un gibet, ensuite traînée dans les rues, tandis que le peuple égaré criait : *à cinq sous notre tyran.*

Point de couvens, point d'associations, point de confrairies qui ne rendent des devoirs funéraires au duc et au cardinal de *Guise*. Le tableau de leur mort est exposé dans les églises à la vénération des peuples. Les prédicateurs ne parlaient de ces deux séditieux que comme de deux martyrs. Les chaires retentirent souvent de ces paroles : *ô saints et glorieux martyrs! béni soit le ventre qui vous a portés, et les mammelles qui vous ont allaités.* A Toulouse on leur érigea deux statues qu'on plaça aux portes d'une église : on les faisait pleurer, et le

peuple imbécille, à genoux devant ces statues, les embrassait et les invoquait.

La mère et la sœur des *Guise* assassinés demandent à grands cris vengeance aux Parisiens : en long habit de deuil elles allèrent de maison en maison, de couvent en couvent solliciter cette vengeance. Le parlement la refuse ; mais le duc *d'Aumale*, le décret de la Sorbonne à la main, veut le forcer à déclarer la guerre à *Henri de Valois*. La Sorbonne, l'organe des seize, decide qu'on peut se saisir de douze magistrats. Deux seize, escortés d'une trentaine de satellites, parmi lesquels étaient des prêtres et des moines déguisés, en cuirasse et le pistolet à la main, ayant à leur tête *Bussi-le-clerc*, se rendent à la grand-chambre. *Bussi* fait la lecture du nom de ceux qui, dit-il, sont mandés à la maison-de-ville : à peine eut-il nommé le président du *Harlai* que tous les conseillers se levent : il leur ordonne de descendre de leur siège et de le suivre. Il les mène à la Bastille à travers une populace qui, égarée par ses théologiens, les suit en tumulte, les chargeant d'injures et de malédictions.

Le jesuite *Commolet* leur fut donné à la Bastille pour les prêcher. Les ligueurs relâchèrent les magistrats imbécilles ou fana-

tiques qui pouvaient les seconder. Les maisons de ceux qu'ils retinrent prisonniers furent pillées, et s'il faut en croire les mémoires du tems, plusieurs docteurs de Sorbonne eurent part au butin.

Un nouveau parlement fut créé, et le faible *Brisson* voulut bien en être le premier président. L'un des premiers attentats de ce parlement fut de recevoir le peuple et les héritiers des *Guise* parties contre *Henri III*. La requête qu'ils présentèrent porte : « que » *Henri de Valois*, dit le *Tessalonien*, pour » raison de l'assassinat commis ès illustrissimes personnes de messieurs les duc et » cardinal de *Guise*, sera condamné à faire » amende honorable, tête et pieds nus, la » corde au cou, une torche ardente à la » main, assisté du bourreau, les genoux en » terre ; il déclarera à l'assemblée des états, » à tort et sans raison, avoir commis cet » assassinat ; il demandera pardon à Dieu, » à la justice et aux états ; sera déclaré indigne de la couronne de France ; sera » banni et confiné à perpétuité au couvent » des hièronimites de Vincennes, pour y » jeûner au pain et à l'eau le reste de ses » jours, et que pour salaire d'un si mauvais

» acte on dise de lui, *rex fuit, nunc asinus!*
» il fut roi, il n'est plus qu'un âne ».

30 Janv. La cour des pairs fut convoquée en parlement : chaque membre de cette assemblée jura de venger le sang des *Guise*. Ce jurement fut appellé le *serment de l'union*. On en dressa un formulaire que trois cent vingt-six fanatiques souscrivirent.

Le lendemain de ce serment le parlement ordonna, à la requête de *Catherine de Cleves*, l'instruction du procès contre l'assassin du duc de *Guise*. Cette instruction fut imprimée, et pour qu'elle en imposât au sot peuple, elle fut revêtue de l'approbation de deux docteurs de Sorbonne.

Le rapport des deux commissaires nommés, *Michou* et *Courtin*, fut contre *Henri III*. Le procureur-général *Molé* conclut, dit-on, conformément à leur rapport. On ignore la teneur de l'arrêt : on ne sait même s'il fut rendu. Les feuillets des registres du parlement furent déchirés. Ce qui est vrai, c'est que cette procédure fut précipitée. *La cohue du nouveau parlement n'était pas moins furieuse*, dit *le Grain*, *que les prédicateurs.*

Tandis que le parlement jugeait son roi, les ligueurs faisaient une enquête de sa vie

privée. On dressa un procès-verbal de tous les faits absurdes qu'on put recueillir contre lui ; et lequel procès-verbal fut signé de plusieurs docteurs de Sorbonne, entr'autres du docteur *Génébrard*, malheureux prêtre ou moine dont nous parlerons dans la suite.

Pendant ces jours d'anarchie en France, *Henri III* et les ligueurs avaient leurs envoyés à Rome. Les uns et les autres étaient prosternés aux pieds de *Sixte V*. Les uns, au nom de *Henri III*, lui demandaient une absolution du meurtre du cardinal de *Guise*; les autres, en lui montrant le décret de la Sorbonne, le sollicitaient d'excommunier *le Valois*.

C'est en attendant cette excommunication que les ligueurs exposaient aux yeux du public des tableaux infames contre *Henri III*. Les uns le montraient dans l'attitude d'un homme flagrant de luxure ; les autres sous l'accoutrement d'un sorcier qui fait des évocations magiques. Enfin on en voyait où il était représenté en pentalon, vêtu d'une longue tunique parsemée de diables. On anagrammatisait son nom de vingt manieres ; on y trouvait *crudelis hyenna*. Les uns y voyaient *vilain herodes*, et les autres

dehors le vilain. Tous les écrits, tous les sermons étaient ornés de ces anagrammes. La scélératesse des prêcheurs enchérissait encore sur les rumeurs populaires. C'était à l'envi qui dégorgerait plus d'impostures contre ce roi infortuné. Un sermoneur, en prêchant les *déportemens du Valois*, prétendit qu'il était *un Turc par la tête, une harpie par les mains, et un diable en l'ame.*

Le docteur *Lincestre*, surnommé *le démoniaque*, se distingua par des excès dont on ne trouve point d'exemple dans l'histoire d'aucun peuple. Le mercredi des cendres il annonce à ses auditeurs qu'il ne parlera point de l'évangile du jour, mais *des gestes abominables du tyran de Valois.* Il s'étendit fort au long sur le culte que ce tyran rendait aux faunes et aux satyres. Les figures de ces divinités payennes, gravées sur des chandeliers, furent le fondement de cette calomnie abominable. Il sortit l'un de ces chandeliers, et montrant à ses stupides auditeurs les satyres qui y étaient cizelés : *voilà,* dit le docteur *Lincestre, voilà ses dieux ; c'est ceux-là qu'il adore et qu'il invoque.* Ce chandelier était un des ornemens de la chapelle de Vinçonnes que les ligueurs avaient

pillée, et que pendant tout le carême les prédicateurs montrerent tour-à-tour au peuple.

C'est ce même docteur de Sorbonne qui, après la mort des *Guise*, donna le premier le signal de la révolte. Il prêchait à Saint-Barthelemi ; et après avoir dépeint *le Valois* comme un Tyran, un homicide, un barbare, un magicien, dont on devait se délivrer, fit jurer à ses auditeurs, *pour guerroyer le Valois*, d'employer jusqu'au dernier denier de sa bourse, et de verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Il termina cette atroce philippique en criant : « jurez-le tous avec » moi, et levez la main en signe de votre » serment. Levez aussi la main, M. le presi- » dent, et levez-la bien haut, afin que tout » le monde la voie ».

Ce président était le sage *du Harlai* ; aux cris du fanatique prêcheur, il leva la main. Pardonnons-lui cette faiblesse que son cœur désavouait. Mais au lieu de lever la main, il eût été grand à lui d'élever la voix, d'opposer la sainteté des loix aux maximes infernales de la Sorbonne prêchées par ce malheureux docteur qui avait tant de fois déshonoré le tribunal de la vérité par d'abominables mensonges.

13 Mars. Tandis que les prêtres, à leur gré, échauffant et maîtrisant l'imagination du peuple, l'excitaient à la vengeance et au désordre, *Mayenne* vint à Paris. Les seize scélérats qui y donnaient la loi lui déférèrent d'abord le titre de lieutenant-général de la couronne de France ; le parlement le lui confirme. *Mayenne* eût desiré le titre de roi ; la fougueuse duchesse de *Montpensier*, sa sœur, le pressait à le prendre ; mais il n'en eut pas le courage : il attend tout des évènemens qu'il ne sait ni préparer ni diriger. Il souffre pourtant qu'on expose publiquement son portrait, avec une couronne impériale sur la tête.

Les deux rois de France et de Navarre marchent à Tours : c'est là qu'ils doivent cimenter cette union qui fit le salut du peuple français, et dont *Sulli* avait été le médiateur. *Mayenne*, le duc et le chevalier d'*Aumale* accourent pour prévenir la jonction des deux rois, mais déjà ceux-ci étaient maîtres de Tours. *Mayenne* et d'*Aumale* s'emparèrent des fauxbourgs ; les cruautés qu'ils y exercèrent font frémir l'humanité : les femmes et les filles y furent violées, les églises dépouillées et polluées, les catholiques pillés

et massacrés ; d'*Aumale* força dans un grenier un enfant de douze ans, lui tenant un couteau sur la gorge.

Après cette terrible expédition de brigands, ils se replièrent sur Paris, dont ils dévastèrent les alentours, exterminant tous ceux qu'ils soupçonnaient être du parti du roi ; par-tout où ils passèrent, ils laissèrent les traces du carnage, du sacrilège, et de la débauche la plus honteuse.

Le discours dont nous allons transcrire l'abrégé donnera à nos lecteurs une idée des calamités déplorables de ces tems-là, et nous fera connaître l'une des principales sources de ces calamités.

« C'est à vous, catholiques de Paris, ca-
» tholiques rebelles qui marchez sous la ban-
» nière de Lorraine et de l'Espagne, que je
» m'adresse.

» Pauvres misérables, de quelles fureurs
» êtes-vous agités ? . . . . . Je ne vois qu'avec
» dépit les infamies que vos prédicateurs
» dégorgent contre votre roi. La chaire sert
» aujourd'hui de degrés pour se venger de
» ses ennemis. La superstition emprunte le
» nom de dévotion, et sous couleur de reli-
» gion ils prêchent en un saint lieu ce

» qu'on ne dirait sans être puni, en un bor-
» deau et en une taverne ».

Minutius Félix disait à *Marc-Aurele*; *nous prions journellement pour votre majesté*. Que dirait ce bon et chrétien philosophe, s'il voyait nos prédicateurs défendre, sous peine d'excommunication, de prier Dieu pour notre roi et pour les princes de son sang, et encourager les assassinats? Voilà le moyen de faire des *Salcede*, des *Girard*, dont les rois auront plus à se garder que des armées ennemies.

« En quelle école, vénérable *Lincestre*,
» avez-vous appris qu'il faille émouvoir le
» peuple à répandre le sang, et à conspirer
» contre son prince? Si vous eussiez été
» parmi des Payens, il y a long-tems que
» vous auriez épousé le gibet. . . . .

» Ces trompettes de satan ont abusé le
» peuple, pour le précipiter en l'abîme de
» rebellion : ce sont des maîtres ès arts crot-
» tés qui mouraient de faim. Ils ne prêchent
» pas la parole de Dieu, parce qu'ils ne
» l'entendent pas ; ils brayent comme des
» ânes bâtés, parce qu'ils ne sauraient par-
» ler en hommes lettrés ; ils entretiennent
» la révolte, parce que votre union serait

» leur ruine. Cependant, les uns gagnent » une cure, comme le docteur *Pigenat*, » les autres une abbaye, un prieuré, un » évêché, selon que plus ou moins ils font » de services aux usurpateurs de la cou- » ronne. Ils partagent le pillage des maisons » qui appartiennent aux serviteurs du roi.

» Ç'a été le malheur de ce royaume, qu'il » n'y ait jamais eu de grandes divisions » qu'on ne se soit servi du ministère des » prédicateurs. Du tems de *Henri* d'Angle- » terre, ils furent achetés à beaux deniers » comptans, pour faire descendre les An- » glais en France, et y allumèrent un feu » qui ne s'éteignit qu'après la mort de plus » de cent mille Français.

» *Pie V*, dont on honore la mémoire, » envoya aux galères vingt-deux prédica- » teurs, dont tout le crime était de se mêler » des affaires d'état. C'est ainsi qu'il aurait » fallu arrêter les prédications scandaleuses » contre votre roi. . . . .

» Mais, dites-vous, le roi est excommunié » parce qu'il a fait mourir ces deux grands » princes de la ligue. . . . . Il fallait, ajou- » tez-vous, faire leur procès : cela était desi- » rable ; mais qui eût été les accusateurs ?

» qui eût informé et décrété ? qui les eût » arrêtés ? qui eût instruit ce procès criminel ? enfin, qui eût exécuté le jugement? » vous vous fussiez soulevé pour les arracher à la mort, parce que vous étiez séduits par vos prêcheurs. Eussiez-vous » laissé conduire à la Grêve celui que, le » jour des barricades, vous vouliez couronner ? *Il ne faut pas tant lanterner*, disiez-vous, *mais mener Monsieur à Reims....*

» Le tems, père de la vérité, doit nous » avoir fait connaître les intentions des chefs » de la ligue. Que le grand Turc mette la » couronne sur la tête du duc de *Mayenne*; » il prendra le turban dès le lendemain, » le fera porter à tous ceux de la ligue, et » au lieu d'évangile les fera croire à l'alcoran.

» C'est à faire à des badauts de penser que » des brigands, des voleurs, des assassinateurs aient aucune religion. Ce sont de » vrais athéistes. A qui en veulent-ils? Aux » protestans. Non ; mais à tous ceux qui » ont de l'argent et qui leur ont déplu.

» Deux cents, tant villes que bourgades » prises, pillées ou ruinées, étaient-elles » huguenotes? Tant de magistrats, d'ecclé-

» siastiques, de gentilshommes, d'artisans,
» massacrés ou emprisonnés étaient-ils hu-
» guenots ?

» Sont-ce des actes de catholicisme que
» vos troupes ont faits quand elles ont con-
» traint les prêtres de baptiser des veaux,
» des moutons et des cochons ? Sont-ce des
» actes de catholicisme que votre régiment
» de Comeronde a fait dans l'Anjou, en brû-
» lant les portes d'une église, en massacrant
» aux pieds d'un crucifix un homme qui se
» plaignait qu'on avoit violé sa femme au
» même lieu ? en accoutrant les garces qui
» étaient à sa suite des ornemens des sain-
» tes ? en faisant ses ordures dans le béni-
» tier ? Sont-ce des actes de catholique, lors-
» qu'un soldat affublé des vêtemens sacer-
» dotaux, ayant les mains encore teintes de
» sang, communia vingt de ses camarades
» agenouillés devant lui ?....

« Les exploits de votre chevalier d'*Au-*
» *male* étaient-ils actes de catholique, quand
» il pollua un couvent de nonnes, dans la
» rue Saint-Antoine ? quand dans les faux-
» bourgs de Tours, il prostitua aux soldats
» les femmes et les filles des citoyens absens ?
» quand, en ayant découvert quarante ca-

» chées dans un caveau, il les fit toutes violer
» dans l'église, en présence de leurs maris,
» de leurs pères et de leurs mères? quand
» lui-même, dans un galetas, il déflora un
» enfant de douze ans, lui mettant un poi-
» gnard sur le sein? ....

» Connaissez-donc, ô Français! que vous
» êtes abusés par les impostures de vos chefs.
» Pensez que vous êtes vendus par vos traî-
» tres prédicateurs qui vous ont prêché le
» sang, la vengeance, la rebellion, et qui,
» au lieu de la parole de Dieu, vous ont
» nourris de la doctrine des diables, etc ».

Rendons grace à l'homme de lettres qui fit cette pathétique exhortation aux Français : il rendit à ses contemporains un plus grand service que le vulgaire des lecteurs ne pense. Il est bien vrai que par cet écrit il ne détrompa que peu de citoyens, que la Sorbonne par ses décrets en égarait beaucoup davantage. C'est le sort de la vérité de ne faire que peu de prosélites. Sa marche est très-lente, et l'erreur est rapide dans sa course (1).

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIX.

Nouveau décret de la Sorbonne contre Henri III. Sixte V l'excommunie. Harangue à la Sorbonne.

Henri III, ainsi que nous l'avons vu, est déclaré déchu de la royauté par la Sorbonne. Chaque sujet, sur la foi de ses prêtres, se croit libre ; et dans le nombre de ceux qui se croient libres, plusieurs aspirent à l'honneur de lui percer le sein. Ils sont encouragés à l'assassinat comme à un acte de vertu héroïque. Les docteurs leur montrent le ciel pour prix du meurtre de leur roi. Le peu de magistrats qui soient fideles gémit dans les fers. Les partisans des *Guise*, échappés de leurs prisons, sement la révolte dans les quatre coins du royaume.

Henri III sans courage, sans argent et sans troupes, effrayé de l'orage qui s'éleve de tous côtés, a pris le seul parti qu'il avait à prendre pour conserver sa couronne et pour sauver la nation Française du joug de la maison de Lorraine et de l'avilissement

où elle serait peut-être encore plongée, si les *Guise* en eussent usurpé le trône.

Déjà les deux *Henri* marchent vers Paris. Les ligueurs épouvantés font de nouveau intervenir la Sorbonne. Ils espèrent, en donnant un nouveau degré d'exaltation au fanatisme, conjurer, ou tout au moins éloigner la tempête qui les menace. La Sorbonne, qui a déjà délié les Français du serment de fidélité à *Henri III*, veut encore, par un nouveau décret, empêcher que ceux qui lui restent attachés prient pour lui. Les prédicateurs ouvrent le ciel aux assassins de ce roi, et la Sorbonne ouvre l'enfer à tout bon citoyen qui, dans l'intérieur de son cœur, adressera pour lui des vœux à Dieu : elle enjoint aux prêcheurs d'annoncer au peuple qu'il ne peut, sans être excommunié et damné, prier Dieu pour *Henri de Valois*. Dans ce second anathême elle comprend les princes de la maison de *Bourbon*.

Cependant toutes les opérations pour châtier Paris, les ligueurs et leurs prêtres, sont arrêtées. La noblesse de toutes les provinces, malgré les décrets de la Sorbonne, accourt sous les enseignes de *Henri III*. Ce roi, à la tête de quarante mille soldats conduits par des

chefs aguerris, et ayant *Henri de Navarre* pour son appui, ne craint plus d'être détrôné ; mais son ame timide est dominée par une autre crainte, par celle de l'excommunication. *Les canons de la ligue*, dit-il, *lui font moins de frayeur que les foudres de Rome.* Il ose avouer en plein conseil cette faiblesse qui, de nos jours, déshonorerait une ame commune. Enfin, cette excommunication sollicitée par *Pellevé* arrive enfin en France. *Il faut vaincre*, dit le héros de Navarre, *et vous serez absous. Si vous êtes battu, vous demeurerez excommunié, voire aggravé et réaggravé.*

Cette excommunication n'en imposa pas à tous les Français. Les ligueurs s'en servirent pour aiguiser les poignards du fanatisme ; mais il y eut des gens de bien assez éclairés, des hommes de lettres citoyens qui surent la mépriser. Pour penser, ils n'attendaient ni que Rome excommuniât, ni que la Sorbonne lançât des décrets. Parmi ces hommes instruits il y en eut un qui essaya de ramener ses contemporains à la sagesse et à l'obéissance.

La harangue qu'il adressa à la Sorbonne est peu connue, et mérite de l'être beaucoup.

Nous transcrirons ici ce morceau rare et précieux, et le lecteur nous le pardonnera. Il vient à l'appui de ce que nous avons dit des théologiens de ces tems malheureux, M. *Anquetil*, dans son *esprit de la ligue*, n'en parle pas ; c'est pourtant dans cette harangue que se trouve tout l'esprit de la ligue.

Harangue d'un bon citoyen à la Sorbonne.

« C'est à vous, Messieurs de la Sorbonne, » que j'adresse la parole ; à vous qui seuls » êtes cause de tous nos maux ; qui en vos » chaires et assemblées avez médit de votre » roi ; qui avez déclaré le peuple absous du » serment de fidélité ; qui par votre conseil » avez donné occasion aux mutinés de violer » le vrai et saint domicile de justice, et qui » avez mis les armes à la main à quelques » brigands pour le déshonorer. Il est expédient qu'on sache comment vous vous y » êtes comportés.

» L'avarice, l'ambition, le ventre vous ont » fait aboyer des bénéfices. Pour y parvenir, il » a fallu monter en chaire et y faire contenance de vérités. Pour tenir cette contenance, il n'a point fallu épargner les

» grands, non pas même le roi et son con-
» seil, et ê es par ce moyen de simples mi-
» nistres ecclésiastiques conseillers d'état.

» Le simple peuple de cette ville, le plus
» doux et le plus obéissant de la terre quand
» il trouve des conducteurs qui le menent
» à son devoir, a estimé ue vous lui disiez
» la vérité. Vous l'avez invité par vos injures
» ordinaires de les répéter tout à son aise
» en son particulier. De cette licence de mé-
» dire et d'ouir mal parler de son prince
» est venu le mépris d'icelui. L'on est venu
» aux murmures et menées secrettes, delà à
» la misérable révolte que nous voyons au-
» jourd'hui.

» Je laisse cette complainte pour conférer
» avec vous en théologiens, et je vous de-
» mande, Messieurs de Sorbonne, de qui
» avez-vous pris conseil et exemple pour for-
» mer votre décret? du Saint-Esprit en l'hon-
» neur de qui vous avez célébré la messe?
» Mais il vous eût montré Jesus-Christ, pen-
» dant sa vie et à sa mort, portant honneur
» à son prince, quoiqu'il eût à ses ordres
» plus de légions que *Tibere* n'avait d'hom-
» mes.

» Je viens aux apôtres. Nommez-en un

» seul qui ait pu servir d'exemple à votre fa-
» culté de théologie, pour justifier les fu-
» reurs extraordinaires auxquelles elle s'est
» livrée. Quelques persécutions qu'ils aient
» souffertes en leur religion, ont-ils jamais
» prêché aux peuples de se tenir absous du
» serment de fidélité qu'ils devaient à leurs
» empereurs ?

» Voyons maintenant la primitive église :
» et vous, théologiens, qui faites des décrets
» contre votre roi, soyez instruits en votre
» ignorance. Cette église primitive fut plon-
» gée jusqu'au cou en l'obéissance des em-
» pereurs. Elle endura de leur part mille in-
» dignités, et elle ne dressa jamais de ré-
» volte contr'eux.

» Je passerai encore plus outre... Exami-
» nons quel a été l'état et le département de
» votre faculté par le passé. Feuilletez vos
» annales, et vous trouverez qu'environ
» 1408 votre faculté a publiquement dé-
» fendu l'homicide perpétré en la personne
» du duc d'*Orléans*, et qu'elle maintint ce
» prince bien et duement tué, et que là-des-
» sus elle employa le verd et le sec, c'est-à-
» dire, tout autant de raisons qu'elle put
» trouver. Si votre faculté fut alors si ingé-

» nieuse que de défendre une mort si in-
» juste, pourquoi trouve-t-elle étrange que
» le roi ait fait justice des chefs de la sé-
» dition ?

» Apprenez, Messieurs, de combien il
» est plus sûr de tenir le parti de votre roi
» que de faire les 'foux au milieu de la po-
» pulace....... Ne regardez pas ce qui est ad-
» venu, mais à la cause. Admirez la patience
» de votre roi, qui, pendant plusieurs an-
» nées, a laissé agir les séditieux. Ils faisaient
» des ligues dehors du royaume ; ils pre-
» naient pensions et argent de l'étranger, lui
» révélaient le secret de la couronne.... Cha-
» cun trompé par vos sermons, délaissait
» le roi pour les suivre. Ils voulaient que le
» roi leur rendît compte de son administra-
» tion ; ils avaient semé contre lui des livres
» injurieux et diffamatoires, rendu le nom
» du roi odieux ; ils disputaient le trône de
» France...... Enfin, ils tuaient le roi, si le
» roi ne les eût prévenus.

» Je vois bien, Messieurs, par ce grand
» épanchement de larmes que vous cause la
» mort des *Guise*, par toutes les fêtes que
» vous solemnisez, par les injures que vous
» faites au roi, et par toutes vos extravagan-

» ces, que s'ils l'eussent tué, vous eussiez
» pris vos robes de joie et chanté le *Te*
» *Deum*.

» Quand je considere votre faculté, qui
» êtes-vous, Messieurs, pour excommunier
» votre prince, et le déclarer privé de la
» royauté ? Faites-nous apparoir des pri-
» viléges qui vous autorisent à vous mêler,
» comme souverains, des affaires du royau-
» me ; vous, Messieurs, qui êtes la plupart
» pédans et ignorans des affaires de cette
» importance.

» Examinons plus amplement la forme de
» votre décret. Vous déclarez les sujets de
» *Henri III* quittes de l'obéissance envers
» lui, qu'ils peuvent s'armer contre lui en
» bonne conscience..... Jesus-Christ ne vou-
» lut se mêler du crime d'adultère, encore
» que ce fût contre une personne privée ; et
» votre Sorbonne ose décider des affaires
» des plus importantes du royaume, de la
» capacité ou de l'incapacité de votre prince,
» du devoir du peuple envers son roi !.....

» Quel remede à tant de maux dont vous
» êtes les auteurs ? Il est facile à trouver ce
» remède. Assemblez-vous derechef à votre
» école de Sorbonne. Comme c'est votre dé-

» cret qui soulève le peuple, formez-en un » contraire qui le contienne. Criez : *vive » le roi Henri III* devant cette populace » effrénée, et vous verrez aussi-tôt dissiper » ce nuage de séditieux. Vous réintégrerez » le mariage du peuple avec le roi, que vous » avez dissous. Jusqu'ici vous avez été les » séducteurs du peuple ; il faut dorénavant » en être les docteurs (*a*) ».

L'avis étoit bon ; c'était celui d'un homme sage : mais il fut inutile parce qu'il fut adressé à des insensés. Il ne ramena à l'obéissance que très-peu de personnes, et les décrets de la théologie française les précipitaient en foule dans la révolte.

(*a*) Ce discours est un des monumens les plus précieux des tems de la ligue. Nous l'avons prodigieusement raccourci, mais lui avons laissé toute sa force. Nous nous sommes aussi permis de substituer, mais sans jamais altérer le sens, à des tournures alors d'usage, des tournures plus modernes. Nous avons un peu rajeuni des expressions qui avaient prodigieusement vieilli.

CHAPITRE XL.

Henri III assassiné par un moine dominicain.

Les deux rois excommuniés, *Henri III et Henri IV*, sont déjà près de Paris. L'ivresse du fanatisme où ses docteurs l'ont plongée en a fait une ville rebelle et coupable : ses citoyens, égarés par la superstition, n'en savaient point encore assez pour vouloir être un peuple libre, en respectant leur roi. Ils n'étaient que d'insensés fanatiques, et l'honneur de la liberté ne leur était point encore dû : ils allaient être soumis et rappellés à l'obéissance; mais un jeune moine nommé *Clément*, idiot, sombre, mélancolique, et qu'on avait dressé à l'assassinat, les enfonça encore plus dans le bourbier des malheurs où ils étaient déjà plongés.

On avait souvent vu ce jeune moine se mêler avec la populace, l'exhortant à défendre la religion, et ne lui parlant que d'exterminer les tyrans et les hérétiques. Son zèle, poussé jusqu'à la fureur, l'avait

fait surnommer *le capitaine Clément.* Ce sobriquet flattait son orgueil et exaltait son mauvais cerveau. On lui fit recevoir la prêtrise, et ce nouvel état ne fit qu'accroître sa haine pour *Henri III* qu'il regardait comme un roi assassin dévoué à l'anathême.

Les confrères de *Clément*, pour donner un dernier degré de fermentation à son fanatisme, firent intervenir le ciel. On pratiqua une ouverture à sa cellule ; un moine entouré d'une auréole éblouissante, et tenant à la main un glaive nud, descend pendant les ténèbres de la nuit dans cette cellule. Le bruit et la lumière réveillent le *capitaine Clément* : dans l'agitation et le bouleversement de ses idées, il ne s'appercoit pas que c'est un moine devant lui. Ce fantôme éclatant lui paraît réellement un ange. *Jacques*, lui dit-il, *je suis messager du tout-puissant qui te vient acertenir que par toi le tyran de France doit être mis à mort. La couronne du martyre t'est préparée ; prépare-toi aussi.* Le fantôme disparoît, et *Clément* effrayé de sa vision court chez *Bourgoin* son prieur : celui-ci l'entretient de l'honneur que Dieu lui fait de le choisir pour exécuteur de ses décrets, et le renvoie au

père *Brusseau* qui avait la réputation d'être un saint. *Brusseau* le confirme dans son fanatisme, en lui parlant de *Judith* qui enivra et coucha avec *Holopherne* pour lui couper la tête ; de *Jahel* qui enfonça un clou dans la tête de *Sisara*, après lui avoir donné l'hospitalité ; d'*Aod* qui tua le roi *Eglon*, et de tant de saints meurtres qui embellissent l'histoire juive, et dans laquelle, quand on a le bonheur d'avoir une foi un peu vive, l'on voit visiblement le doigt de Dieu.

Frere *Clément* ne douta plus de sa vocation ; il se prépara à l'assassinat du roi par le jeûne, l'abstinence et la prière. Une nuit qu'il était en oraison à l'église, des moines cachés derrière le maître autel lui crient, par le moyen d'une sarbacane, et d'une voix majestueuse, *Jacques Clément tue le roi* : cette dernière imposture consomma son égarement. Il ne doute plus qu'il ne soit chargé des intérêts du ciel ; il se confesse et communie ; on le présente à *Mayenne*, à *d'Aumale*, à la duchesse de *Montpensier* : l'ange lui a promis le martyre : *Mayenne* lui promet un évêché. On assure que sa sœur promit à ce jeune moine des plaisirs plus

convenables à la vigueur de son tempérament déjà embrasé par le jeûne, l'abstinence et la superstition : on veut même qu'elle l'en ait enivré ; mais peut-on établir des faits historiques sur des rumeurs populaires ?

Frere *Mergy* fut chargé d'acheter le couteau dont Clément devait se servir pour assassiner *Henri III*. Ce couteau, qu'on paya deux sols, fut consacré avec de certaines cérémonies : on le frotta, dit Flavin (*a*), avec du lard, du jus d'oignon, et d'autres drogues qui devaient donner une vertu immanquable.

Ainsi donc le capitaine *Clément*, armé du saint couteau par *Burgoing* son prieur, rassuré par les conseils de *Brusseau* son confesseur et docteur en théologie, muni d'une lettre surprise à du *Harlai* alors enfermé à la bastille, va à S. Cloud où était *Henri III*, bien sûr, s'il le poignarde, d'avoir ou l'auréole des martyrs, ou un évêché, ou les faveurs d'une belle femme. Toutes ces choses semblent s'exclure mutuellement dans une

---

(*a*) Liv. 15. pag. 419.

tête saine ; mais dans le cerveau bouleversé d'un moine ivre et idiot, tout s'arrange comme il peut ou plutôt rien ne s'arrange, et il marche à son but en insensé.

Le moine arrive à S. Cloud ; on l'examine, on l'interroge, on semble se défier de lui ; mais il répond à propos, et la simplicité de ses réponses ne dément point sa mine hypocrite. Ces réponses ne sont pour la plupart que des mensonges ; mais vingt exemples consacrés dans l'ancien testament l'autorisent à mentir pour ce qu'il croit la cause de Dieu. On le fait souper, et l'inquiétude augmente ; avant son coucher, on demande à voir ce que contiennent ses poches. *Voilà*, dit-il ingénuement, *mon couteau et mon bréviaire* : pendant la nuit on le visite ; il était profondément endormi; son bréviaire était ouvert à l'histoire de *Judith*. Cette circonstance devait faire naître des défiances ; mais le profond sommeil où est plongé ce fanatique tranquillise tous ceux qui sont chargés de l'observer.

Le lendemain, le moine est admis à l'audience du roi : il se met à genoux pour présenter la lettre du président de *Harlai*, et en se relevant il plonge son couteau dans le

ventre de *Henri III.* Ceux qui l'entourent, dans l'épouvante et les transports de leur indignation, égorgent à coups d'épée ce malheureux fourbe.

La nouvelle de la mort du roi et du moine son assassin se répand aussi-tôt à Paris. On arbore l'écharpe verte en signe de réjouissance : on allume des feux de joie. Dans les rues on n'entend que des chansons pour célébrer cet événement. Les dominicains remercient le ciel par un *Te Deum*, où se trouve un peuple immense. La duchesse de *Montpensier* accourt à l'église des Cordeliers, monte sur les marches du grand autel, annonce la mort de *Henri de Valois*, et exhorte le peuple à ne point reconnaître pour roi *Henri IV.*

Quant au moine, le *capitaine Clément*, on en parle comme d'un héros qui s'est dévoué à la mort pour sauver la religion et pour délivrer la France d'un excommunié. Son portrait est exposé à la vénération publique, et son nom inscrit dans le martyrologe des saints de l'ordre de Saint-Dominique. Les temples retentissent de ses éloges. Les prédicateurs montrent au peuple des tableaux où il est représenté, la palme du

martyre à la main et une auréole autour de la tête. Sa mère est appellée à Paris, et dans la démence où le peuple est plongé, on demande de placer la statue de *Saint-Clément* sur un pilier de marbre dans l'église de Notre-Dame.

Le jour que Rome apprit la mort de *Henri III* fut un jour de triomphe et d'allégresse. *Sixte V*, dit-on, compara l'héroïsme de *Clément* au courage de *Judith* qui tua *Holopherne*. On ajoute même que ce pape, dans l'excès de sa joie, prétendit que l'incarnation et la résurrection ne produisirent pas un plus grand bien sur la terre que le couteau de *Clément*. Ce propos attribué à *Sixte V* n'est pas croyable ; mais l'incroyable est souvent très-vrai.

Sur le compte de qui peut-on mettre l'assassinat de *Henri III ?* Nous ne hasardons rien en le mettant sur la bulle du pape qui l'a excommunié, sur les prédicateurs qui le calomnient, et sur la Sorbonne qui a délié les Français du serment de fidélité. L'ambition et la vengeance des *Guise* n'étaient que des causes secondaires.

CHAPITRE

CHAPITRE XLI.

Décret de la Sorbonne contre Henri IV. *Royauté du cardinal de Bourbon. Confession de* Givri. 1589 et 1590

LE premier acte d'autorité de *Henri IV* fut de venger la mort de *Henri III.* Il fit écarteler son assassin avec son habit de moine : son cadavre fut brûlé, et ses cendres dispersées. Le même jour *Jean le Roi*, autre dominicain qui avait assassiné le commandant du château de Coutance, fut cousu dans un sac et jetté dans la rivière.

Henri IV jugeait et punissait ces assassins français, et n'était point encore reconnu roi de France. Les gentilshommes remplissaient son camp de murmures et de clameurs : les uns se retirèrent et allèrent se cantonner dans leur château : les autres mirent leurs services à l'enchère. Plusieurs disaient : plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot. *Sire*, criait *Givri*, *vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons.* Après de longues et vives discussions, le plus

grand nombre prêta serment de fidélité à *Henri IV*, et jura de sacrifier sa vie pour le maintien des droits de *Henri IV* et de la religion catholique.

C'était peu pour *Henri IV* d'être reconnu roi de France dans le camp de Saint-Cloud; il fallait encore conquérir ce royaume, que l'ambition de *Mayenne* et le fanatisme des prêtres lui enlevaient. Chez les Grecs et les Romains le clergé, renfermé dans l'intérieur des temples, gémissait sur les calamités publiques et ne les augmentait pas. En France, au contraire, ainsi que dans tous les pays catholiques, on vit le clergé s'immiscer dans les grandes affaires d'état, et sortant des bornes d'un ministère tout spirituel, prétendre à l'honneur de les diriger.

Décret de la Sorbonne contre Henri IV.

Après la mort des *Guise*, nous avons vu la Sorbonne déclarer *Henri III* déchu de la royauté; et quand un moine fanatique eut poignardé ce roi, nous l'avons vu ériger ce moine en saint et en martyr; voyons-la actuellement déclarer *Henri IV* incapable de régner, dévouer à l'excommunication et à la mort éternelle tout Français qui le reconnaîtra pour roi, lui défendre de traiter avec le *Béarnois*, de lui payer aucun impôt, en

outre exiger que tout bon catholique croie ne pouvoir, sans offenser Dieu, reconnaître pour roi un relaps quand même il abjurerait ses hérésies.

Ce décret de la Sorbonne consomma la révolte en France : il éteignit entièrement le remord dans toute ame timide ; on prit les armes en conscience : on crut obéir à Dieu en se conformant à la décision de ses ministres. Un Français indéterminé sur le parti qu'il doit prendre, n'a rien à répondre quand on lui dit : « les docteurs de la loi ont parlé ; si c'était un crime de ne pas obéir à *Henri IV*, ce crime ne vous serait pas imputé. Ce serait le crime des prêtres que Dieu a établis pour être vos conducteurs. C'est à eux à discerner ce qui est bon d'avec ce qui ne l'est pas : ils sont établis juges en matière de religion. Obéissez donc à leur voix sans crainte ».

Le clergé de Paris signa le décret de la Sorbonne ; il fut ensuite envoyé dans toutes les provinces comme une règle de foi que tout Français devait suivre aveuglément. Les ligueurs, appuyés de ce décret, enjoignirent de renouveller le serment de l'union. Paris en donna l'exemple, et toutes les villes

en reçurent l'ordre. Pour rendre ce serment plus auguste, on y ajouta l'appareil de la religion. Ce fut à l'église qu'on le prononça; et après la célébration d'une messe solemnelle de l'église, on se rendit à l'hôtel-de-ville où se trouva toute la commune. On lui présenta le décret de la Sorbonne contre *Henri IV*. Chaque habitant mit au bas sa signature. Ce décret devenait par-là une vraie déclaration de guerre de l'ordre sacerdotal contre son souverain.

Le parlement, *Mayenne*, et les seize déférèrent la couronne au vieux cardinal de *Bourbon:* on lui donna le titre de *Charles X*. La monnaie fut frappée à son coin. Tous les arrêts, dans les cours souveraines, furent rendus en son nom. On leva des troupes, et les Français se battirent pour ce fantôme de roi qui, du fond de la prison où il était alors, était assez raisonnable pour rendre hommage à *Henri IV* son neveu.

Mayenne, à la tête d'une armée, marche contre *Henri IV*, et le joint dans le pays de Caux. Sa position était si supérieure qu'il fit annoncer aux Parisiens, par ses couriers, que dans peu de jours ils verront le *Béarnois* vaincu et prisonnier. D'après cet avis, de

moment en moment on l'attend lié et garrotté : déjà les rues retentissent des chansons insolentes contre le Béarnois ; mais le sort en décida autrement.

Les ligueurs battus et dispersés à Arques le furent encore à Ivri. Le lendemain de cette victoire mémorable, que *Henri IV* appellait *la journée du seigneur*, il offre la paix à *Mayenne* qui, n'osant ni l'accepter ni rentrer à Paris, alla se cacher à Saint-Denis.

Le cardinal *Caetan* demande à être médiateur de cette paix ; c'était un homme vain, petit en tout, et ambitieux. *Sixte V* l'avait envoyé en France à titre de légat, avec *Bellarmin* et quelques théologiens, en cas qu'il fallût disputer. Une petite troupe de soldats qui escortait ces théologiens fut attaquée et battue sur la route. *Caetan* se sauva le premier et arriva à Paris en fugitif : à peine y fut-il qu'il commença sa légation par confirmer tout ce que les ligueurs avaient fait. *Henri IV* demande des théologiens pour s'instruire, mais *Caetan* défend aux théologiens de se rendre auprès de lui. Pour le bien de la paix, *Henri* accepte cette médiation, et souffre tranquillement les hauteurs

de cet Italien. Ce n'est point par faiblesse, c'est par amour pour ses peuples dont il voudrait hâter le bonheur. Son ame, qui s'élance dans l'avenir, voit les Français heureux sous son règne ; et tout ce qui en retarde la félicité, afflige son cœur.

Caetan, dans les conférences qu'il eut avec *Henri IV*, agit moins en ministre de paix qu'en superstitieux. Ne sachant pas s'y prendre pour le persuader de changer de religion, il borna son rôle à celui d'un bas séducteur. Il tenta la fidélité de *Givri* qui aimait son roi à qui il ressemblait par la bravoure, par la franchise, par la gaieté, et par son mépris pour les superstitieux. L'insidieux *Caetan* n'en pouvant faire un traître, il essaie d'en faire un imbécille : il l'exhorte à demander pardon du passé.

Givri se jette aux genoux du légat, les mains jointes, demande une absolution générale du passé. L'Italien, énorgueilli de voir un héros français à ses pieds, donne cette absolution qu'on lui demande. *Givri* toujours prosterné s'écrie : *mon père, donnez-moi encore l'absolution pour l'avenir, car je suis tout disposé à battre de nouveau les ligueurs.*

Après cette plaisanterie, *Givri* se lève et sort. Le légat honteux rougit et frémit. Les témoins rirent de son embarras. Nous en ririons nous-mêmes, si notre esprit n'était pas trop profondément affecté de toutes les extravagances que nous avons encore à raconter.



CHAPITRE XLII.

1590. *Nouveau décret de la Sorbonne contre* Henri IV. *Blocus de Paris. Famine. Horreurs. Montre des gens d'armes de l'église militante. Du docteur* Rose.

9 Mai. Le cardinal Roi, surnommé l'*âne rouge*, mourut en prison : après sa mort plusieurs contendans prétendirent à la couronne. Le roi d'Espagne la réclamait pour sa fille, du chef d'*Elizabeth*, sœur de *Henri III*. Le duc de Savoye la demandait pour lui, fondant son droit sur *Marguerite* sa mère, sœur de *Henri II*. Le duc de Lorraine prétendait qu'elle était due à son fils, du chef de *Claude*, sœur de *Henri III*. Le jeune cardinal de *Bourbon*, aussi borné que le défunt, et dirigé dans ses démarches par des théologiens, s'en croyait le légitime héritier. Les ligueurs parlaient de la donner au jeune duc de *Guise* qui était en prison. *Mayenne* la voulait pour lui et n'osait la prendre : il attendait son destin du sort des armes.

Henri IV est le seul qui ait droit au trône,

le seul qui le mérite, et il fut le seul que le fanatisme en exclut formellement. La mort du cardinal de *Bourbon* ne hâta point sa fortune. Les ligueurs firent de nouveau intervenir la Sorbonne contre lui. Elle renouvella son décret, le déclarant toujours inhabile à régner, attendu qu'il était relaps : elle enjoignit à tous les prédicateurs de le publier en chaire, et aux confesseurs d'exiger de leurs pénitens une adhésion entière à son décret. C'était se servir du sacrement de la réconciliation pour prolonger la révolte et la guerre : c'est ainsi que la théologie épaississait sur les yeux d'un peuple égaré le bandeau de la crédulité. Les ligueurs s'adressèrent aussi au pape, dit un historien, par l'entremise des Sorbonistes leurs conducteurs; et ces *conducteurs*, ajoute-t-il, *étaient gens ignorans, ambitieux, sanguinaires, accoutumés à pédantiser dans un collège*. Le pape promit de l'argent et des hommes, mais il n'en donna pas. Le parlement se joignit à la Sorbonne, et par un arrêt défendit, sous peine de vie, de parler de paix.

Henri IV mit le siège devant Paris : cette ville n'avait alors pour garnison que quelques troupes Espagnoles et quelques compa- Blocus de Paris.

gnies bourgeoises, armées de vieux fusils rouillés. *Mayenne* était absent. *Henri* pouvait se rendre maître de Paris; mais les suites d'un assaut lui font horreur. Il aime mieux ramener par la faim les habitans à l'obéissance que de les égorger : il se contente de les bloquer et d'intercepter tous les vivres, espérant que la disette calmera leur fureur religieuse. Ce bon roi se trompa.

Famine. La famine fut bientôt allumée dans Paris; mais ses habitans, à qui les prédicateurs montrent le ciel ouvert et la palme du martyre qui les attend, bravent ce fléau qui de jour en jour se déploie avec plus d'horreur. Au milieu de la misère à laquelle ils sont en proie, ils s'assemblent à l'hôtel-de-ville. Capitaines et bourgeois y jurent de plutôt mourir que de recevoir un roi hérétique. La plupart de ceux qui ont demandé la paix sont condamnés à la mort, et c'est avec un superbe endurcissement que le peuple se dévoue à toutes les horreurs de la famine.

L'ambassadeur d'Espagne, *Mendose*, fait frapper des demi-sous avec les armoiries de *Philippe II :* on en jettait des poignées dans les carrefours. Le peuple criait : *vive le roi d'Espagne ;* mais bientôt l'or de l'Espa-

gne devint inutile. On eut de l'argent et point de pain. Le peuple changea de langage : « *monseigneur*, criait-il sous ses fenêtres, *gardez vos sous et donnez-nous du pain* ». Le légat ne se lassait point de donner des indulgences *in articulo mortis*. Ces indulgences gratuites étaient la consolation des mourans.

Les ecclésiastiques et les religieux pourvus de tout, prêchaient la patience et la résignation : cependant on ordonne la visite des greniers. *Tyrius*, recteur des jésuites, demande au légat une exception pour sa maison. Le prévôt des marchands, présent à cette demande, trouve qu'elle n'est ni civile ni chrétienne, et commence ses recherches par leur collège : ils avaient pour un an de bled, du biscuit et des viandes salées ; on n'en trouve guères moins chez les capucins. C'est du sein de cette abondance que tous les moines prêchaient au peuple qu'il était plus glorieux de mourir de faim que de reconnaître le Béarnois pour roi.

L'ouverture des greniers fut une ressource ; mais elle ne fut que momentanée : quand on n'eut plus de grains, on eut recours aux animaux. Les chevaux, les ânes,

les chats et les chiens furent dévorés. Une femme de la duchesse de *Montpensier* mourut de faim : la duchesse elle-même à qui on offrait, pour avoir son chien, des chaînes et des bagues d'or pour la valeur de deux mille écus, répondit qu'elle gardait ce chien pour elle, quand elle aurait fini ses provisions.

On fit un aliment de l'ardoise broyée mêlée avec du son et de la poussière du foin ; mais le fléau augmentant de jour en jour, on fut obligé de fouiller dans les cimetières les ossemens des cadavres, et de ramasser les os des animaux qu'on avait dévorés : on les convertissait en farine dont on faisait une nourriture qui portait avec elle un germe de peste et de mort. On vit des hommes paître l'herbe qui croissait dans les rues, et se croire heureux d'en trouver : des meres, pour prolonger une vie qui devait leur paraître détestable, pousserent l'égarement jusqu'à dévorer leurs enfans : on trouva dans le buffet d'une dame, une cuisse d'enfant qu'elle avait fait cuire dans le pot ; c'était le second qu'elle mangeait depuis huit jours. il périt plus de huit mille personnes dans les convulsions de la faim.

Dans ce comble de misère les parisiens s'assemblent à l'hôtel-de-ville, ils n'osent parler de paix ; mais on résout d'invoquer le ciel qui semble les avoir abandonnés à leur propre fureur. La vierge qui en Europe a le plus de célébrité est choisie pour patrone, c'est Notre-Dame de Lorette ; on lui voue un navire d'argent du poids de trois cents marcs, et la famine continue.

Cependant le peuple murmure; les ressorts de son fanatisme semblent se détendre ; mais on trouve le moyen de les rebander encore pour quelques jours en l'occupant par des prières, par des sermons, par des grand'messes, et par des bénédictions : du haut des chaires en montrant un crucifix, et du haut des autels en montrant au peuple le S. Sacrement, on lui crie : *sachez mourir pour un Dieu qui est mort pour vous.*

Parmi les processions dont on amusait les parisiens, il en est une qui mérite d'être décrite. Dans les mémoires de la ligue, elle est connue sous le titre de *la grande montre de la gendarmerie de l'église militante*. Plus de douze cents religieux ou prêtres séculiers marchaient à cette procession : les moines prenaient le titre de gendarmes de l'église.

Chaque gendarme ayant sa robe retroussée, et sur sa robe un corselet militaire, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, d'une main tenait un sponton, et une arquebuse rouillée de l'autre.

A la tête de cette procession était un chartreux qui portait la croix et une hallebarde. Le pere *Bernard de Montgaillard*, dit le *petit feuillant*, à cause de *sa taille* courte et ramassée, ayant *à sa ceinture* une hache, et son bréviaire attaché à une bandoulière qui pendait sur ses épaules, réglait les cérémonies de la *montre*. Ce moine était boiteux, mais très-courtois envers les dames : il ne passait jamais devant elles sans les saluer, *faisant admirablement le moulinet et la pirouette sur le talon.*

Bernard de Montgaillard avait fait du couvent des feuillans le dépôt des armes de la ligue : on l'accusait d'avoir souvent introduit pendant la nuit des femmes de débauche dans son abbaye, d'avoir voulu faire assassiner un gentilhomme, d'avoir fait jetter un de ses moines dans une forge allumée, et d'avoir donné quatre cents écus à un apostat du calvinisme pour poignarder *Henri IV.* Malgré tant et de si graves accusations,

le *petit feuillant* était un moine très-agréable au ciel : Dieu fit de grands prodiges en sa faveur : il lui envoya des extases et des révélations comme à un élu ; il le guérit d'une rétention d'urine et d'un catarre sur la langue.

C'est de son ami le docteur *Rose*, évêque de Senlis, que Dieu se servit pour opérer cette derniere cure. Avec le seul mot *effœta* l'évêque *Rose* lui rendit la liberté de la langue. Ce docteur était un ligueur qui n'était guères moins forcené que le *petit feuillant*, ni moins agréable à Dieu. Après la mort du cardinal de *Bourbon*, on le revêtit du magnifique titre de *conservateur apostolique de la Sorbonne* : on le regarde comme le théologien qui, par ses propos, par ses écrits et par ses sermons, contribua le plus à entraîner Paris dans la révolte, et à faire chasser *Henri III* : c'est lui qui donna en chaire le premier exemple des prédications séditieuses. Après la mort de *Henri III*, il fit l'apologie de *Clément* l'assassin de ce roi : il fut le premier à signer le décret de la ligue : après son nom signé en lettres de sang, il écrivit : *utinam qui prœit signo antecedat martyrio ;* plût à Dieu que celui qui signe le premier soit le premier martyr.

Ce docteur *Rose*, qui desirait ſi ardemment le martyre et qui faisait des miracles, était aussi un grand confesseur de demoiselles : nous doutons beaucoup des miracles qu'on lui attribua dans le temps ; mais nous assurons comme une vérité historique que ce docteur de Sorbonne, évêque de Senlis, eut la coquinerie d'abuser de sa pénitente la belle et jeune de *Neulli*, fille du président de ce nom. Il lui fit un enfant et il n'en resta pas moins l'ami de ce président qui était un imbécille.

Les excès en tout genre de fanastime auxquels *Rose*, le conservateur de la Sorbonne, s'était livré pendant dix ans, lui méritèrent l'honneur d'être choisi pour officier à cette procession : de la main gauche il tenait un crucifix fort élevé, et de la droite il brandissait en tous sens une épée flamboyante. *Pignatol* qui à la cour de *Charles IX* avait prêché la S. Barthelemi, et que les *Guise* avaient fait évêque d'Apt, était un des diacres.

Hamilton, autre docteur de Sorbonne et curé de S. Cosme, faisait les fonctions de major; c'était lui qui donnait le signal lorsqu'on devait marcher, s'arrêter et tirer.

De

de distance en distance on faisait des décharges d'arquebuse. C'est dans une de ces salves, que fut tué l'aumônier du légat *Caetan* : après un tel événement on s'arrête, mais monseigneur assure que l'ame de son aumônier est montée au ciel, et la procession continue sa marche.

Quant à nous, nous continuerons le récit des folies déplorables auxquelles, dans l'ivresse de leur fanatisme, se livraient sans relâche les prêtres et le peuple de Paris.



CHAPITRE XLIII.

1590 et 1591. Henri IV *est de nouveau excommunié. Les ligueurs et la Sorbonne offrent à* Philippe II, *la couronne de France.*

SIXTE V était instruit de ce fanatisme et se repentait déjà de l'avoir mis en fermentation par ses bulles et ses promesses. En vain *Pellevé*, proviseur de Sorbonne, le sollicitait pour avoir des soldats, de l'argent et des nouvelles excommunications. On envoyait à Rome, courier sur courier, et l'on n'obtenait rien de sa sainteté.

Les ligueurs s'en plaignirent à *Philippe II*, qui leur fit passer des doublons et qui dépêcha à Rome un envoyé pour sommer le pape à donner les secours qu'il avait promis. *Sixte V* instruit de la commission de l'envoyé, lui fait dire qu'il le fera pendre s'il fait cette sommation; et elle ne fut pas faite. Si ce pape n'était point mort, on l'aurait vu excommunier ce ramas de bourgeois, de moines, de prédicateurs et de sorbo

nistes insensés qui, par leurs extravagances déshonoraient la religion. Aussi les ligueurs se réjouirent-ils de sa mort. *Aubri*, docteur de Sorbonne et curé de Saint-André-des-Arcs, l'annonce au peuple en disant : *Dieu nous a délivrés d'un méchant pape : s'il eût vécu plus long-tems, on eût été étonné de voir dans Paris prêcher contre lui ; mais il l'eût bien fallu faire.*

Tandis que les ligueurs invoquent en vain contre la misère qui les opprime, l'Espagne, Rome, le Ciel et Notre-Dame de Lorette, *Henri IV* resserre de plus en plus Paris. Il refuse de laisser sortir les bouches inutiles, mais il permet à ses soldats et à ses vivandiers de vendre aux assiégés, des viandes, du pain et des alimens. Ses troupes étaient harassées, mal payées et presque nues. Le duc de Parme, avec une armée pourvue de tout, marchait à grandes journées vers Paris. *Henri IV* lève le blocus, décampe et revient sur ses pas, après l'éloignement de l'ennemi, tenter une escalade : les échelles étaient déjà placées ; la sentinelle, qui était un jésuite, d'un coup de hallebarde renverse dans les fossés le premier soldat qui paraît sur la muraille ; il crie aux armes.

Neuf de ses confrères qui étaient dans le corps-de-garde voisin, accourent. Les bourgeois arrivent à tems. Tous les escaladeurs sontrepoussés, et *Henri IV* fait sonner la retraite. « Tout était soldat, dit le duc de » *Nevers*; les moines comme les autres, » gardaient les retranchemens des faux- » bourgs », *ayant des chapeaux pannachés de diverses couleurs, portant arquebuses, corselets et autres armes.*

Grégoire XIV qui avait succédé à *Sixte V* et qui ne le valait pas, envoya aux ligueurs une petite armée. Son neveu *Montemarciano* la commandait. Le commissaire général était un prélat italien, nommé *Mattevei*. Tous les novices des jésuites, conduits par *Nigri* leur supérieur, allèrent jusqu'à Verdun renforcer cette petite armée papale. Le nonce *Landriano*, un peu plus à craindre que les soldats italiens, était déjà arrivé à Paris avec deux bulles qui devaient préparer les succès à l'armée. Par une bulle *Henri IV* était excommunié de nouveau; par l'autre il était enjoint d'assembler les états pour nommer un roi. Le fougueux *Landriano* osa publier la bulle d'excommunication et ordonner par des monitoires à

tous les ecclésiastiques, d'abandonner *Henri IV*, sous peine d'être excommuniés.

L'épiscopat et la magistrature se partagèrent : il y eut les évêques de la ligue et les évêques de *Henri IV* : les parlemens de la sainte union et les parlemens du roi ; celui de Châlons ajourne pendant trois jours au son de la trompe l'insolent *Landriano*, le décrète de prise de corps, prononce peine de mort contre ceux qui le logeront, promet dix mille livres de récompense à qui le livrera à la justice ; et déclare enfin criminel de lèze-majesté tout évêque qui publiera ces bulles scandaleuses et séditieuses. Le parlement de Tours pousse encore plus loin son zèle pour la patrie. Il fait brûler ces bulles par la main du bourreau, et déclare *Grégoire XIV*, fauteur de la mort de *Henri III*, puisqu'il l'approuve.

Une bulle brûlée n'est que le bien du moment : mais ce qui devait être le bien de tous les temps, c'est que ce même parlement défendit de payer des annates à Rome, enjoignant aux évêques, aux abbés, aux fidèles de ne plus recourir au pape pour avoir des bulles, des dispenses de vœux, de mariages, etc. : c'était la raison, la sagesse,

un patriotisme éclairé qui voulaient introduire cette réforme aussi honorable à l'épiscopat qu'avantageuse à la France.

Le courageux du *Harlai*, qui en payant une grosse somme d'argent, était sorti de la Bastille, crut que cela n'était point encore assez. Il proposa hautement de créer un patriarche en France. Plusieurs évêques appuyèrent cette idée. *Henri IV* la rejetta, non qu'il ne la jugeât pas bonne et raisonnable, mais son esprit juste craignait de fournir à la superstition des ligueurs un nouveau prétexte pour prolonger leur égarement.

Le parlement de Paris fit brûler comme *exécrable et abominable*, l'arrêt du parlement de Tours. Les évêques de la ligue condamnèrent les mandemens des évêques de *Henri IV*. Le point important eût été de changer l'opinion dominante; mais c'était la chose la plus difficile. Cette opinion était de croire que ce prince était damné et que les français ne pouvaient être gouvernés par un damné. Cette opinion à force d'être prêchée s'était tellement enracinée dans la tête du peuple, que ce peuple la regardait comme une vérité à laquelle était attaché son salut éternel.

Malgré les arrêts et les mandemens en faveur de *Henri IV*, ses affaires n'en étaient pas plus avancées. Les ligueurs mus par la Sorbonne et par les jésuites écrivirent à *Philippe II*, déjà surnommé *le démon du midi*, et lui offrirent la couronne de France. Voici un fragment de cette pièce curieuse.

« Notre ville déserte, notre université dé- » peuplée, n'y restant que la *faculté de théo-* » *logie*, laquelle, tant ici que par tout le reste » du royaume, par ses divines exhortations, » admonitions tant verbales que par écrit, » étreint toujours plus étroitement la sainte » union entre les princes, seigneurs et peuples » catholiques..... C'est une merveille que ce » grand peuple parisien, lequel n'avait ac- » coutumé que l'aise, se soit résolu de souf- » frir tant de disette, voire plutôt la mort. » Le S. Esprit souffle où il lui plaît. Dieu » s'est servi pour ce grand œuvre des saintes » et prophétiques exhortations et sermons » de nos bons pères de la faculté de théo- » logie, maîtres de nos consciences, et de la » résistance au mal qu'il a plu lui faire la gra- » ce à notre compagnie des seize quartiers » d'y pouvoir apporter, de laquelle ces bons

» pères sont modérateurs et y présidant, » sans l'avis desquels elle ne fait aucune ré» solution et entreprise, tant est si étroite » entre eux et nous l'union, et de nous » à eux l'obéissance grande, comme des » enfans aux pères et des soldats aux ca» pitaines.

» Sous cette conduite nous avons souf» fert tout ce qu'il était possible de souffrir : » ainsi nos misères croissant de jour en jour, » nous sommes sur le point d'en être acca» blés, si Dieu du ciel ne nous suscite un » libéral bienfaiteur pour nous relever de » notre trachement.

» Une chose nous reste pour, avec l'aide » de votre majesté catholique, remédier à » nos misères; savoir, que nous ayions un » roi déclaré pour parvenir à ce point au» quel tendent les trois ordres de ce royau» me ; nous nous remettons à la divine pro» vidence et à la volonte de sa sainteté et de » votre catholique majesté .....

» Tous sentent ce desir engravé au plus » profond cabinet de leur cœur, assurant » à votre catholique majesté, que tous les » biens et souhaits sont de voir votre ca» tholique majesté tenir le sceptre de cette

» couronne et régner sur nous ; nous nous
» jettons entre ses bras, ainsi qu'à notre
» père, ou bien qu'elle y établisse quelqu'un
» de sa postérité, etc.

» Le R. P. *Mathieu* présent porteur, lequel
» nous a beaucoup édifié, suppléera au dé-
» faut de nos lettres envers votre catholi-
» que majesté, et ont signé les gens tenant
» les seize quartiers. *Martin*, *Génébrard*,
» *Hamilton*, docteurs en théologie, etc, etc.
» Paris, 21 novembre 1591 ».

Cette lettre était la seconde que les ligueurs écrivaient à *Philippe II*. On avait intercepté la première, et *Henri IV* l'avait fait remettre à *Mayenne*, ce qui l'aigrit prodigieusement contre les ligueurs et contre la Sorbonne.

Le fanatisme qui s'était emparé des parisiens, n'agitait pas avec moins de fureur les citoyens de Rouen, ainsi que ceux de Paris ; ils étaient séduits et entraînés par leurs prédicateurs. Un docteur en théologie, nommé *Dadre*, et l'un des plus emportés sermoneurs de Rouen, monte en chaire et prend pour texte de son discours, *nolite jugum ducere cum infidelibus*. Ne vivez pas avec les infidèles. Il conclut de ce passage

qu'il valait mieux mourir que de reconnaître le *Béarnois*. Quand par ses déclamations il eut alarmé la conscience de ses auditeurs, il leur fit renouveller le serment de la sainte union ; mais avec cet appareil de religion qui subjugue toujours les ames faibles et qui impose silence aux sages.



CHAPITRE XLIV.

Gondi, évêque de Paris, refuse de signer le décret de la Sorbonne. Magistrats pendus. Requête de la Sorbonne à Mayenne. 1591 et 1592

Messieurs, je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie. C'est trop endurer; il faut jouer des couteaux. Tel fut le discours que *Pelletier*, docteur de Sorbonne, tint dans une synagogue de ligueurs. Il y avait en effet quelques bons citoyens qui eurent le courage de se mêler à ce ramas de brigands pour épier leurs démarches, et c'étaient ces bons citoyens que le docteur *Pelletier* voulait qu'on poignardât.

Le nonce, le légat, tous les ligueurs en voulaient sur-tout à *Gondi*, évêque de Paris. Sa sagesse le rendit suspect aux ligueurs : ils lui proposèrent ou de signer le décret de la Sorbonne qui excluait *Henri IV* de la couronne, ou de sortir de Paris. *Gondi* préféra ce dernier parti et livra ses diocésains à leurs propres fureurs, comme un pasteur abandonne un troupeau de bêtes enragées.

Après la sortie de l'évêque on procéda contre lui comme envers un traître. Ses biens devinrent la proie des ligueurs. Le docteur *Rose*, conservateur apostolique de la Sorbonne, voulait avoir l'évêché de Paris ; mais dans la crainte de se compromettre avec Rome, les ligueurs n'osèrent l'en revêtir. Ils n'eurent point cette crainte à l'égard de *Brisson* qu'ils avaient nommé premier président du parlement. Un nommé *Brigard* est convaincu d'avoir écrit à quelques partisans de *Henri IV*. Ils veulent le faire mourir, mais *Brisson* les en empêche ; l'indulgence du magistrat leur déplut, dès ce moment il leur fut suspect ; ils veulent le faire assassiner, mais le soldat qu'ils ont choisi, se refuse à cette lâcheté.

Les ligueurs n'osèrent demander la mort du président *Brisson* en plein conseil. Il eût été difficile de l'obtenir ; mais ils exposérent dans ce conseil une question très-épineuse. Les avis furent partagés. On proposa de consulter la Sorbonne, un ligueur se chargea de rédiger le mémoire ; il présente un papier blanc ; chaque membre du conseil met son nom au bas du papier ; ce n'est point une consultation à la Sorbonne

qu'on écrit au-dessus de la signature ; c'est l'arrêt de mort du président *Brisson*, de *Larcher* conseiller de grand'chambre, et de *Tardif* conseiller au châtelet.

Brisson fut arrêté au milieu de la rue. S'il faut en croire les écrits du tems *Lincestre* et *Pelletier* tous deux docteurs de Sorbonne, conduisirent toute cette conjuration, et se trouvèrent à la tête des *mouchards* qui l'arrêtèrent. *Launai* autre théologien avait, dit-on, présidé à tous les conseils secrets où il avait été question de la mort de ce magistrat. On le mena dans les prisons du châtelet. *Crômé* du grand conseil lui lut sa sentence. *Brisson*, la tête remplie des formes judiciaires, demande quel est son crime, quels sont ses juges et ses témoins ; les bourreaux, vêtus d'un roquet noir sur lequel était une grande croix, rient de sa simplicité, le laissent un moment avec un confesseur, et ensuite l'étranglent à une échelle arcboutée contre une poutre.

Pendant qu'on fait mourir le premier président du parlement, une troupe de factieux conduits, dit-on encore, par le docteur *Hamilton*, vont prendre *Larcher* et *Tardif*, lesquels voyant *Brisson* pendu se confessent et meurent sans se plaindre. Leurs

corps furent attachés à trois potences à la grève, pour épouvanter tout homme de bien qui parlera de paix.

Mayenne irrité de ces assassinats, mais encore plus irrité de la lettre des ligueurs au roi d'Espagne, accourt à Paris : il fait arrêter et étrangler dans une salle du louvre *Louchard*, *Anroux*, *Emonot* et *Ameline*. Le supplice de ces quatre scélérats fut regardé comme le martyre des quatre principaux évangélistes de la ligue. Dans le martyrologe de la sainte union, à côté de Saint-*Guise* et de Saint-*Clément*, on plaça Saint-*Louchard* et Saint-*Anroux*. Le docteur *Launai*, et *Bussi le Clerc* menacés d'augmenter le martyrologe, prirent la fuite. *Lincestre* et *Hamilton* qui le premier à la tête des conjurés, mit la main sur *Tardif*, ne méritaient pas un moindre supplice ; mais *Mayenne*, dans la crainte de se brouiller avec Rome et l'Espagne, qu'il avait intérêt de ménager, n'osa faire mourir ces deux docteurs de Sorbonne.

Les théologiens et les prédicateurs ne tardèrent pas à s'élever contre *Mayenne*. Le docteur *Boucher* qu'il avait menacé de faire crever l'œil qui lui restait, s'en plaignit comme d'un commencement de tyrannie.

On parla du supplice des quatre évangélistes de la ligue, fait d'autorité privée, comme de quatre assassinats. Pour rendre *Mayenne* odieux, on rappella qu'il avait fait poignarder *Sacremonte* sous ses yeux, qu'il était l'un des assassins du duc de Saint-*Maigrin*, que la mort du marquis de *Mignelai* était son ouvrage. On le fit auteur de divers empoisonnemens.

Pendant que la ligue étalait ces horreurs au milieu de Paris, *Henri IV* soumettait la Normandie; Rouen était bloqué et affamé. *Farnèse* courut au secours de cette ville; c'était un héros digne par ses talens d'être opposé à *Henri IV*. Leur campagne est un chef-d'œuvre de l'art militaire. On fit rarement de plus savantes manœuvres. Les deux héros firent beaucoup de fautes, mais elles furent toujours réparées avec intelligence. Les fautes de *Henri IV* étaient celle de la hardiesse; il tentait tout parce qu'il voulait jouir; celles du duc de *Parme* étaient celle d'une excessive prudence. Il ne hasardait rien et ne regardait la valeur emportée de son adversaire que comme l'héroïsme d'un *carabin*. C'est ainsi qu'il appellait *Henri IV*.

Le duc de *Parme* blessé au bras devant

Caudebec en établissant une batterie, perdit peu à peu la supériorité qu'il avait d'abord acquise ; son armée déjà harassée par des marches et des contremarches autant que par différentes escarmouches, se laissa resserrer dans une étroite langue de terre qu'entouraient d'un côté l'armée de *Henri IV* et de l'autre la Seine dont les eaux étaient corrompues par la marée. Ses troupes périssaient par la disette et par la dyssenterie. Elles n'avaient d'autre ressource, si elles ne voulaient mourir de faim, que de combattre en désespérées ou de se rendre prisonnières. L'habileté du duc de *Parme* arracha cette armée au danger qui la menaçait et la déroba aux poursuites de *Henri IV*.

Pendant le blocus de Rouen ainsi qu'à Paris, on y brava les horreurs de la famine. Chaque citoyen, laïc et prêtre, y fut soldat et manœuvre. Il fut defendu sous peine de mort par le parlement, d'entretenir aucune intelligence avec le *Navarrois*. Tout homme vertueux qui osa parler de paix[1], fut traîné au supplice : les décrets de la Sorbonne y étaient comme à Paris des arrêts de conscience qui armaient les Français contre leur prince.

Les

Les seize qui, à Paris, avaient vu étrangler quatre de leurs membres et disperser plusieurs de leurs théologiens, furent moins à redouter et les hommes de lettres osèrent davantage ; ils jettèrent dans le public quelques petits écrits qui renfermaient les germes d'un nouvel ordre de choses. Les honnêtes gens commencèrent à parler. Ce fut alors que des bourgeois , pleins d'honneur et de sens , se confédérèrent. Ils sentirent combien il était honteux de se laisser entraîner par des fanatiques. Ils ne virent dans les ligueurs et leurs prêtres qu'un ramas de voleurs, d'assassins et de débauchés. Rome et la Sorbonne devinrent pour eux des objets de mépris. Ainsi, bravant les censures de Rome et les décrets des théologiens français, ils osèrent parler d'accommodement avec *Henri IV*. Du milieu de l'anarchie où Paris était plongé, ils firent entendre des paroles de paix. Assemblés chez l'abbé de Sainte-Geneviève, ils arrangèrent les moyens de la rappeller en n'écoutant que l'honneur et l'intérêt de l'humanité. Des politiques.

La Sorbonne s'alarme de cette confédération qu'elle ne peut arrêter et dont elle ne peut se venger. *Bussi* et *Louchard* ne sont plus.

Boucher était tremblant : en vain elle menace d'excommunier ces braves citoyens confédérés pour la plus belle des causes et pour le meilleur des rois; ses décisions reçues jusqu'alors comme des oracles , sont tombées dans l'avilissement. Elle envoie au duc de *Mayenne* dont elle a à se plaindre des commissaires , le sollicitant de faire exécuter les décrets qu'elle a rendus contre le *Béarnois* et contre ceux qui parleront de *reconnaître pour roi cet excommunié*. Le duc de *Mayenne* accueille ces théologiens qu'il méprise , mais dont il a encore besoin, et leur promet d'arrêter les progrès de la confédération.

Les prédicateurs en attendant que *Mayenne* donne des ordres , se déchaînent contre les *politiques*. C'est le nom qu'ils donnaient à ces sages citoyens qui, en parlant de paix , ne voyaient dans *Henri IV* , qu'un roi qui pouvait les rendre heureux. Tout citoyen soupçonné de vouloir la paix est menacé secrétement d'être ou poignardé ou empoisonné. *Morenne* , curé de Saint *Méri*, fut obligé , pour sauver sa vie, de sortir de Paris. Il n'avait point d'autre crime à se reprocher que d'avoir prêché la paix à ses paroissiens.

Le nombre des *politiques* augmentait de

jour en jour. Les ligueurs épouvantés commencèrent à se défier de leurs amis et de leurs partisans. La tranquillité de *Pignarol*, qui sous *Charles IX* avait prêché le massacre des protestans, et qui sous *Henri III* avait prêché la rebellion, le fit soupçonner d'être *politique*. Devenu vieux son fanatisme semblait s'être éteint. Les ligueurs menacèrent de l'enfermer en son froc de cordelier comme en un sac et de *l'envoyer par la Seine porter la paix au Béarnois*. Ils ne tardèrent pas à être désabusés. *Pignarol* les invite à venir l'entendre. A peine ce vieillard fut-il en chaire que d'une voix encore tonnante il fit retentir les voûtes de l'église de ce mot qu'il répéta trois fois avec sa prononciation savoyarde : *gouerra, gouerra, gouerra*. Son sermon fut le commentaire de ce saint mot (1).



CHAPITRE XLV.

1593 et 1594.

Etats de Paris.

Eripe nos de luto fœcis. Seigneur, débourbonnez-nous. Telle fut la prière à Dieu contre la race des Bourbons, et par laquelle un docteur de Sorbonne commença l'un des sermons qui se firent avant l'ouverture des états, ou plutôt de cette farce que des baladins Espagnols, Italiens, Lorrains et Français jouèrent à Paris dans le palais de nos rois.

Meûnier fouetté.

Le prologue de cette farce fut de faire attacher un meûnier tout nud à la queue d'un âne, de le promener dans les rues de Paris et de le faire fouetter dans les carrefours pour avoir dit sérieusement à son âne en entrant à Paris : *allons, gros jean, allons aux états.*

L'aventure d'un meûnier attaché à la queue d'un âne ne devrait pas, ce semble, entrer dans l'histoire de la Sorbonne ; mais on nous la pardonnera ; elle nous fait connaî-

tre le mépris où étaient ces états, et sert à peindre l'esprit de vertige et d'atrocité de ces tems malheureux.

Théâtre fermé.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne eurent ordre de fermer leur théâtre ; on craignait qu'ils n'immolassent à la risée publique les députés aux états. Cette crainte n'était pas sans fondement : ils avaient déjà joué sous le nom du roi *Mambranï*, le duc de *Mayenne*. Ce héros de la ligue porta jusqu'au ridicule la rigueur des défenses. Pour prévenir toute pasquinade indécente qu'on pourrait faire à son sujet le jour des rois dans l'intérieur des ménages, il défendit aux Parisiens d'élire en soupant le roi de la feve.

Cependant ces états convoqués au mois de décembre avaient peine à s'assembler. Les députés n'osaient hasarder le voyage. Le nonce *Sega* avait publié une bulle qui enjoignait aux états de procéder à l'élection d'un roi catholique. Le parlement de Châlons déclara infame tout gentilhomme qui assisterait à cette élection. Par le même arrêt les ecclésiastiques étaient déchus de leurs bénéfices, sans espérance de pardon. Il fut enjoint au peuple de courir, au son du tocsin, sur ceux qui viendraient aux états.

1593 25 janvier. *Henri IV* par un édit les déclara criminels de lèze-majesté. On établit des patrouilles pour aller à la découverte des députés ; et la plupart de ces députés, pour échapper aux patrouilles, se travestirent les uns en religieux, les autres en mendians.

Avant de s'assembler, les députés allèrent en procession à Notre-Dame ; on y célébra une messe en l'honneur du saint-esprit, et l'on y prononça un sermon contre *Henri IV*, contre la loi salique et sur la nécessité d'élire un roi catholique. Le légat communia et bénit, au nom du pape, tous les députés. Après cette momerie, (toute cérémonie d'église qui n'a pas pour but le bien public ne mérite pas d'autre nom) on ouvrit les états.

Les principaux personnages ou plutôt les premiers acteurs de cette farce nationale étaient des princes Lorrains divisés entr'eux, des Italiens, des Espagnols et quelques mauvais garnemens français. Quant aux ecclésiastiques, *il n'y eut guères*, dit *d'Aubigné*, que des *prêtres débauchés qui s'y firent députer*. Le proviseur de Sorbonne, ce même *Pellevé* que par dérision on surnommait le *cardinal pelé*, présidait cette farce : il prenait, comme archevêque de Reims, le

titre de légat-né du saint siège. Il avait été, comme nous l'avons vu, le principal agent d'une conspiration tramée par les *Guise* pour détrôner *les Valois ;* il voulait dans ces états détrôner les Bourbons.

A côté de ce prêtre conspirateur étaient deux prélats incestueux : l'un, le docteur *Rose*, évêque de Senlis et conservateur apostolique de la Sorbonne. C'était un théologien fanatique et débauché ; il prêchait l'assassinat et la nécessité de la foi catholique. On sait qu'il avait séduit la fille du président de *Neulli* en la confessant. Les démarches, les actions, les paroles, tout en lui décelait un cerveau dérangé ; aussi avait-il eu, dit-on, divers accès de frénésie.

L'autre prélat, qui figurait à côté du cardinal *Pellevé*, était d'*Espinac*, archevêque de Lyon, l'amant public de sa sœur : il était rongé de la goutte, fruit de ses débauches. A la cour de *Henri III* sa vie avait été un scandale, et c'est en plein conseil qu'on lui reprocha son inceste. Il n'était encore qu'étudiant à Toulouse que ses camarades lui reprochaient de *sentir le fagot*. Il passait, en effet, dans sa jeu-

nesse pour croire aux opinions de *Calvin*. Dans un âge plus mûr on l'accusa de ne pas croire en Dieu ; mais il voulait être cardinal, et c'est ce qui le rendit catholique et ligueur effréné.

Après le docteur *Rose* et d'*Espinac*, nous placerons le vieux *Génebrard*, docteur de Navarre. Il était l'un de ceux qui, par ses écrits et ses emportemens, s'était le plus signalé contre *Henri III* et contre *Henri IV*. Le duc de *Mayenne* avait reconnu ses services, en lui donnant l'archevêché d'Aix. C'est lui qui, à l'ouverture des états, prononça le sermon qui ne fut qu'une déclamation insensée contre *Henri IV*, et contre la loi salique.

Après ces principaux personnages venaient plusieurs docteurs de Sorbonne. Nous n'avançons rien de trop en disant que c'était la lie de ce corps qu'on avait choisie pour assister à ces états. Ils étaient séditieux, emportés. C'est-là ce qui leur donna droit d'y être appellés. Les Espagnols ne les y firent entrer que comme des agens subalternes, pour renforcer leur faction. *Philippe II* les soudoyait ; c'est en leur promettant des évêchés et des abbayes, que du fond de l'Escu-

rial, avec des doublons, il les faisait mouvoir, parler, et décider à son gré. Il les ameutait, tantôt contre *Henri IV*, et tantôt contre *Mayenne*, comme avec du pain on ameute des chiens de basse-cour.

Ces théologiens ne craignaient guère moins le *Lorrain* que le *Béarnois*. Dans l'un ils voyaient un hérétique relaps ; mais dans *Mayenne*, ils voyaient leur tyran, un assassin. Ils ne pouvaient lui pardonner d'avoir, sans forme de justice, fait pendre les quatre plus zélés chefs de la ligue, d'avoir obligé les docteurs *Pelletier* et *Launai* de prendre la fuite, d'avoir menacé le docteur *Boucher* de lui faire crever l'œil qui lui restait, et de ne parler d'eux tous qu'avec mépris et indignation.

Sega, cardinal de Plaisance, et légat du pape, admis aussi à jouer son rôle dans cette farce appellée *les états de Paris*, était uni d'intérêt avec tous ces docteurs de Sorbonne contre *Mayenne*. Ce cardinal était aussi l'un de ces mercenaires qui s'étaient vendus à l'Espagne, et qui manœuvraient sourdement pour faire couronner, reine de France, l'infante d'Espagne, qu'on devait marier au duc de *Guise*, neveu de *Mayenne*.

Dans *les mémoires de la ligue*, on parle de *Sega* comme d'un ambitieux, d'un insolent et d'un fripon. Il était accusé d'avoir fabriqué la bulle qui ordonnait aux Français de procéder à l'élection d'un roi. Pour bien connaître cet Italien, il suffit de deux lignes d'une lettre qu'à son sujet, don *Diego d'Ibarra* écrivit de Bruxelles à *Philippe II*. « *Il est partiel du duc de* Guise ; *les offices qu'on lui fera de la part de votre catholique majesté, pourront beaucoup avec lui. Il a des vues, des prétentions et peu de bien.* » Cela voulait dire : « Payez bien ce prêtre Italien, et vous l'aurez à vos ordres pour bouleverser la France. »

L'auteur de cette lettre, don *Diego d'Ibarra*, était lui-même l'un de ces scélérats qui sont autant à craindre pour les rois que pour les particuliers. Il avait fait un long séjour en Flandres, et y avait été chargé par le *démon du midi* son catholique maître, d'acheter des empoisonneurs et des assassins. C'est lui qui en envoya plusieurs en Angleterre pour assassiner la reine *Elisabeth*. Ce don *Diego d'Ibarra* était à la tête des Espagnols qui entrèrent aux états de Paris.

CHAPITRE XLVI.

Révolution préparée en France par les hommes de lettres. Fragmens de la Satyre-Menipée. 1592 et 1593.

L'ANARCHIE était dans Paris, et s'étendait de-là dans toutes les provinces. Au milieu de cette anarchie régnait toujours l'aveugle fanatisme. L'Espagne avec l'or qu'elle prodiguait, les Italiens avec le mot de religion, la Sorbonne avec ses décrets et ses prédicateurs, entretenaient le peuple dans ses fureurs contre *Henri IV*. Cependant une révolution se préparait peu-à-peu dans les esprits; et c'est aux hommes de lettres qu'est due cette révolution aussi mémorable dans nos annales qu'heureuse à la race des Bourbons. Il y avait alors dans Paris quelques-uns de ces hommes de bien qui gémissent en secret du malheur de leur patrie; qui, dans le calme des passions, pèsent les intérêts de leurs contemporains; et qui, de la profonde retraite où ils sont ensevelis, jettent dans le public des vérités utiles, dont

l'effet n'est d'abord que de détromper peu de personnes, mais qui reparaissant de tems en tems, forment une masse de lumiere qui, à la longue, éclaire le gros de la nation et fait que chacun finit par détester ce que dans son aveuglement il a adoré.

De l'etat de démence où les prêtres avaient mis le peuple, les hommes de lettres le ramenèrent à un état de raison. *Mayenne*, son fils, son neveu, les Espagnols, les Italiens, les évêques, les ligueurs, la Sorbonne, tout fut immolé par eux à la risée publique : ils firent pleuvoir dans Paris des épigrammes, des brocards, des coqs-à-l'âne, n'épargnant ni la figure, ni le caractère, ni les mœurs, soit des chefs de la ligue, soit de ceux qui tenaient les états. Chaque événement était chansonné, et toujours présenté sous un jour ridicule.

Ces vers qui couraient Paris, et qui de Paris passaient dans les provinces, ne valaient pas grand'chose, mais ils renfermaient des vérités qui accoutumant le peuple à rire de ses théologiens et des ambitieux, les dépouillaient insensiblement les uns et les autres de la considération où ils avaient été jusqu'alors. A ce déluge d'épigrammes les

hommes de lettres mêlaient des écrits sérieux dans lesquels on découvrait les manœuvres des chefs de la ligue, les coquineries de leurs agens, et l'imbécillité d'un peuple qui s'était exposé aux horreurs de la famine et d'une guerre civile pour le plaisir de l'Espagne.

Ce qui contribua le plus à faire tomber des yeux du peuple le bandeau de la superstition et à ouvrir les portes de Paris à *Henri IV*, furent les diverses harangues qui composent la *Satyre Menipée* : on les répandait secrétement chez les bourgeois, et peu à peu on les détrompait. Cette satyre ne fut mise en corps d'ouvrage que deux ans après l'entrée de *Henri IV* dans Paris ; mais ces discours manuscrits coururent pendant la tenue des états. Nous donnerons ici un abrégé de cette satyre. Loin d'être une pièce étrangère à l'histoire que nous esquissons, elle en sera le morceau le plus précieux. Nous la dégagerons seulement de la rouille du mauvais langage qu'on parlait alors. Nous ne transcrirons que les morceaux qui peuvent amuser les gens instruits et caractériser ces tems déplorables qu'on ne saurait trop faire connaître, et qui, à

mesure qu'on les connaît, nous rendent *Henri IV* plus cher et le fanatisme plus odieux.

Entrons donc avec les députés de la ligue dans cette salle du Louvre où se tenaient les états, ou plutôt cette confédération de conjurés sans mœurs, sans honneur, sans courage et sans génie. Entendons d'abord haranguer le duc de *Mayenne*, qui voulait être roi, et que les Espagnols appellaient *puerco buffalo*, porc et buffle (*a*).

PRÉCIS DE LA SATYRE MENIPÉE.

Harangue du duc de Mayenne.

MESSIEURS,

Vous serez tous témoins que depuis que j'ai pris les armes pour la sainte ligue, j'ai toujours préféré mon intérêt à la cause de Dieu qui saura bien se garder sans moi....

(*a*) On peut confronter les différentes éditions de cette satyre; on verra que nous n'avons pas changé quatre expressions, et que nous n'avons pas ajouté dix mots nécessaires à des transitions, et lesquelles transitions sont la suite de la multitude des échancrures que nous avons cru devoir faire.

Après les états de Blois vous vîtes avec quelle diligence je vins vous trouver en cette ville, et avec quelle dextérité mon cousin, le connétable *d'Aumale*, ci-présent, fit descendre en hâte le saint-esprit sur une partie de messieurs de la Sorbonne (1) ; car, aussi-tôt dit, aussi-tôt fait, et de-là sont procédés tous nos beaux exploits de guerre ; de-là ont pris origine ces milliers de martyrs Français qui sont morts de glaive, de faim, de feu, de rage et de désespoir ; de-là procèdent tant de sacs et pillages que nos bons soldats et novices ont faits en maintes villes, bourgs et villages qui, pour la foi, ont servi de curée aux dévots enfans de la messe de minuit ; de tant de belles filles et femmes qui, sans noces et malgré elles, ont été saoulées de ce qu'en mariage elles aiment le plus, et Dieu sait si ces jeunes novices fraîchement défroqués, et prêtres débauchés, y ont dévotement tourné les feuillets de leur bréviaire. C'est là la cause des décrets de notre mère Sorbonne, après boire, qui a fait éclater force coups du ciel, et fait que ce royaume qui n'était qu'un voluptueux jardin de plaisir, est devenu un ample cimetière

plein de belles croix, bieres, potences et gibets.

Madame ma mère, ma femme, ma sœur et la cousine *d'Aumale*, qui sont ici présentes pour m'en démentir, m'assistèrent fort catholiquement ; elles et moi n'eûmes plus grand soin qu'à faire fonds pour la guerre, et ce faisant soulager les pauvres habitans en vidant leur bourse et nous saisissant des joyaux de la couronne à nous appartenant en ligne collatérale... Nous trouvâmes force trésors inutiles par la sainte innocence de M. *Machaud*, que je nomme ici par honneur, et qui remplit en cachette ses chausses d'écus d'or au soleil ; nous découvrîmes le mugot de *Molan* (*a*) qui, refusant honnêtement de l'argent à son maître pour nous le conserver, n'oublia de lui en faire chanter un *salve*....

Je ne veux oublier les meubles d'or, d'argent, tapisseries et autres richesses que fîmes prendre et vendre, appartenant à ces méchans politiques royaux dont la cousine *d'Aumale* fit fort bien son devoir, fouillant jusqu'aux fosses où elle savoit qu'il y eût

(*a*) Trésorier de l'épargne.

de la vaisselle d'argent cachée.... Ce fait, après m'être assuré de plusieurs villes qui se laissèrent persuader aux bons prédicateurs, je dressai une glorieuse armée que je menai tout droit à Tours : mais ce fauteur d'hérétiques (*Henri III*) fit venir tout droit le *Béarnois*, lequel je ne voulus attendre de trop près, ni le voir de face, de peur d'être excommunié.

Et puis vous savez que par les bonnes prières des jésuites, l'intercession de ma sœur et l'entremise de plusieurs saints religieux, nous trouvâmes ce saint martyr qui fit éclater ce coup du ciel et nous délivra de la captivité où nous étions prêts à tomber.... Vous savez que, pour faire dépit aux hérétiques, je me fusse fait valet de lucifer.... Toutefois je me suis témoin que j'ai toujours eu mon dessein à part... et me suis toujours réservé quelque chose de bon pour moi et pour les miens en gardant les gages, si je puis ; et vienne qui voudra, je trouverai assez de difficultés pour exécuter ce qu'on me demande, et ne manquerai pas de bulles et d'excommunications, merci de M. le légat, pour embabouiner ceux qui veulent y croire. Nous avons des pardons sans bourse délier,

et des fulminations à tort et à travers contre nos ennemis : ne les avons-nous pas fait excommunier et devenir noirs comme diables ?

N'avons-nous pas fait continuer les paradis à dessein, embouché les prédicateurs, fait renouveller les sermens aux confrairies du cordon et du nom de Jesus ? N'avons-nous pas ménagé des processions qui ont obscurci les plus belles momeries qui furent onc vues? Qu'eussé-je pu faire davantage, sinon me donner au diable par avancement d'hoirie ? .... J'ai fait opiniâtrer le pauvre peuple à mourir de faim : il *est péri* cent mille ames dans cette ville : des mères ont mangé leurs enfans : je n'ai point épargné les reliques et ustensiles d'église que j'ai fait fondre pour mes affaires ... j'ai cent fois violé ma foi jurée à nos amis pour venir à ce que je desire, et mon cousin *d'Aumale* et le duc de *Savoye* sauraient bien qu'en dire. Quant à la foi publique, j'ai toujours estimé que le rang que je tiens m'en dispense assez : on ne peut m'en reprocher, puisque j'ai l'absolution de mon grand aumônier et confesseur. ... J'aimerais cent fois mieux me faire Turc avec la bonne grace et congé de notre Saint-Père, que de voir ces hérétiques relaps

jouir de leurs biens que vous et moi possédons à justes titres et de bonne foi. Mes amis ! que deviendrions-nous s'il fallait tout rendre ? Mourons, mourons plutôt que d'en venir là. C'est une belle sépulture que la ruine de ce royaume, sous lequel il faut nous ensevelir si nous ne pouvons grimper dessus. . . .

Je sais qu'il n'y a ici que de nos amis, ainsi qu'aux états de Blois, et je m'assure que vous voudriez que moi ou un prince de ma maison fût roi, et vous vous trouveriez bien. Cela ne se peut faire si-tôt et y a encore une messe à chanter, et vous prie croire que j'aimerais mieux voir ma femme, mon neveu, tous mes cousins et parens morts, que de voir le *Béarnois* à la messe. Ce n'est plus où il me démange. Je ne l'ai écrit et publié à dessein, non plus que le légat son exhortation au peuple Français ; et tous ces écrits que M. de Lyon a fait et fera ci-après sur ce sujet ne sont qu'à intention de retenir le peuple en attendant quelque bonne aventure ; vous m'entendez bien ; que les pères jésuites nous procureront pour faire un second martyr de l'union. . . . Vous ne devez pas douter que je ferai tout ce que je pourrai pour me dé-

faire de cette race Bourbonnaise : si elle tient Saint-Denis où les vieux rois sont enterrés, nous tenons les joyaux, reliques, ornemens; et par dévotion mon frère de *Nemours* a fait fondre la couronne. La sainte ampoule est en notre puissance quand nous en aurons à faire, sans laquelle, vous m'entendez bien... C'est un coup du ciel : si prions tous nos bons confesseurs, prédicateurs, curés et autres dévots pensionnaires de faire rage dessus....

Quoi qu'il en advienne, vous ne me conseilleriez pas que, pour une messe que le roi de Navarre pourrait faire chanter, je me démisse de mon pouvoir, et que, de demi-roi, je devinsse valet. Toutefois M. de Lyon et nos prédicateurs m'ont appris qu'il n'est pas en la puissance du pape de donner l'absolution à un hérétique relaps, fût-ce à l'article de la mort; et si le pape voulait s'en mêler, nous le ferions excommunier lui-même par notre mère la Sorbonne, qui sait plus de latin et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome. C'est sur quoi il nous faut principalement insister pour rendre la guerre éternelle en France. M. de Lyon sait bien que le roi d'Espagne et moi, s'il peut venir à bout, lui avons promis un chapeau

rouge ; et sa sœur a déjà reçu pour arrhes un carcan de trois mille ducats et une chaîne de perles catholiques, avec quelques milliers de doublons. . . . S'il en est autrement, que les loups me mangent les jambes ; vous priant, pour l'honneur de la sainte union, de regarder à vos affaires ; car nous avons un ennemi qui use plus de bottes que de souliers. Vous y donnerez ordre et vous garderez de tomber du haut-mal, si vous pouvez. — J'ai dit.

M. le lieutenant ayant achevé sa harangue, le doyen de Sorbonne se leva et cria ; *humiliate vos ad benedictionem et posteà habebitis haranguam.* Alors M. le légat, trois copieuses bénédictions données, parla ainsi.

Harangue du légat.

In nomine patris, io mi rallegro, ô signori et populi . . . di verderi qui collegati pro uno sogetto tanto grande et catholico. . . . una sola causa mi pore necessaria à la salute della anime vestre. . . . Cio e di non perlar maï di pace com questi forfanti heretici magnigoldi . . . guerra donque, guerra, ô va-

lenti et magnifici Francezi . . . date quanto volete le anime vostre al domonio d'inferno : poco gli e . . . e non parlate piu ditante beni, e tante favori, che predecessori vostri hanno fate à la sante sede apostolica . . . la pardonanze che avete ricerute da pochi anni in qua con la gratuite indulgenze, et jubilei sono di molto piu pregio. Basta che le corone, e gli settri del mondo sono à dispositione di sua santita, et si possono cambiare, transtulare, torre et poire a suo modo. *Scriptum est enim hæc omnia tibi dabo. Atqui ut pergam lingua latina ; vobis loqui non veni pacem mittere sed gladium.* . . . In fine donque fatte un re, di gracia, pro amor mio, e non mene curo si sia, fosse el diavolo, modo che sia servitore et feudatorio de la sua santita. . . . *Vobis promitto plenam absolutionem et indulgentiam, idque gratis in sæcula sæculorum : amen. Ego vobis me commendo. Valete.*

Ces mots finis le docteur *Launai*, cidevant ministre, puis apostat, et à présent boutte-cu de Sorbonne, se mit à genoux avec *Guarinus*, cordelier, le docteur *Cacilli* et le docteur *Aubri*, et entonnèrent devant la croix de M. le légat *ô crux ave, spes unica.*

Quelques-uns de l'assemblée le trouvèrent mauvais. Toutefois chacun les suivit en chantant de même. Le branle fini, M. le cardinal *Pellevé* commença à dire.

Harangue du cardinal Pellevé, *proviseur de la Sorbonne.*

M. le lieutenant, si vous dirai-je en passant que *per fidem meam*, il vous fait bon voir : oui, monsieur le lieutenant, il vous fait bon voir assis là où vous êtes, et avec fort bonne mine remplissez bien votre place, et ne vous avient pas mal à faire le roi ; vous n'avez besoin que d'une cheville pour vous y tenir ; vous avez toute pareille façon, sauf l'honneur que je dois à l'église, qu'un saint Nicolas de village, *a fe di dio*, et me semble que nous célébrions la fête des innocens ou le jour des rois. Si vous aviez maintenant un bon verre de vin, et qu'il plût à la majesté de votre lieutenance boire à la compagnie, nous crierions tous *le roi boit ;* aussi bien n'y a-t-il guère que les rois sont passés où vous nous empêchâtes qu'on ne fît le roi de la feve, de peur de mauvais présage.

Messieurs, ne me tenez pas homme de

bien et bon catholique, si vos misères et pauvretés ne m'ont fait venir par-deçà, où je me suis comporté en vrai hypocrite, je voulais dire *Hypocrate*, mais la langue m'a fourché. Ce grand médecin, voyant son pays affligé d'une peste cruelle, fit allumer force feu par toutes les contrées, pour purger et chasser le mauvais air. Et moi tout de même, pour venir à bout de mes desseins catholiques, j'ai été un des principaux auteurs, je le dis sans vanterie, de tous ces feux et embrâsemens qui brûlent et ardent maintenant toute la France.....

Toutefois, nous avons bien eu raison de ces Valesiens, et l'aurons de ces Borbonistes, si chacun de vous y veut faire *di galante huomo*. Quant à moi, messieurs, me voici à votre commandement à pendre et à dépendre, pouvu que, comme bons catholiques, vous vous soumettiez aux archicatholiques princes Lorrains .... et vous prie d'y aviser de bonne heure, de peur que le Béarnois ne nous joue quelque tour de son métier, car s'il allait se convertir et ouir une méchante messe, nous perdrions nos princes et nos doublons ; c'est pourquoi *in dubio* ..... tuez, massacrez et brûlez hardiment tout.

M. le légat pardonnera tout, M. le lieutenant avouera tout, M. de Lyons célera tout. Je vous servirai de confesseur, et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique, comme je vous en prie tous en général et en particulier ; vous assurant, après M. le légat, que vos ames ne passeront point par les feux du purgatoire, étant assez purgées par les feux que nous avons allumés aux quatre coins du royaume....

Quant à l'élection d'un roi, je donne ma voix au marquis des Chaussins (*a*) ; il n'est ni lipus ni camus, ains bon catholique, apostolique et romain. Je vous le recommande, et moi de même. --- J'ai dit.

Ces mots finis, tous les docteurs de Sorbonne frappèrent en paulme, et crièrent par trois fois, *bibat*, *bibat*. Tout à l'instant, un petit maître ès arts saillit en pied, et tournant le visage vers mondit sieur le cardinal *Pellevé*, s'écria :

(*a*) *François de Lorraine*, marquis des *Chaussins*, frère du duc de Mercœur. Le marquisat de Chaussins est en Bourbonnais.

Les frères ignorans ont eu grande raison,
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime;
Car eux qui ont oui votre belle oraison,
Vous ont bien reconnu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva cette rime fort plaisante; et après un second battement de mains, M. de Lyon se leva, fit signe qu'il voulait parler; par quoi, après que tout le monde eut toussé, il discourut ainsi.

Harangue de l'archevêque de Lyon.

Messieurs,

Ceux qui prendront garde de bien près au commencement et aux progrès de notre sainte union auront bien occasion de crier: *quid non mortaliapectora cogis, auri sacra fames!* N'est-ce point chose bien étrange, messieurs les zélateurs, que de voir en un moment les valets devenus maîtres, les petits être faits grands, les pauvres riches, les humbles insolens, voire ceux qui obéissent commander..... O saint Catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles bénites renchéries et les saluts multipliés; qui es aussi cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs,

d'incendiaires, de faussaires, de brigands, puisque par une nouvelle conversion ils ont changé de nom et pris celui de gens d'armes de l'église militante .... Gardons-nous de ces nobles qui se disent Français et refusent prendre pension de l'Espagne ; ces gens-là, messieurs, n'entendent la messe que d'un genouil, et ne prennent de l'eau bénite qu'à leur corps défendant. O illustres assistans de cette notable assemblée, la pure crême de nos provinces, la mère-goutte de nos gouvernemens, n'admirez-vous pas les faits héroïques de nos *Louchard, Bussi, Senaut, Crucé?*... Ne serait-ce pas crime de passer sous silence *S. Clément*, qui ayant été le plus débauché de son couvent, et ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet par ses larcins et méchancetés, est néanmoins là-haut ou là-bas à débattre la préséance avec le petion de Compostelle ? . . . Si vous confesserai-je librement qu'avant cette prodigieuse union je n'étais pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches ont eu opinion que je sentais un peu le fagot ; mais depuis que j'ai signé la sainte ligue, personne ne doute de ma créance. De grand politique que j'étais, je devins conjuré

Les frères ignorans ont eu grande raison,
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime;
Car eux qui ont oui votre belle oraison,
Vous ont bien reconnu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva cette rime fort plaisante; et après un second battement de mains, M. de Lyon se leva, fit signe qu'il voulait parler; par quoi, après que tout le monde eut toussé, il discourut ainsi.

Harangue de l'archevêque de Lyon.

MESSIEURS,

Ceux qui prendront garde de bien près au commencement et aux progrès de notre sainte union auront bien occasion de crier: *quid non mortaliapectora cogis, auri sacra fames!* N'est-ce point chose bien étrange, messieurs les zélateurs, que de voir en un moment les valets devenus maîtres, les petits être faits grands, les pauvres riches, les humbles insolens, voire ceux qui obéissent commander..... O saint Catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles bénites renchéries et les saluts multipliés; qui es aussi cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs,

d'incendiaires, de faussaires, de brigands, puisque par une nouvelle conversion ils ont changé de nom et pris celui de gens d'armes de l'église militante .... Gardons-nous de ces nobles qui se disent Français et refusent prendre pension de l'Espagne ; ces gens-là, messieurs, n'entendent la messe que d'un genouil, et ne prennent de l'eau bénite qu'à leur corps défendant. O illustres assistans de cette notable assemblée, la pure crême de nos provinces, la mère-goutte de nos gouvernemens, n'admirez-vous pas les faits héroïques de nos *Louchard*, *Bussi*, *Senaut*, *Crucé*?... Ne serait-ce pas crime de passer sous silence *S. Clément*, qui ayant été le plus débauché de son couvent, et ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet par ses larcins et méchancetés, est néanmoins là-haut ou là-bas à débattre la préséance avec le petion de Compostelle ? . . . Si vous confesserai-je librement qu'avant cette prodigieuse union je n'étais pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches ont eu opinion que je sentais un peu le fagot ; mais depuis que j'ai signé la sainte ligue, personne ne doute de ma créance. De grand politique que j'étais, je devins conjuré

ligueur, comme je suis à présent, directeur et ordonnateur des affaires secrettes de la sainte union....

Quant aux nécessités, chacun y avisera, si bon lui semble, et de ma part je ne desire pas la paix que je ne sois cardinal, comme on m'a promis, et comme je l'ai bien mérité; car, sans moi, M. le lieutenant ne serait pas au degré où il est... Courage donc, mes amis, ne craignez point d'exposer vos vies pour lui et ceux de sa maison : demanderiez-vous un plus beau roi, et plus gros et plus gras qu'il est? C'est, par *S. Jacques*, une belle pièce de chair, et n'en sauriez trouver un qui le pèse.

Messieurs de la noblesse, sous quel roi trouveriez-vous une meilleure condition? Vous êtes barons, comtes et ducs de toutes les provinces que vous tenez : que vous faut-il davantage? Vous y commandez en roi de carte.

Quant à vous, messieurs les ecclésiastiques, se sauve qui pourra, je suis capable de porter un bonnet rouge; mais de remédier aux nécessités du clergé, mes gouttes ne m'en donnent pas le loisir; je laisse à messieurs les prédicateurs à tenir en haleine

leurs dévots paroissiens, et à réprimer l'insolence de ces demandeurs de pain et de paix. Ils savent tournevirer les passages de l'ecriture comme ils en auront besoin. Or, ce qu'il importe le plus pour le présent à nos affaires, c'est de bâtir une loi fondamentale, par laquelle les peuples Français seront tenus de se laisser coëffer, embéguiner et mener à l'appétit de messieurs les cathédrans.... Nous chargerons la conscience des bons pères jésuites de défendre, en leurs particulieres confessions, sous peine de damnation éternelle, de desirer la paix et d'en parler, quand bien le Béarnois irait à la messe, comme il a donné charge d'en assurer le pape. Si cela advient, nous savons bien le contre-poison, et donnerons bon ordre que sa sainteté n'en croira rien, et le croyant n'en fera rien si je ne suis cardinal ; et pourquoi, moi qui ai trahi mon pays pour soutenir la grandeur du saint-siège, ne le serais-je pas ? Si serai, je vous en assure, où mes amis me faudront. -- J'ai dit.

Après que le sieur archevêque eut fini, il demanda permission à madame de *Mont-*

pensier de se retirer pour changer de chemise. Alors mondit sieur *Rose*, revêtu de son habit rectoral, sous son roquet et camail d'évêque, ôtant son bonnet par plusieurs fois, commença ainsi.

Harangue du docteur Rose, *conservateur apostolique de la Sorbonne.*

Très-illustre, très-auguste et très-catholique synagogue, je ne veux point ici capter votre bénévolence par un long exorde ; mais je vous dirai sommairement que la fille aînée du roi, je ne dirai point du roi de Navarre, mais du roi que nous élirons ici, et en attendant je dirai la fille aînée de M. le lieutenant de l'état, l'université de Paris, remontre que depuis ses incunabules elle n'a point été si morigénée, si modeste et si paisible qu'elle l'est maintenant, par la grace de vous autres messieurs, et principalement par vos coups du ciel, sans autres précepteurs que vous, M. le lieutenant : ses maîtres ont appris à mourir de faim *per regulas*.

Au reste, M. le lieutenant, vous avez fait pendre votre argentier, conzélateur *Louchard*, et avez déclaré pendables tous ceux

qui ont assisté à la cérémonie de l'ordre de l'union qu'on a baillé au président *Brisson*. Or est-il que nous autres docteurs, pour la plupart, avons été les promoteurs de cette cérémonie *ergo gluē*, et vous dis que si vous ne vous fussiez hâté de venir, nous en eussions bien fait d'autres ; et tel aujourd'hui parle bien haut, à qui les dents ne feraient point de mal. Mais pour revenir à mon premier thême, j'argumente ainsi : *Louchard* et consorts ont été justement pendus, parce qu'ils étaient pendards. *Atqui* la plupart de nous autres docteurs nous étions consorts, adhérens, et conseillers dudit *Louchard*, *ergo* pendards et pendables.

Il faut nécessairement argumenter ainsi *in baraco*. Quiconque fait pendre les catholiques zélés est tyran et fauteur d'hérétiques. *Atqui* M. le lieutenant a fait pendre *Louchard* et consorts, catholicissimes et zélatissimes. *Ergo*, M. le lieutenant est tyran et fauteur d'hérétiques pires que *Henri de Valois*, qui avait pardonné à *Louchard, Hatte* et *la Molière*, dignes de gibet plus de trois ans avant les barricades.

Qu'ainsi ne soit : *probo a min rem à majori ad majus*. Le *Béarnois* a tenu prisonniers les

principaux chefs de la ligue, lesquels il n'a point fait pendre, le pouvant et le devant, et néanmoins est hérétique. *Ergo*, M. le lieutenant est pire, qui a fait pendre ses meilleurs amis, lesquels lui avaient mis le pain à la main. De dire que cela soit fait *ad majorem cautelam*, cela est bon. Mais cependant on s'étrangle et sommes réputés badauts de l'avoir enduré, et pour l'avoir enduré, qu'on n'en conclue pas que la Sorbonne peut errer, chose qui me ferait de rechef devenir insensé et courir les rues. Par quoi je vous supplie, au nom de notre académie, de pallier ce fait le plus catholiquement que vous pourrez ; mais sur-tout je vous recommande nos pensions et de messieurs nos conducteurs de la faculté de théologie, pour lesquels je parle. Madame de Montpensier a bien su dire qu'elle ferait plus de besogne avec prédicateurs et docteurs, que le roi de Navarre avec ses tailles et armées...

En attendant, messieurs, advisez si nous ferons un roi ; je sais que M. le lieutenant voudrait bien l'être, aussi ferait son neveu, et encore son frere le duc de *Nemours*, et je ne doute pas que les ducs de *Lorraine* et de *Savoye* n'en aient aussi d'envie ; car, à la

vérité ;

vérité, ils ont autant de droits l'un que l'autre. Quant au duc de *Mercœur* ses agens feront autant que lui. . . .

Je viens à vous maintenant, M. de *Guise*, que des prédictions ont long-tems destiné aux royaumes et empires, et vous ont surnommé *Pepin le bref*. Vous voilà sur le point d'être un *Charlemagne* si marché tient; mais regardez à ne pas vous laisser tromper par les Espagnols. Ils vous promettent cette divine infante en mariage pour la faire reine *in solidum* avec vous. Mais prenez garde aux blancs du duc de *Feria*, il en a une pleine boîte; il les date ou antidate avec son urinal. Si vous avez tant soit peu de nez, vous le sentirez. Quittez donc cette vaine espérance d'être roi, et croyez que les petits enfans s'en moquent: l'autre jour j'en ouis un qui chantait:

La ligue se trouvant camuse,
Et les ligueurs fort étonnes,
Se sont avisés d'une ruse,
C'est de faire un roi sans nez.

Et vous, M. le lieutenant, à qui il faut maintenant que je parle, que pensez-vous faire? Vous êtes pesant et mal éficié, vous

avez la tête assez grosse pour porter une couronne ; mais quoi ! vous dites que vous n'en voulez point, et empêchez sous main que votre neveu ne soit élu. Que ferons-nous donc ? Il nous faut un roi. On vous accuse d'être un marchand de couronnes, et d'avoir mis celle de France au plus offrant. Vous pensez être bien fin ; on sait toutes vos faciendes à Rome, à Madrid, en Savoye et en Allemagne. Vous beffiez tout le monde, et tout le monde vous beffle. . . Songez-y, M. le lieutenant ; vous avez beau faire le roi et contrecarrer le Béarnois. . . . Je vous conseillerais, si vous n'étiez bigame, de vous faire abbé. Quiconque sera roi ne vous refusera pas l'abbaye de Clugni. Vous ruez volontiers en cuisine : vous avez le ventre ample et spatieux, et si serez couronné de couronne monachale. . . Somme toute ; vous êtes trop de chiens à ronger un os. Vous êtes jaloux les uns des autres, et ne sauriez vous accorder. . . Je suis d'avis que pas un de vous ne soit roi : je donne donc ma voix à *Guillot Fagotin*, marguillier de Gentilli, bon vigneron et prudhomme qui sait tout son office par cœur. . . . C'est pourquoi je persiste et entends qu'il soit roi comme un autre.

Comme *Rose* achevait ces paroles, il sourdit un grand murmure entre les députés, les uns approuvant, les autres désapprouvant. Néanmoins, il voulut continuer son propos, mais quand il vit le bruit recommencer par un claquemain général, il se leva en colère, et cria.... le plus haut qu'il put : messieurs, messieurs, je vois bien que nous sommes à la cour du roi petaut où chacun est maître. Je vous le quitte, et là-dessus se rassit en grommelant. Enfin, la rumeur un peu raçoisée, M. de *Rieux* le jeune se leva pour parler, et ayant mis deux ou trois fois la main à la gorge qui lui démangeait, il parla ainsi :

Harangue de M. de Rieux.

Je ne sais pourquoi on m'a député pour porter la parole en si bonne compagnie ; il faut bien qu'il y ait quelque chose de prodigieux en la sainte union, puisque par son moyen, de petit commis dans les vivres, je suis devenu gentilhomme et gouverneur d'une bonne forteresse. C'est pourquoi je me donne au diable que si quelqu'un de

ce fameux président *Neuilli* que je nomme ici par respect comme le pere putatif de la sainte ligue, et qui, pour faire service à messieurs les curés et prédicateurs, a prostitué sa fille ? Je ne sais ce que ces gens de justice m'ont fait, mais je ne les aime pas.

Enfin, messieurs, j'ai charge de la noblesse de vous remontrer qu'il faut faire ses affaires pendant que le tems est beau, et qu'il vous faut élire un roi. Je vous prie de vous souvenir de moi et de mes mérites. J'en vaux bien un autre ; et vous en dirais davantage, sinon que je suis pressé d'aller exécuter mon entreprise sur Noyon et sur ce *Bacio los manos de vostra merced*.

Après que le sieur de *Rieux* eut parlé, chacun des assistans montra qu'on avoit pris plaisir à son éloquence naturelle. La rumeur un peu cessée, le sieur d'*Aubrai*, député du tiers-état, ayant laissé son épée, harangua à-peu-près ainsi :

Harangue du sieur d'Aubrai.

Par notre dame, messieurs, vous nous l'avez baillé belle. Il n'était pas besoin que

nos curés nous prêchassent qu'il fallait nous débourbonner. A ce que je vois par vos discours, il sera difficile de débourbonner les Parisiens : il est temps de nous appercevoir que le catholicon d'Espagne est une mauvaise drogue, et que les prédicateurs et Sorbonistes nous ont fait donner, comme cailles coëffées, dans les filets des tyrans. Nos franchises sont à vau-l'eau ; notre cour de parlement est nulle ; notre université sauvage ; et la Sorbonne au bordel.

Je vous prie, messieurs, quel profit nous est venu de cette détestable mort que nos prêcheurs nous faisaient croire être le seul moyen pour nous rendre heureux ? Le service divin ne sert plus qu'à tromper le monde par hypocrisie. Les prêtres se sont rendus si vénaux et si méprisés par leur vie scandaleuse, qu'on ne se soucie plus d'eux ni de leurs sermons.....

Vous confesserez, M. le lieutenant, que si *Henri III* avait fait ce qu'il pouvait et ce qu'il devait, vous et tous vos agens étiez perdus, lesquels on connoissait par nom et surnom. Mais on y procéda trop mollement. Depuis vous ne cessâtes de pratiquer ouvertement les prêcheurs et les curés à qui vous

faisiez quelque part de vos doublons.....
Je ne veux pas dire que ce fût vous qui choisîtes ce méchant que *l'enfer créa* pour aller faire cet exécrable coup ; mais il est assez notoire qu'avant qu'il s'acheminât à cette maudite entreprise, vous le vîtes, et je dirais bien les lieux si je voulais : vous lui promîtes abbayes et évêchés, et laissâtes faire le reste à mademoiselle votre sœur, aux jésuites et à son prieur qui ne lui promit rien moins qu'une place en paradis au-dessus des apôtres.....

Les docteurs de Jérusalem disaient que J. C. avait le diable au corps, au nom duquel il faisait des miracles ; nos prêcheurs et docteurs n'ont-ils pas prêché que le feu roi était sorcier et adorait le diable, au nom duquel il faisait toutes ses dévotions.....

Nos Sorbonistes ont prouvé par leurs textes appliqués à leur fantaisie, qu'il est permis, voire méritoire, de tuer le roi..... Quiconque lira l'histoire des factions de Bourgogne et d'Orléans verra les prédicateurs boute-feux, comme ils le sont maintenant, encore qu'il ne fût nullement question de religion. Ils prêchaient contre leur roi ; ils le faisaient excommunier comme ils le

font maintenant ; ils faisaient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens comme ils font maintenant, et pour de l'argent comme ils font maintenant. . . . .

Concluons, messieurs, qu'il faut tous d'une voix aller demander la paix à notre roi. Allons, M. le légat, retournez à Rome avec M. le cardinal de *Pellevé.* Nous avons plus besoin de pain que de grains bénis. Allons, messieurs les agens d'Espagne, nous sommes las de nous entre-tuer pour vous donner du plaisir. Allons, messieurs de *Lorraine*, nous vous tenons pour fantômes de protection. Nous sommes Français, et allons avec les Français exposer notre vie pour notre roi, notre bon roi, notre vrai roi. Je sais qu'au partir d'ici vous m'enverrez peut-être à la Bastille, où vous me ferez assassiner comme *Sacremone*, Saint-*Maigrin*, le marquis de *Mignelai* et plusieurs autres ; mais avant de mourir je concluerai ainsi ma harangue :

> Messieurs les princes Lorrains,
> Vous êtes trop foibles de reins ;
> Pour la couronne débattre
> Vous vous faites toujours battre. —

J'ai dit :

Ce discours achevé, beaucoup de gens demeurèrent étonnés, comme s'ils eussent été frappés d'un coup de foudre ; jusqu'à ce qu'un Espagnol se levant, dit tout haut : *to dos los mattamoros estos vellacos*. Nous tuerons tous ces marauds-là : le meilleur n'en vaut rien. Ce disant, partit de sa place sans faire aucune révérence et sortit.

Ces harangues pleines de sel, d'ironies et de vérités, portèrent la désolation dans le corps des ligueurs. Leurs chefs naguère les idoles d'un peuple séduit, devinrent les objets de ses railleries et de ses reproches. Les prédicateurs tombèrent dans le discrédit et l'avilissement. La Sorbonne, à qui on imputait tous les malheurs publics, se trouva insensiblement couverte d'opprobre et de ridicule. Elle frémissait et ne pouvait se venger : elle n'eût osé opposer les décrets de ses théologiens aux bons mots et aux raisons des gens de lettres. On sentit bientôt combien il était absurde que les ministres

de la paix et de l'évangile prêchassent la discorde civile, et combien il était extravagant de voir, au milieu des états généraux, des Italiens, des Espagnols et des prêtres vouloir donner un roi et des loix à la France.



CHAPITRE XLVII.

1593-1594. *Censure de la Sorbonne. Abjuration de Henri IV. Lettre d'un docteur de Sorbonne.*

Les états ouverts depuis long-tems avaient déjà tenu plusieurs séances. *Henri IV* n'était pas tranquille ; d'un jour à l'autre on pouvait élire un roi. L'anarchie eût augmenté, et l'Espagne eût redoublé d'efforts. Le conseil de *Henri IV*, et de son aveu, envoye à Paris demander une conférence pour trouver les moyens de rétablir la paix. Le légat, déconcerté par une semblable demande, s'écrie qu'elle est impie et schismatique. La Sorbonne appellée à l'appui du légat, et aux gages de l'Espagne, la déclare, par une censure solemnelle, absurde, hérétique, dictée par un esprit de révolte contre l'église. Sur quoi la Sorbonne se fondait-elle pour parler ainsi ? C'est que dans la demande on y disait qu'un roi hérétique, condamné et excommunié par le pape, pouvait avoir quelque droit à la couronne de France.

Malgré cette censure de la Sorbonne, malgré les cris et les menaces du cardinal *Sega*, les brigues et l'argent de l'Espagne, *Mayenne* fut d'avis d'accepter ces conférences. Il est vrai que, pour écarter toute méfiance de la part des ligueurs, il proposa avant tout de renouveller le serment de l'union. On le renouvella en effet. *Mayenne* écrivit ensuite, au nom de l'assemblée, une lettre dont voici la substance et qui peut nous faire connaître l'incommensurable distance qu'il y a d'un siecle où avec les opinions de la théologie et les décrets de la Sorbonne on gouvernait les peuples, on troublait l'état, on assassinait les rois, on outrageait *Henri IV*, à l'époque présente où avec la simple philosophie, les Français instruits et revenus de leurs antiques préjugés, enchaînent le despotisme ministériel, en élevant des statues au sage *Louis XVI*.

« Ce n'est point la nature, est-il dit dans » cette lettre, ni le droit des gens qui nous » apprennent à connaître nos rois ; c'est la » loi de Dieu et de l'église... Ayant donc tous » juré à Dieu, après avoir reçu son précieux » corps et la bénédiction de M. le légat, que » le but de nos conseils sera d'assurer la re-

» ligion catholique, nous acceptons la con-
» férence que vous demandez, pourvu qu'elle
» soit entre catholiques seulement. »

Les théologiens, le légat et les Espagnols obtinrent encore qu'on ne traiterait point avec le *Béarnois*. Le sage et sensé *Renaud de la Beaume*, archevêque de Bourges, était à la tête des députés de *Henri IV*. C'était un homme très-instruit et de bonnes mœurs. Il parla des avantages de la paix, des malheurs de la guerre civile allumée en France depuis trente ans, et de la nécessité de s'unir sous un prince de la maison de *Bourbon*.

Le voluptueux d'*Espinac*, à la tête des députés ligueurs, répondit à cette exhortation en avouant qu'il fallait s'unir, mais contre les hérétiques. Il appuya son sentiment de l'autorité de Rome, de ses bulles, de ses excommunications, des décrets de la Sorbonne et de tout cet attirail qui, comme nous l'avons déjà dit, en imposait alors à la multitude, et la mettait en mouvement. Ces conférences n'aboutirent à rien, sinon à faire connaître à *Henri IV* toutes les difficultés qu'il avait encore à vaincre pour être reconnu roi de France.

En ce tems-là le duc de *Feria*, avec des

trésors, des promesses, et *Inigo de Mendosa*, théologien, arrivèrent à Paris. Les états s'assemblèrent extraordinairement. *Feria* et *Mendosa* y furent admis. Le premier fit une harangue pour déplorer les malheurs de la nation ; il remit ensuite au cardinal de *Pellevé* une lettre de *Philippe II*, adressée *à nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés députés aux états généraux de France*. Dans la lettre, le roi d'Espagne demandait l'élection d'un roi, ajoutant : *que par ce moyen j'aye le contentement de tout ce que je mérite à l'endroit de ce royaume*. Le sens de ces paroles était qu'il desirait la couronne de France pour lui ou pour sa fille l'infante d'Espagne. *Pellevé* répondit à cette lettre et à la harangue de *Feria*, mais en homme encore plus attaché au parti Lorrain qu'au parti Espagnol.

Henri IV déconcerta les deux partis, en annonçant qu'il voulait se faire instruire, et en invitant les évêques et les théologiens de se rendre à Mantes pour travailler à son instruction. Les états continuaient leurs séances sans oser élire un roi. Les Espagnols, soutenus de beaucoup d'évêques et de docteurs de Sorbonne, espéraient l'élection de 18 mai

l'infante ; mais le parlement de Paris donna un arrêt, déclarant la loi salique fondamentale, et regardant comme nulle toute élection d'un prince ou d'une princesse étrangère.

Mayenne, qui avait secrètement provoqué l'arrêt, feint d'être irrité. Il mande le président *le Maître*, lui reproche avec amertume l'arrêté de la cour. *Le Maître* répond avec fermeté qu'elle n'a fait que ce qu'elle devait faire. *Quant à moi*, ajoute-t-il, *je souffrirais cent fois plutôt la mort que d'être Espagnol ou hérétique.*

Le légat fit défense aux théologiens de se rendre à Mantes ; et la Sorbonne, où ce légat avait un grand crédit, agita de noter d'hérésie les ecclésiastiques qui s'y rendraient, et de déclarer leurs bénéfices impétrables. Cette motion, après beaucoup de débats, fut enfin rejettée. Beaucoup de docteurs, les uns par curiosité, les autres par intérêt, étaient bien aises de trouver l'occasion d'aller argumenter. Les théologiens disputèrent entr'eux, et, suivant l'usage, restèrent chacun dans leur opinion. *Henri IV* et les évêques furent bientôt d'accord ; on consulta par-dessus tout l'intérêt de

de l'état, et ils se décidèrent à recevoir son abjuration. Tout Paris était en mouvement. Le légat n'avait pas voulu que les théologiens allassent instruire et convertir *Henri IV* ; on ne voulut pas permettre aux habitans d'assister à son abjuration, dont on commença bientôt les préparatifs dans l'église de Saint-Denis. Les portes de Paris furent fermées par ordre de *Mayenne*. On afficha une défense de sortir, et le légat annonça que tout ecclésiastique qui irait voir *Henri de Bourbon, se disant roi de France,* perdrait son bénéfice et encourrait les censures de l'église ; mais les citoyens avides de voir un roi dont on publiait des merveilles, bravent et défenses et censures, et se rendent en foule à Saint-Denis.

On avait rédigé un formulaire d'abjuration rempli d'articles minutieux. *Henri IV* les effaça et ne voulut que des points nécessaires à la foi. Vêtu d'un pourpoint de satin blanc, bas et souliers blancs, manteau et chapeau noir, au milieu de tous les officiers de la couronne, environné de ses gardes et des Suisses, il arrive à la porte de l'église où l'attendaient le cardinal de *Bourbon*, sept évêques ou archevêques, quatre curés de

Paris, un clergé très-nombreux et tous les moines de Saint-Denis. *Henri IV* demande à être reçu dans le giron de l'église romaine; après cette demande faite à genoux aux pieds des évêques, il jure de protéger cette église, remet son serment par écrit à l'archevêque de Bourges, qui lui donne l'absolution et entonne le *Te Deum.*

Les voûtes et les fenêtres de l'église étaient chargées d'un peuple immense qui versait des larmes de joie, et qui, dans l'ivresse de son plaisir, à chaque instant, mêlait aux fanfares des trompettes, au bruit de la mousqueterie, les cris de *vive le roi, vive Henri IV.* Son amante, la belle *Gabrielle d'Estrée*, était spectatrice de cette abjuration à laquelle elle avait autant de part que la théologie. Ce jour d'alégresse pour les bons Français, et qui après de si longs malheurs devait amener l'âge d'or, ne fut pour les Espagnols, pour le légat et pour la Sorbonne, qu'un jour de terreur.

Mayenne qui craint que le parti Espa-
31 juillet. gnol, dans son désespoir, ne consomme l'élection d'un roi, demande une trève à *Henri IV.* Elle fut accordée, signée et publiée le lendemain. Cette démarche de

la part de *Mayenne* était un acheminement à la paix. Le légat, les Espagnols, les ligueurs et les prédicateurs s'en plaignirent comme d'un acte de faiblesse et de traîtrise de sa part. On voulut lui ôter la lieutenance générale de la couronne, comme les Lyonnais avaient ôté au duc de Nemours, son frère, le gouvernement de la ville dont il s'était fait le tyran.

Des murmures s'élevaient sans cesse contre *Mayenne*; le légat, pour le mettre à l'épreuve et le lier de nouveau par le serment de la religion, propose de renouveller le serment de la sainte union; et *Mayenne* qui, pour prolonger son autorité chancelante, ne veut qu'écarter toute défiance, y consent. Il se rend en conséquence avec les princes, les Espagnols, chez le légat où se trouve une foule de prêtres et de docteurs de Sorbonne : on porte le livre de l'évangile, on se met à genoux aux pieds du légat, et là, en touchant ce livre, ils jurent tous entre ses mains qu'il n'y aura jamais de paix avec le roi de Navarre. Le serment fut signé, et remis au légat.

On va plus loin. Le légat propose à *Mayenne* la réception du concile de Trente que

Rome n'avait encore pu faire recevoir en France. *Mayenne* y consent et convoque l'assemblée des états où cette réception se fit avec beaucoup d'appareil, et donne une déclaration pour annoncer que désormais ce concile sera regardé en France comme une loi d'état et de l'église Gallicane.

Déjà *Henri IV* avait envoyé à Rome *Gondi* évêque de Paris, et le marquis de *Pisanni*, pour annoncer au pape qu'il voulait abjurer; et quand il eut abjuré il fit partir le duc de *Nevers* pour lui en porter la nouvelle. Les ligueurs, qui de leur côté avaient dépêché le jésuite *Dupui* pour solliciter le pape de fermer les portes de Rome à *Gondi*, dépêchèrent d'autres émissaires pour s'opposer à la réception du duc de *Nevers*, et pour demander une bulle d'excommunication contre les évêques qui avaient reçu l'abjuration de *Henri le relaps*.

Les prédicateurs, et sur-tout le docteur *Boucher*, faisaient retentir les églises de Paris de leurs emportemens contre ce roi qu'ils ne méritaient pas. Ceux de leurs confreres en théologie qui ne prêchaient pas, écrivaient. Nous allons rapporter la lettre d'un docteur de Sorbonne nommé *Mauclerc*, à son con-

frère *Ducreil* qui était à Rome l'un des agens de la ligue. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit des écrits que nous transcrivons à l'appui de cette histoire. En les abrégeant, nous n'en altérons jamais le sens.

Lettre du docteur Mauclerc au docteur Ducreil, résidant à Rome.

» Monsieur notre maître, depuis mes der- 4 Auguste.
nières bien amples, se sont passées de terribles affaires par lesquelles vous jugerez que M. de Mayenne est toujours le même *in Guisium*........ Il ne craint rien tant que ce que vous souhaitez, advienne....... Voyant la résolution des Espagnols *in favorem* du duc de *Guise*, l'on a tâché de heurter contre l'autorité des états par un belier d'arrêt prétendu ; mais le duc de *Mayenne* se voyant pressé de donner consentement à l'avancement du duc de *Guise*, il a fait semblant de le desirer fort, et dit qu'il voulait assurer l'établissement de son neveu et voir le pouvoir des Espagnols....... Lesdits Espagnols ont été fort joyeux, et étant chez le légat en présence des cardinaux et prin-

ces, ont déclaré un pouvoir de leur maître pour marier l'infante avec le duc de *Guise* comme roi, conjointement avec la dame infante ».

» *De Mayenne* a fait mine d'être fort joyeux » et content d'un tel honneur fait à un prince » *de gente suâ*; mais il a demandé des choses » si impossibles...... que l'on a connu qu'il » ne voulait autre que lui *esse regem Galliæ*. » Les Espagnols se complaignent et *jure*. Les » gens de bien *similiter*.......... Ledit de » *Mayenne* est conjuré de ne pas envier cet » honneur à son neveu, *tamen mens im-* » *mota manet*....... Il ne sait que répondre, » et a dit qu'il se perdrait plutôt *quàm cogi* » *ad id quod nollet*. Et ce qui est très-indigne » de lui, *solus à partibus stetit*.

» Les stratagêmes de quelques-uns *electio-* » *nem regis, in inducias commutarunt ma-* » *ximo cum commitiorum generalium no-* » *minis de decre*. Pour faire avaler ce mor- » ceau, on le sucre de belles promessés. » *Omnes coram legato, tacto evangelio* » *jurarunt se nunquam pacem inituros cum* » *rege Navareo, et hoc juramentum syngra-* » *pho confirmarunt in manu* dudit légat.

» Le duc de *Guise* m'a dit aujourd'hui

» qu'il n'y a rien de gâté pourvu que sa sain-
» teté tienne ce qu'elle a promis au duc de
» *Sesse, legato catholicae majestatis*. Mais
» ce roi de Navarre tâchera de l'ébranler
» par la légation du prince qu'il envoie, au-
» quel, si l'on ferme la porte comme à
» *Gondi*, tout ira bien.

» Les Espagnols de nos quartiers sont bien
» résolus de faire tout ce qu'ils pourront
» *pro fatali viro*. Si les forces qu'ils promet-
» tent sont prêtes dans trois mois *creabitur*
» *rex etiam invito de Mayenne*. Je pourrai
» encore vous écrire dans deux jours *quel-*
» *qu'affaire de conséquence*. A Paris, 4 août
» 1593. »

Mauclerc.

La date de cette lettre, ainsi que ces mots *affaires de conséquence*, sont très-importans à remarquer avant de lire le chapitre suivant, où il sera question d'un assassin de *Henri IV*.



CHAPITRE XLVIII.

1593 et 1594.

Démonologie de la Sorbonne. Barrière *écartelé.*

Les bons catholiques se réjouissaient de l'abjuration de *Henri IV.* Les émissaires de la ligue manœuvraient à Rome pour faire excommunier les évêques qui l'avaient absous. Les théologiens continuèrent d'exhaler en chaire un fanatisme punissable, et qu'on ne pouvait encore ni punir ni réprimer. Ils prêchaient que la conversion du *Béarnois* n'était qu'une *farce*, et la messe qu'on chantait devant lui qu'un *batelage.*

Le docteur *Boucher*, dans l'eglise de Saint-*Meri* que son vrai pasteur avait abandonnée par la crainte d'être assassiné, se signalait par ses emportemens contre *Henri IV.* Il fit neuf sermons pour prouver que les évêques qui avaient reçu son abjuration étaient *les ministres de l'enfer*, et que le pape lui-même ne pouvait *récatholiser le Béarnois.*

Cette démence, de la part d'un théologien et de ses confrères, fut poussée si loin qu'un

bon citoyen s'en irrita, et au risque d'être poignardé, il jetta dans le public un petit écrit avec ce titre : *démonologie de la Sorbonne.* En voici la substance avec les propres paroles de l'auteur.

« J'ai toujours pensé que, Dieu favorisant
» la France d une trève, il y aurait quelque
» surseance non-seulement d'armes, mais
» aussi de paroles aigres et piquantes.......
» Mais je suis déçu de mon opinion, puis-
» que les chaires sont plusque jamais profa-
» nées de médisances et de propositions sédi-
» tieuses...... Si je n'ai égard qu'à ceux qui
» les avancent, je ne me dois pas étonner
» beaucoup, attendu qu'ils sont, il y a long-
» tems, troublés de leurs cerveaux.... Je les
» vois, à la façon des faux prophetes, sé-
» duire le peuple plus que jamais, allumer
» les funestes flambeaux de la discorde
» parmi les Français, aiguiser leurs langues
» venimeuses pour peindre leur roi légitime
» et precipiter la France en une fondrière
» de malheurs incroyables.

» Prenez garde à ceci, peuples, et que le
» beau et specieux nom de Sorbonne ne vous
» offusque plus les yeux. Elle n'est plus
» comme autrefois la perle du monde.....

» Elle est une boutique de toutes méchan-
» cetés, le réceptacle des meurtriers et des
» larrons, le tombeau des loix divines et
» humaines...... O Sorbonne ! *Argentum*
» *tuum versum est in scoriam*....... Je vous
» cotterai quelques-unes des hérésies que ses
» suppôts enseignent à la populace dont j'ai
» mille et mille témoins.

» Il est permis au peuple de désobéir aux
» magistrats et de les pendre.

» Il est impossible que le roi se convertisse :
» il n'est pas en la puissance du pape de
» l'absoudre.

» La messe qu'on chante devant lui est
» une farce. C'est à la Sorbonne à juger si
» le pape doit recevoir le roi ; et si d'avan-
» ture il le faisait, le déclarer hérétique et
» excommunié lui-même.

» Qui meurt en faisant la guerre au roi, est
» martyr. Il est permis d'assassiner son roi ».

Cette doctrine exécrable fermentait déjà dans beaucoup de cerveaux. Cependant *Henri IV* avait pris le seul parti qu'il eût à prendre, et que sans doute il eût pris plutôt si dans l'opinion des hommes ordinaires, il n'était convenu, alors comme aujourd'hui, que tout changement de secte suppose de la

faiblesse, et que toute abjuration n'est qu'un parjure. Il changea d'abord de religion sans changer de créance. *Sully*, le judicieux *Sully*, le lui conseille. *Il faut*, lui dit-il, *que vous soyez papiste et que je reste protestant*. Le sévère *Mornai*, qu'on regardait comme le pape du calvinisme, ne désapprouva pas ce changement. Mais la personne qui, à ce changement eût le plus de part, fut sans contredit la belle *d'Estrée*. Elle l'aimait, elle voyait avec horreur son amant répandre le sang de ses sujets ; de plus elle comptait l'épouser.

L'intérêt de *Henri IV*, son amour pour *Gabrielle d'Estrée*, et sur-tout son amour pour ses peuples, le rendirent donc catholique. On pense bien que quand il abjura, il était peu persuadé que pour aller au ciel, il dût croire au pape qui l'avait excommunié et déclaré de race bâtarde ; à la Sorbonne qui, vendue à *Philippe II*, nourrissait par ses décrets les peuples dans le fanatisme ; et aux prédicateurs catholiques qui prêchaient la calomnie et la révolte.

Nous ne prétendons pas sonder le cœur de ce bon roi ; mais il est très-vrai que dans un de ces momens de franchise et de vivacité

qui faisaient son caractère, il s'était écrié : *ventre sangris, une couronne vaut bien une messe*. Ce n'est pas là, on doit l'avouer, le langage de la persuasion. Les ligueurs lui avaient donné une aversion étrange pour le catholicisme. En parlant des *tueurs* qu'on avait souvent apostés pour l'assassiner, il disait : *si je n'étais protestant, je me ferais turc*. Ajoutons que la veille de son abjuration, il mandait à son amante : *c'est demain que je fais le saut périlleux*.

Il vint un tems, et il en faut convenir, où *Henri IV* fut catholique de bonne foi ; mais ce ne fut que quand, par l'habitude, son ame pliée et façonnée au joug des cérémonies de l'église, on le vit dans un confessional s'humilier aux pieds d'un prêtre, et avouer des faiblesses qu'il ne put jamais dompter, et qui, dans sa vie, sont des taches que couvrent ses grandes vertus.

Il avait solemnellement abjuré le protestantisme ; mais il fallait fléchir Rome. Ses foudres grondaient encore. Le pape croyait pouvoir tout hasarder tant que la révolte serait dans Paris. L'Espagne n'en prodiguait pas moins l'or du Pérou pour accélérer le

mariage de l'infante avec le duc de *Guise.* Son oncle, le duc de *Mayenne*, perdant l'espérance d'être roi, mettait secrétement à l'enchère la couronne de France. Le même levain de fanatisme qui avait fait assassiner devant Orléans *Guise, Coligni*, le prince *d'Orange*, *Henri III*, fermentait plus que jamais dans les mauvaises têtes. L'homicide était prêché comme un acte de religion. Les confesseurs sollicitaient des assassins. Dans les confrairies et les congrégations on échauffait les têtes des jeunes gens en leur promettant le ciel.

Le docteur de Sorbonne *Mauclerc* avait mandé, ainsi que nous l'avons vu, à son ami le docteur *Ducreil* qui était à Rome, que dans peu il lui ferait part d'une *affaire de conséquence.* On ignore quelle est cette affaire. Ce qui est certain, c'est que pendant qu'on annonçait à Rome une *affaire de conséquence*, un homme de la lie du peuple brassait la mort de *Henri IV*.

La lettre du docteur de Sorbonne, écrite à Rome, est datée du quatre août. *Barriere* ou la *Barre*, qui en voulait à la vie de *Henri IV*, était entré à Paris deux jours

auparavant, et au moment de son arrivée il avait cherché des théologiens pour s'encourager à tuer le roi. Cet assassinat ne serait-il pas cette *affaire de conséquence* dont parlait le docteur *Mauclerc* dans sa lettre ? Nous ne décidons rien, et laissons à nos lecteurs le soin de prononcer.

Barriere était né à Orléans ; son premier métier fut d'être batelier. Il fit à bonne heure ses exercices de piété dans *la confrairie du petit cordon*, instituée chez les cordeliers, en faveur de la religion catholique. Pendant les troubles de la ligue, on le jugea capable d'une expédition hardie : il fut présenté aux *Guise*, qui le chargèrent d'aller délivrer *Marguerite*, reine de Navarre, et femme de *Henri IV*, laquelle était alors enfermée dans le château d'Usson en Auvergne. Cette expédition ne réussit point. *Barriere* se fit soldat, et bientôt il eut à racheter les iniquités de ces deux professions, de soldat et de matelot. Il se rend à Lyon pour consulter des théologiens sur ses grands projets. Son premier soin fut de commencer par faire faire ses obsèques dans l'église de Saint-Paul, et d'assister à son

enterrement avec une grande dévotion. Ce devoir rempli, il s'adresse à un carme, grand-vicaire, pour savoir s'il peut tuer le roi. Le carme loue son courage. Un capucin à qui il va proposer le même cas de conscience décide que l'œuvre est méritoire. Deux prêtres consultés sur son projet lui avouent, pour l'enflammer davantage, qu'ils se sont réservés la gloire d'en délivrer la France. Enfin, un dominicain lui donne des réponses ambigues, et le fait connaître à un gentilhomme pour en avertir *Henri IV*.

Après un séjour d'un mois à Lyon, *Barriere* vint à Paris. La théologie s'y trouva conforme à celle de Lyon. Il se rend chez *Aubri*, docteur de Sorbonne, et curé de Saint-André-des-arcs, comme *au prédicateur le plus affectionné à la ligue*. Ce docteur lui dit que le roi n'était pas encore catholique quoiqu'il allât à la messe. Son vicaire confirme ce propos. Alors *Barriere* leur confie son dessein. *Aubri* lui dit qu'il est bon d'en conférer avec quelqu'un de poids, et le mène chez *Varade*, recteur des jésuites. Celui-ci lui avoue que c'est une grande action de tuer le roi ; mais que

pour cela il faut du courage, et qu'avant tout, il faut se confesser et faire ses pâques. Il lui donna sa bénédiction, et le confie à un autre jésuite pour le confesser. Ajoutons que dans le séjour que ce malheureux fit à Paris, un prédicateur, les uns disent *Pigenat*, les autres *Commolet*, criait en chaire en parlant du *Béarnois : Il nous faut un aod ; fût-il moine, fût-il soldat, il nous faut un aod.*

Barriere, conseillé à Lyon par un carme, par un capucin et par deux prêtres, encouragé à Paris par le docteur *Aubri*, béni par le jesuite *Varade* et confessé par un autre jesuite, achète un grand couteau tranchant des deux côtés, le fait aiguiser et épointer, et va chercher *Henri IV*. Il le trouve à Saint-Denis, entendant la messe. La dévotion du roi lui en impose, et il manque de courage. Il n'avait point encore communié, dit-il dans son interrogatoire. Il suit *Henri IV* à Champ-sur-Marne, à Brie-Comte-Robert. C'est dans ce village qu'il se confesse de nouveau et communie. Bien confessé et muni du *pain des forts*, il va à Melun où se rendait *Henri IV*. Mais *Barcaleon*,

caleon, ce même gentilhomme qui l'avait vu à Lyon, était arrivé à tems : il l'observe et le fait arrêter.

Barriere demande d'abord à la geoliere du poison ; il confie son coutelas à un prêtre qui était prisonnier ; mais ensuite appercevant ce couteau sur la table du conseil, il le demande pour s'en couper la gorge. Interrogé pourquoi il est venu à Saint-Denis : c'est, dit-il, pour emprunter de l'argent, et pour se faire capucin à Paris. Appliqué à la question, il dit qu'il espérait que Dieu le rendrait invisible après avoir tué le roi. Il fut condamné à être traîné sur un tombereau dans les rues de Melun ; et avoir le poing coupé. Sa main et son couteau furent jettés dans un bûcher. On lui arracha les chairs avec un fer chaud ; on lui cassa à coups de barre de fer les bras, les cuisses, les jambes, et quand il eut expiré, on brûla son corps dont on jetta les cendres dans la rivière. C'est-là un supplice qu'on croirait inventé par les Cannibales.

Avant d'être rompu, *Barriere* reconnut toute l'énormité de son crime. Il désigna les deux prêtres de Lyon qui, dit-il, avaient formé le complot d'assassiner *Henri IV*.

N'étant point lettré, dit-il encore à ses juges, *je me suis laissé persuader par les ecclésiastiques et docteurs en théologie.*

Ces paroles sont tirées du procès-verbal de sa mort.



CHAPITRE XLIX.

Travaux des hommes de lettres pour désabuser le peuple et servir Henri IV. *Ligueurs, parlement et* Mayenne *épouvantés. Procession à* Sainte-Géneviève. *Entrée de* Henri IV *à Paris. Emportement d'un prédicateur.*

HENRI IV converti, absous et sacré, n'était point encore maître de sa capitale. Sa situation sous les murs de Paris était très-embarrassante ; il n'avait que peu de soldats mal vêtus, et point d'argent. Rome d'ailleurs mettait à son égard une inflexibilité qui pouvait lui devenir funeste. Des étrangers Italiens, Lorrains, Espagnols parlaient toujours en souverains au milieu de Paris. Une armée s'assemblait en Flandre pour entrer en France sous la conduite de l'archiduc *Ernest*. *Henri IV* avait encore à craindre et à se défendre des assassins.

Pour l'honneur de ceux alors qui cultivaient les lettres, on doit avouer que ce furent eux qui par leurs écrits déconcer-

tèrent les manœuvres ambitieuses des étrangers, et étouffèrent le flambeau de la discorde que la Sorbonne et les prédicateurs ne cessaient de rallumer. C'est sous le tranchant de la satyre qu'ils firent expirer la *sainte union*, ce monstre épouvantable qu'un peuple aveugle avaits i long-tems adoré. Disons les noms des hommes de lettres qui, contre Rome, contre la Sorbonne et contre l'Espagne, servirent la patrie et *Henri IV*. Ces noms doivent être chers à tous les bons citoyens.

Louis le Roi conçut l'idée du *catholicon d'Espagne*. Quant à la *satyre menipée*, elle fut l'ouvrage de *Pithou*, de *Chrétien*, de *Passerat* et de *Gillot*. Le nommé *Hottman* publia *l'anti-chopin*, qui est la satyre d'un magistrat fanatique. *Le regret funèbre à mademoiselle ma commère, sur le trépas de son âne*, est de *Durand*, homme né plaisant et caustique. *Guillaume du Sable* répandait dans Paris des coqs-à-l'âne. Celui qui est intitulé *la Truie au foin* est une dérision sanglante de la ligue, et sur-tout de la Sorbonne. Tous ces écrits, que les curieux conservent encore dans leurs bibliothèques, étaient secrètement envoyés à

d'honnêtes bourgeois qui les faisaient courir dans leurs quartiers. Peu-à-peu la lumière se formait, et à mesure que les écailles tombaient des yeux du peuple, *Henri IV* lui paraissait un bon roi.

La plupart de ces hommes de lettres joignaient au titre de bel esprit le mérite d'être savans. Ils s'assemblaient tantôt chez *Pithou*, tantôt chez *Gillot* dont la maison était ouverte à tous les gens instruits. C'est là qu'entr'eux ils gémissaient en secret sur les misères et l'aliénation du peuple, et arrangeaient les moyens de rendre Paris à *Henri IV*.

Pithou, celui qui d'entr'eux connaissait mieux les loix, agissait auprès de *Duvair*, conseiller au parlement et homme de lettres. Ils en conférèrent avec *Lemaître*, premier président du parlement et l'ami de *Pithou*. C'est celui-ci qui, pour déconcerter les Espagnols, l'avait déterminé à rendre le fameux arrêt en faveur de la loi salique. Ils gagnèrent *l'Huilier*, prévôt des marchands, et *Langlois*, échevin. *Brissac*, gouverneur de Paris, à qui l'on promit les bontés de *Henri IV*, entra dans les vues de *Pithou* et du président *Lemaître*.

Déjà on parlait sourdement d'ouvrir les

portes de Paris à *Henri IV*. Cette rumeur jetta l'épouvante chez les ligueurs et la consternation dans le parlement. *Mayenne* couvert de ridicule par les hommes de lettres, et se sentant trahi, sortit de Paris avec sa femme et ses enfans.

Les ligueurs environnés de terreur, font un dernier effort auprès du ciel qui les a toujours désavoués. Ils ont recours à Sainte-*Geneviève*. Sa châsse est promenée processionnellement dans les rues de Paris. Ce fut là la dernière momerie du fanatisme.

21 Mars. Le parlement qui avait consenti à la descente de cette châsse, se signala dans son effroi, par un dernier acte de révolte. Il apprend qu'on tient des assemblées secrettes, et ces assemblées sont tout aussitôt défendues par un arrêt. Cet arrêt porte qu'on rasera les maisons où elles seront tenues, et que tout propos contre la *sainte union* sera regardé comme un crime d'état. Le parlement, en rendant cet arrêt insensé et barbare, ignorait que son premier président *Lemaître*, uni avec les hommes de lettres, travaillait à recevoir *Henri IV*. Ce *Lemaître* se défiait tellement de sa compagnie, qu'il ne mit dans le secret de ses

démarches que deux ou trois de ses confrères. Cet arrêt et cette procession calmèrent les terreurs des Espagnols, du légat et de la Sorbonne. Il importait de les endormir encore vingt-quatre heures.

Cependant *Brissac* négociait auprès de *Henri IV;* le plus difficile pour lui était de tromper les ligueurs qui ne le perdaient pas de vue. Quatre mille parisiens de la lie du peuple, à qui *Philippe II* donnait par semaine un minot de bled et une richedale, étaient continuellement sous les armes. Cette canaille en mousquet l'observait de près. Il était encore surveillé par une escouade d'Espagnols que le duc de *Féria* lui avait donnée pour l'accompagner dans ses rondes. C'étaient autant d'assassins qui avaient ordre de le poignarder à la moindre démarche équivoque.

Henri IV, sous les murs de Paris, la nuit du vingt-unième mars, attendait les clefs. *Brissac* qui a su tromper la vigilance de ses satellites, les lui apporta. Le roi, précédé d'une garde de cinq cents hommes ayant leurs piques renversées, entouré de sa noblesse et de ses compagnies d'ordonnances, alla à Notre-Dame où l'on chanta le *te deum*; à

midi, le calme et la joie régnaient déjà dans tout Paris. Il n'en coûta pas une goutte de sang Français.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne et ses adjoints, *Pellevé* proviseur de Sorbonne, et *Rose* le conservateur apostolique de cette école, les prédicateurs qui avaient prêché la révolte, tous les théologiens qui avaient lancé des décrets et des excommunications contre lui, attendaient leur sort en tremblant; mais le jour de la gloire de *Henri IV* fut celui de sa clémence. Son premier soin fut d'envoyer Saint-*Luc* aux duchesses de *Nemours*, d'*Aumale* et de *Montpensier* toutes coupables pour les rassurer, et des soldats de sa garde pour les dérober aux outrages d'une foule de bons citoyens qui, dans leur premier emportement, auraient pu se venger des maux qu'ils avaient soufferts.

De l'église, *Henri IV* se rendit au Louvre où un festin royal l'attendait et où peu de jours avant un italien, quelques espagnols, le proviseur de Sorbonne, son conservateur et plusieurs théologiens travaillaient à lui ôter la couronne.

Après le dîner, le duc de *Feria* et le légat sortirent de Paris : le monarque qui eût été

faché qu'on les insultât, ne se refusa pas au plaisir de les voir humiliés. Ils défilèrent sous les fenêtres du Louvre, les tambours couverts et leurs enseignes ployées. Le roi dit au duc de *Féria* : *adieu, M. le duc, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

Ce même jour *Henri IV* manda, dit-on, les gens de lettres qui avaient préparé son entrée à Paris et leur dit : « Mes amis, je n'examine » pas si vous êtes de la religion du pape ou de » celle de Calvin : vous êtes de la vôtre selon votre conscience, comme moi de la » mienne ; mais vous êtes fort plaisans et » m'avez été fort utiles. Je vous en remercie » contre l'usage des rois qu'on remercie » toujours et qui ne remercient jamais. » Vous avez détrompé mes sujets en les » faisant rire ; et les théologiens les avaient » séduits en les faisant mourir de faim. Si » les maîtres de Sorbonne, par leurs décrets, les avaient rendus fous, vous leur » avez redonné leur bon sens par vos plaisanteries. Continuez, mes amis, à me » servir, c'est servir votre patrie. Vous êtes » les conseillers penseurs de mon royaume, » et il est bon qu'il y ait en cet état beau-

» coup de ces conseillers. Pour cet office » le plus honorable de tous, je ne vous » donne point de brevet ; vous en ferez » votre charge plus librement et mieux. » Vous n'aurez non plus de gages, car » de l'argent qu'on me donnera, il m'en » faut beaucoup pour acheter les trois quarts » de la France que tiennent encore des » ambitieux qui ne vous valent pas. Ce sont » des voleurs et mercenaires qui me font » payer mon bien et chèrement ; mais il » vaut mieux payer que de guerroyer plus » long-tems mon pauvre peuple ».

Ce discours, s'il était authentique, serait une des grandes singularités de cette époque. Mais ce qui est encore plus singulier, et ce que la critique la plus sévère n'a jamais révoqué en doute, c'est l'emportement d'un prédicateur, la veille de l'entrée de *Henri IV* dans Paris. Instruit qu'on s'occupait à lui en ouvrir les portes, il monte en chaire et exhorte ses auditeurs par ces paroles mémorables : *il n'y a pas à marchander, mes frères, il faut à coups de couteau se jetter sur ceux qui parleront d'ouvrir les portes au Béarnois.*

CHAPITRE L.

Dispersion et châtiment des fanatiques. Procès contre les jésuites. Singulier décret de la Sorbonne. Henri IV *assassiné. Jésuites chassés.* 1594-1595.

Henri IV, maître de Paris, ordonna la suppression de tous les arrêts que le parlement avait portés contre lui et contre son prédécesseur. Un homme de lettres, le savant et célèbre *Pithou*, ce conseiller penseur de l'état, fut chargé de l'exécution de cet ordre ; il déchira des registres du greffe tous les actes de démence dont les conseillers jugeurs avaient signalé leur fanatisme contre la famille des *Valois* et contre celle des *Bourbon*.

On agita ensuite dans le conseil le sort des séditieux. Plusieurs membres opinèrent qu'il fallait chasser de France les dominicains et raser leurs couvens. L'avis de plusieurs autres fut d'attacher à leur habit une marque d'infamie. Celui de *Henri IV* fut de pardon-

ner. Quant aux jésuites, le conseil demanda leur bannissement. *Henri IV* ne fut point de cet avis ; il pensa qu'on pouvait sauver les corps en échancrant les parties gangrénées. On dressa en conséquence une liste des moines et des docteurs de Sorbonne les plus coupables, et l'on en purgea Paris.

Bourgoin, prieur du régicide *Clément*, et l'apologiste de son assassinat, avait déjà été écartelé à Tours. *Mergy*, son confrère, et qui avait acheté le couteau de *Clément*, fut éxécuté à Châlons. Le docteur *Cisé* ou *Jessé* avait été pendu à Vendôme, à côté de *Maillé Brenehard*, son pénitent, qu'il venait de confesser. Ce docteur était cordelier; c'est lui qui en chaire criait au peuple, *qu'il fallait de tout se débourber et se débourbonner.*

Le docteur *de Saintes*, condamné à mort par le parlement de Tours, fut seulement enfermé dans le château de Creve-cœur par la clémence de *Henri IV*. Le docteur *Rose*, conservateur apostolique de la Sorbonne, méritait sans doute de mourir. Le roi se contenta de le renvoyer à Senlis à la tête de son diocèse. Le cardinal *Pellevé* qui en était le proviseur, mourut le jour même que

Henri IV entra à Paris. Il fut subitement étouffé ou par la douleur de voir ce roi au milieu de son peuple ou par la crainte d'être puni. Ce même jour le docteur *Boucher* en sortit à la suite du légat et à la tête d'une trentaine de femmes débauchées et fanatiques. Le docteur *Pelletier* fut condamné à être rompu vif. Les autres prédicateurs et théologiens, tels que *Lucain, Crucé, Pigenat, Launay, Cueilli, Aubri, Hamilton,* le jésuite *Bernard,* le jésuite *Commolet* qui en chaire demandait un *Aod*, le jésuite *Varade* qui avait poussé *Barrière* à l'assassinat, furent tous proscrits. Le jésuite *Pigenat*, frère du docteur de Sorbonne, qui était le conseil des seize lorsqu'il *fallait frapper quelque grand coup*, mourut à Bourges peu de tems après, lié et garrotté sur son lit dans l'excès de la démence la plus complette.

Toutes les cours souveraines reçurent leur pardon : la Sorbonne, à la tête des autres facultés, prêta serment de fidélité. L'université, pour rendre ce serment plus agréable au roi, avant de le prêter, statua de redemander au parlement l'expulsion des jésuites. De tous les religieux ils étaient sans doute ceux dont *Henri IV* avait plus à se

27 avril 1594.

plaindre, et ceux desquels il devait le plus se défier. Ils étaient les plus actifs, les plus ardens, les plus souples et par conséquent les plus à craindre : leur conduite était plus réfléchie. Dans leurs démarches ils avaient quelque chose de plus suivi et de plus prudent. Ils passaient pour être les espions de l'Espagne et les émissaires de confiance du pape qui les appellait ses yeux : *oculos mentis meae.*

18 avril. Le décret de l'université qui ordonnait la poursuite du bannissement des jésuites fut lu, approuvé et signé par la faculté de théologie, *nemine reclamante* ; deux docteurs de Sorbonne présidèrent les commissaires nommés pour ramasser les preuves nécessaires contre les jésuites. Les curés de Paris se joignirent à l'université. *Arnaud* et *Dolé* plaidèrent contre eux.

12 juillet. Le plaidoyer d'*Arnaud*, avocat pour l'université, n'est qu'une longue déclamation diffamatoire, dénuée de preuves et remplie de faits hasardés. La péroraison de son discours renferme quelques idées très-saines : c'est là tout son mérite.

Le commencement du plaidoyer de *Dolé*, pour les curés de Paris, est bien au-dessus de

cette péroraison. Le style en est noble, majestueux. Nous n'avons point d'orateurs en France qui ne se glorifiassent de l'avoir fait.

« Messieurs, dit *Dolé*, le sénat de Rome » ayant condamné les sacrifices d'*Isis* et de » *Serapis*, ordonna que leur temple serait » ruiné, afin que les prêtres Isiaques per- » dissent à jamais l'espérance de le rétablir. » Ceux qui étaient chargés de cette exécu- » tion furent saisis d'une crainte supersti- » tieuse, et n'osèrent y mettre la main de » peur qu'en violant l'autel de ces dieux » étrangers, ils ne fussent foudroyés ; mais » le consul *Emilius probus* assuré que tout » ce qu'un citoyen fait pour le bien de » son pays est agréable à Dieu, dépouilla » sa robe de pourpre, prit la hache à la » main, et le premier pour donner l'exem- » ple, enfonça la porte.

» Il est aujourd'hui question de savoir si » l'on doit chasser du milieu de nous des » prêtres étrangers qui, sous prétexte de » piété, sapent peu-à-peu les fondemens de » l'état et débauchent le peuple de l'obéis- » sance qu'il doit à son roi.

» Ceux qui traitèrent ce sujet il y a trente

» ans n'en parlaient que par conjecture ; » *mais aujourd'hui* le ressentiment du mal » qu'ils ont fait et l'appréhension d'un plus » grand, doit nous faire recourir au remède. » S'il se trouve en vous, messieurs, la réso- » lution de cet ancien sénat, vous trouvé- » rez pour cette exécution un bon nombre » d'*Emiles*.

» Je suis d'accord avec ceux qui disent qu'il y » a entr'eux des hommes doctes et d'un grand » jugement ; c'est ce qui nous met en peine. » Je crains un ennemi qui a de la réputation » parmi le peuple.... Leurs ruses sont d'au- » tant plus dangereuses qu'elles sont mal- » aisées à découvrir. Leurs menées sourdes » et secrètes sont mille fois plus à craindre » et se gardent plus longuement en l'esprit » du peuple séduit, que ne ferait une fac- » tion découverte où il n'y aurait que de la » violence qui tiendrait de l'humeur.

» Les jésuites attaquent les hommes par » la plus dangereuse partie de leur esprit : » ils les battent de l'opinion de la religion, » les surprennent et les étonnent lorsqu'ils » cherchent de la consolation. Un esprit » qui entre en soi-même, qui examine ses » fautes, qui minute déjà sa condamna- tion

» tion est contrict et abattu. Alors il est
» aisé d'imprimer des opinions étrangères
» en une ame étonnée. LA SUPERSTITION EST
» UNE FURIE CONTINUELLEMENT ATTACHÉE A
» LA CONSCIENCE DES IGNORANS : elle ne les
» laisse point respirer ; elle leur suscite des
» imaginations horribles. Un homme en
» proie à cette furie est facile à persuader.

» Cessons d'imputer au peuple le mal
» qu'il a fait ; il n'était que l'instrument
» de ces religieux. Si vous empêchez que
» le vent ne souffle, vous aurez une mer
» tranquille....

» Les pontifes de Rome étaient obligés
» de donner avis au sénat des prodiges qui
» arrivaient ; ainsi les demandeurs (les curés)
» qui ont charge des choses sacrées, vous
» avertissent qu'il y a un grand prodige en
» France ; c'est que des prêtres étrangers
» qui se disent religieux enseignent à leurs
» écoliers qu'il est permis de tuer les rois
» et les princes, etc. ».

On doit convenir que ce morceau est plein de noblesse, et qu'il réussirait chez tous les peuples et dans tous les siècles.

La voix publique s'élevait contre les jésuites : ils tremblaient eux-mêmes dans la

crainte de leur jugement. On s'attendait à leur proscription : la Sorbonne les sauva.

Nous avons vu qu'à peine venus en France, la Sorbonne consultée sur leur régime, déclara, sans les connaître, qu'ils formaient un ramas d'hommes chargés de crimes, *personas fascinorosas* : elle fit plus qu'on ne lui demandait ; on ne voulait que son avis sur leur régime, et elle prononça témérairement sur leurs personnes.

La Sorbonne avait, au mois d'avril, signé qu'ils étaient des hommes dangereux, et avait demandé avec les autres classes de l'université, leur expulsion de France. Deux mois après cette demande, elle déclare qu'il faut les conserver et qu'ils sont des religieux vénérables, *patres venerabiles*.

Cette contradiction dans l'école de Sorbonne mérite d'être remarquée. Quand on ne connaissait pas encore les jésuites, la Sorbonne les calomnia ; et quand ils eurent fait tout le mal qu'il leur était possible de faire ; quand on eut trouvé dans leur maison les bijoux de la couronne qu'ils tenaient en gage pour du foin et de la paille qu'ils avaient vendus aux ligueurs ; quand leur père *Commolet* eut en chaire demandé un

Aod pour poignarder *Henri IV;* quand le père *Varade* eut béni et adjuré *Barrière*, l'assassin de ce bon roi ; en un mot, quand un cri unanime en Hollande, en Flandres, en Angleterre, en France, s'élevait pour dire qu'ils étaient une secte d'assassins, la Sorbonne décida qu'ils formaient une société de religieux respectables.

Ce décret de la Sorbonne en faveur des jésuites arrêta le zèle du parlement. Ceux des magistrats ligueurs que la clémence de *Henri IV* avait laissés dans le corps firent valoir ce décret et rendirent inutiles les plaidoyers d'*Arnaud* et de *Dolé.* Les pères vénérables restèrent en France, et *Henri IV* ne tarda pas, ainsi que les deux avocats le lui avaient prédit, à être assassiné par un de leurs écoliers congréganistes.

Ce congréganiste, âgé de dix-neuf ans, fils d'un honnête marchand drapier, se nommait *Jean Châtel.* Il avait à se reprocher des péchés de mollesse commis avec des animaux ; un inceste qu'il avait voulu commettre avec sa sœur : l'idée de tuer plusieurs personnes lui avait passé par la tête, et il se croyait coupable d'assassinat parce qu'il en avait eu l'idée. Il pensait aussi n'avoir pas

cru en Dieu. Pour se débarrasser des remords qui déchiraient son ame, il portait sur lui des agnus, des chapelets et autres pieuses béatilles ; il avait autour du cou une chemise de Notre-Dame-des-Crôtes ; il approchait souvent du sacrement de pénitence, et pensait que toutes ses communions étaient sacrilèges parce qu'il ne se croyait jamais bien confessé.

L'état de cet écolier était une maladie très-affligeante. Pour le guérir il aurait fallu de grandes dissipations et les conseils de quelques philosophes, mais malheureusement il était livré à des confesseurs, à des directeurs et aux sombres exercices de *la chambre de méditation* que tenaient les jésuites.

Cette *chambre de méditation*, appellée aussi *chambre noire*, était une grande et vaste salle. Un seul cierge allumé dans un coin de l'autel laissait entrevoir sur les murailles des peintures effroyables. Là dans des fournaises embrâsées on voyait les victimes des vengeances célestes, les unes au milieu des bûchers, les autres étendues sur des grils ardens. Les ministres infernaux armés de fourches, plongeaient celles-ci dans des chaudières d'huile bouillante, et

celles-là étaient déchirées avec des peignes de fer, ou étranglées par des couleuvres. Les sifflemens des serpens et les hurlemens des damnés semblaient partir des quatre coins de la salle. A ces hurlemens que les jeunes gens semblaient entendre, un jésuite en surplis, au milieu de l'obscurité, mêlait la voix menaçante d'un énergumène, citant, suivant l'usage de ces tems-là, des histoires de revenans et de diables.

Quand la consternation était générale, on éteignait le cierge et on livrait les jeunes gens, dont l'imagination était déjà bouleversée, à la méditation des récits épouvantables qu'ils avaient entendus C'est dans ces méditations que l'égarement de *Châtel* se consomma : il se dégoûta de la vie et il se crut damné ; c'est dans les momens de cette sombre dévotion qu'il imagina qu'en tuant *Henri IV* il ferait une action agréable à Dieu, non qu'il crût par cet assassinat mériter le ciel et racheter entièrement tous ses péchés. Tout ce qu'il espérait, d'après les aveux de son procès-verbal, c'était de ne souffrir en enfer que comme quatre, et non pas comme huit. Ce sont ses expressions : *ut quatuor non ut octo*.

Ce jeune insensé se prépara au crime par des actes de dévotion ; il en conféra avec le père *Gueret*, jésuite, et son professeur de philosophie. Le vingt-six décembre, entraîné par son fanatisme, il se rend à l'église de Saint-Laurent pour y entendre la messe ; au sortir de la messe il rentre chez lui pour prendre un couteau, de là il va à vêpres, ensuite à l'église de Saint-Jean pour faire sa prière, et de l'église au Louvre pour assassiner le meilleur des rois.

La politesse affectueuse de *Henri IV*, qui se baissait pour embrasser *Montigni*, lui sauva la vie. Le couteau de *Châtel* dirigé sur le sein du roi, ne porta que sur la lèvre supérieure et lui brisa une dent. On arrêta l'assassin qui se renfonçait dans la foule, mais que son égarement décela. On lui demande son nom, et il dit qu'il s'appelle *Châtel*, écolier des jésuites. Le bon *Henri IV* crie qu'on lui pardonne et commande de le relâcher. On ne juge pas à propos d'obéir, on court à la maison de son père. Sa sœur entendant parler d'assassinat, s'écrie au milieu de la rue : *les jésuites auront fait faire quelque folie à mon frère*. Toute la

famille de *Châtel*, garrottée et chargée de fers, fut entraînée dans les prisons.

Après cet enlèvement on va investir la maison des jésuites qui dormaient déjà. Le père *Haius*, entendant du bruit autour du collège, court de chambre en chambre réveiller ses confrères, leur criant : *surge, frater, agitur de religione.* Les chambres de tous les jésuites furent fouillées : on y trouva des vers infames contre *Henri IV*, des anagrammes sur son nom, des thêmes dont les uns contenaient l'approbation du régicide *Clément*, et les autres des instructions pour assaillir les tyrans.

Dans la chambre de *Guignard* on trouva des libelles séditieux contre *Henri III* et *Henri IV*; les uns portant que si le jour de la Saint-Barthelemi on avait tué *Henri IV*, *on ne fût pas tombé de fièvre en chaud mal*; que l'action du moine *Clément* était un *acte héroïque et un don de Dieu*; que *Bourgoing* qui l'avait instruit, était un *martyr*; les autres, que la *couronne de France devait être ôtée aux Bourbons*; que *le Béarnois ores converti à la foi catholique, serait traité trop doucement si on le jettait en un couvent bien réformé avec tonsure monachale*

pour ilec faire pénitence ; que si on ne peut le déposer sans guerre, qu'on *guerroie, et qu'on le tue si on ne peut lui faire la guerre.* Tel était l'élixir de la morale du jésuite *Guignard.*

En outre, il fut prouvé que *Haius,* jésuite fameux pour avoir excité une sédition en Ecosse, avait dit qu'un jésuite est un *omnis homo*, qu'il est bon de dissimuler et d'obéir pour un tems. On ordonna des informations dans plusieurs villes de province ; celles qui vinrent de Franche-Comté portaient que deux jours avant que *Barrière* fût arrêté, deux jésuites avaient passé par Besançon allant à Rome, et ayant assuré que bientôt le roi de Navarre ne serait plus : celles de Bourges portaient qu'on avait arrêté un écolier des jésuites, nommé *Jacob*, qui s'était vanté de tuer le roi, s'il n'avait cru qu'il l'était déjà. On les accusa aussi d'abuser de la confession pour inspirer l'assassinat, et d'entretenir dans le fanatisme beaucoup de docteurs de Sorbonne qui étaient leurs amis et qui avaient été leurs élèves.

Enfin, la voix publique dicta leur arrêt. *Jean Châtel*, leur congréganiste, fut écar-

telé. *Haius* et *Gueret* son confesseur furent bannis à perpétuité. *Guignard* fut condamné à être pendu et jetté au feu. Le même arrêt qui condamna *Châtel*, *Haius*, *Gueret* et *Guignard* proscrivit de France les jésuites, ces mêmes hommes que la Sorbonne, par un décret solemnel, avait qualifiés de *pères vénérables*.



CHAPITRE LI.

Menaces d'un patriarchat en France. Henri IV *absous à Rome. Thèses séditieuses en Sorbonne. Le docteur* Rose *condamné à l'amende honorable.*

ALDOBRANDIN, pontife entêté, colère, borné, était instruit de ces assassinats, et restait inébranlable. Il entrait en fureur quand on lui parlait de *Henri IV* : il ne pouvait lui pardonner de s'être fait absoudre par des évêques français. Sa chaire pontificale était investie par les agens de l'Espagne et par ceux de la ligue. Les émissaires de *Mayenne* arrivèrent à Rome en ces temslà, apportant avec eux, suivant l'expression de l'archevêque de Lyon, *des vents pour en forger de nouvelles tempêtes.*

Le duc de *Nevers* après beaucoup de petites négociations, fut admis à baiser les pieds d'*Aldobrandin.* Cette faveur lui fut accordée non comme à l'ambassadeur de *Henri IV*, mais comme à un seigneur distingué. Il fit au pape un tableau très-

pathétique des calamités qui désolaient la France, et démasqua les scélérats qui s'acharnaient à sa perte. *Clément VIII* entend de sang-froid ces tristes récits, et peu de tems après ordonne à l'orateur de sortir de Rome. D'*Angennes* et *Seguier*, ses deux collègues, sont cités par les huissiers du saint-office au tribunal de l'inquisition. Leur crime était d'avoir assisté à l'abjuration de *Henri IV*. Ils refusèrent d'obéir, et sortirent de Rome avec le duc de *Nevers* qui, dans la crainte d'être insulté par une canaille superstitieuse, traversa les rues tenant la main sur la garde de son épée.

Cet affront inoui, fait au duc de *Nevers*, révolta tous les bons Français. L'indignation devint universelle; on parla ouvertement de démembrer la France de l'empire de la papauté. Beaucoup d'évêques soupiraient après un patriarchat. C'était le vœu unanime de tous les hommes de lettres dont l'opinion à la longue forme la destinée des peuples. C'était le desir d'une multitude de magistrats instruits. Le moment semblait être venu d'avoir en France une église libre et indépendante. L'Angleterre, la Suède, la Hollande, le Dannemarck, et la moitié

de l'Allemagne avaient des églises luthériennes et calvinistes. En France, il était question d'avoir une église catholique, apostolique et non romaine : on devait garder ses dogmes et ses liturgies, mais s'affranchir de ses caprices et de sa tyrannie. *Henri IV* fatigué de l'inflexibilité de *Clément VIII*, s'arrangeait pour se passer de son absolution. Il entrait dans les vues de ceux qui demandaient un patriarche. On nommait *de la Beaume*, archevêque de Bourges, pour remplir cette dignité, et il la méritait pour s'être mis au-dessus des préjugés en remplissant la formalité d'absoudre son roi dans l'église de Saint-Denis.

Un moment de courage élevait en France cette chaire patriarchale. Le bruit s'en répandit rapidement en Europe. Le pape s'en allarma. *Seraphin Olivier*, auditeur de rote, dont la conversation enjouée et fertile en bons mots, amusait sa sainteté, interrogé sur ces rumeurs publiques, répond : « *Clément VII* a perdu l'Angleterre par sa vivacité, *Clément VIII* perdra la France par ses lenteurs ». C'est ce même homme qui, en plaisantant dit un jour au pape : *quand ce serait le diable qui demanderait à se*

convertir, votre sainteté ne devrait pas le refuser.

La crainte succéda à la colère dans l'esprit de *Clément VIII :* dès-lors il ne parla plus qu'avec indifférence aux députés de l'Espagne, de la ligue et de *Mayenne* qui demandait toujours de l'argent, des troupes et des excommunications. Les chartreux, les capucins et les minimes français reçurent ordre de sa part de prier pour *Henri IV*. Ces moines s'étaient jusqu'alors refusés à cette formule d'usage. Il écrivit à ce même cardinal de *Gondi* à qui il avait refusé l'entrée de Rome, et que son légat, de concert avec les ligueurs et la Sorbonne, avait fait chasser de Paris. Le jésuite *Possevin*, fameux par ses voyages en Savoye, en Pologne, en Suède, en Moscovie, fut envoyé en France pour renouer les négociations de cette absolution qu'on avait demandée avec tant d'instances et dont on croyait n'avoir plus besoin.

Henri IV prévenu par le pape, chargea *Duperron* et d'*Ossat* d'aller traiter de nouveau avec lui de cette absolution : il voyait la chose en politique, et pensait que cette cérémonie pourrait disposer à l'obeissance

les provinces révoltées, et refroidir les têtes encore échauffées de beaucoup de fanatiques.

Le pape toujours incertain comme le sont la plupart des hommes ignorans, partagé entre la crainte de déplaire à *Philippe II* et la crainte de perdre la France, assembla le collège des cardinaux. Presque tous opinèrent pour absoudre *Henri IV*. Le jésuite *Tolet* fut celui qui se donna le plus de mouvemens : c'était un jésuite Espagnol, Cordouan; il abandonna les intérêts de *Philippe II* son roi pour les intérêts de sa société qu'on avait ignominieusement proscrite en France : il voulait mériter son rappel en servant *Henri IV*. Enfin le pape, d'après le conseil de son sacré collège et les instances de *Tolet*, consentit à l'absoudre, aux conditions que l'absolution de l'archevêque de Bourges serait annullée ; que la réhabilitation de *Henri IV* dans la royauté serait faite devant le tribunal de l'inquisition ; que sa couronne serait mise entre les mains de sa sainteté et ne serait posée sur la tête d'un de ses ministres qu'après la cérémonie de l'absolution ; qu'il promettrait de faire la guerre au Turc ; enfin, qu'il s'engagerait

par serment à renoncer à tous ses droits royaux s'il retombait dans le calvinisme.

Duperron qui ne perdait pas de vue ses intérêts, consentait à tout. D'*Ossat*, moine ambitieux et plus attentif à l'honneur de son roi, fit rejetter toutes les clauses humiliantes de cette bulle, et ne voulut accepter avec l'absolution qu'une pénitence selon les canons. La cérémonie s'en fit avec un grand appareil, dans la place de Saint-Pierre. Le pape y était sur son trône, au milieu de ses cardinaux, de ses évêques, d'une multitude de moines, de prêtres, et de la foule du peuple Romain qui, dans son imbécille stupidité, croyait encore triompher des rois comme il en triomphait sous les *Scipion* et sous les *César*.

D'*Ossat* et *Duperron* vêtus en simples prêtres, à genoux aux pieds du pontife et au nom de *Henri IV*, abjurèrent le calvinisme ; ensuite étendus le ventre à terre, et pendant que d'une voix lamentable les eunuques de la chapelle papale chantaient le *miserere*, on leur administrait sur le derrière des coups de baguette. Le *miserere* achevé, le pape toujours assis et la tiare en tête, impose pour pénitence à *Henri IV* de réciter le chape-

let tous les jours, le rosaire tous les samedis, le miserere le vendredi, les litanies le mercredi, et prononça ensuite l'absolution sur la tête des deux ministres toujours à genoux, et la tête profondément courbée sur les marches du trône pontifical. *Clément VIII* termina cette farce, le scandale de la raison, en les touchant avec une baguette, comme on touchait un esclave auquel on donnait la liberté.

Ces coups de verges ne firent à la gloire de *Henri IV* qu'une tache passagère : il eut des vertus, et sur-tout un amour pour son peuple qui lui firent pardonner cette faiblesse dans laquelle il entrait peut-être un vrai courage.

Les vrais Français murmuraient de l'orgueil de Rome, et blâmaient ouvertement *Duperron* de s'être soumis à *la gaulade*. Le peu de philosophes qu'il y eut alors regrettaient qu'on n'eût pas consommé l'affaire du patriarchat ; et leurs regrets augmentèrent lorsqu'ils entendirent un bachelier de Sorbonne annoncer au public qu'il soutiendrait que Rome a le pouvoir des deux glaives, que c'est elle qui arme du glaive temporel les rois et les

magistrats pour la destruction des méchans ; enfin, que les rois et les évêques relèvent de *Clément VIII*, qu'il a sur eux, en sa qualité de souverain et de grand pontife, une autorité temporelle et spirituelle.

Déjà pour soutenir cet acte public d'extravagance le jour est indiqué en Sorbonne. Le docteur *Blansi*, l'approbateur du bachelier *Jacob*, devait y présider. La sagesse du parlement prévint cette folie. Le bachelier et le docteur *Blansi* furent enfermés à la conciergerie, et après une détention de deux mois ils furent déclarés perturbateurs et séditieux. Des prisons de la conciergerie, ces deux coupables théologiens furent conduits par des huissiers en Sorbonne. Doyen, syndic, docteurs, licenciés, bacheliers, tous furent mandés en la grande salle du parlement. Là, en leur présence, *Jacob* à genoux et la tête nue, ayant à côté de lui le docteur *Blansi*, demanda pardon de sa scandaleuse doctrine. Après cette amende honorable l'huissier déchira le programme qui la contenait.

Le même jour le président *Forget*, *Laguelle*, procureur général, et quatre conseillers se rendirent en Sorbonne et y firent

transcrire, avec l'arrêt porté contre le bachelier *Jacob* et le docteur *Blansi*, un ordre d'en faire la lecture tous les ans, déclarant criminel de lèze-majesté tout théologien qui soutiendrait les opinions qu'on venait de proscrire. Le procureur général ajouta : *si le parlement ne punit point la Sorbonne, c'est qu'il veut bien croire qu'elle n'est point complice de l'attentat de Jacob.*

L'amende honorable à laquelle fut condamné ce bachelier de Sorbonne fut solemnelle ; mais celle que prononça *Rose*, le conservateur apostolique de cette même Sorbonne, le fut encore davantage. Ce docteur auquel, dans l'excès de sa clémence, *Henri IV* avait accordé un pardon qu'il ne méritait pas, au lieu d'edifier ses diocésains de Senlis par des vertus apostoliques, ne s'y occupa qu'à prêcher la révolte. Il était rentré à Paris pour briguer l'honneur d'être grand maître du collège de Navarre. Cette dignité était bien au-dessous de celle d'évêque ; mais elle mettait le docteur *Rose* à portée de nourrir dans Paris le feu d'une sédition qui y couvait encore. Voilà le motif de cette démarche qu'appuyait en Sorbonne et dans l'université un parti secret et nombreux.

On ne parlait que des services que ce docteur avait rendus à la religion. Il se vantait lui-même d'avoir été ligueur. Cette imprudence ne lui réussit pas ; elle ne servit qu'à le faire observer. On découvrit un libelle qu'il répandait et qui avait pour titre : *Ludovici d'Orléans unius ex confederatis pro catholicâ fide expostulatio*. Ce libelle était un nouveau tocsin de révolte. *Rose* ne l'avait point composé ; mais il avait rempli les marges de notes qui commentaient et approuvaient le texte, et qui toutes étaient écrites de sa main.

Le procureur-général dénonce l'ouvrage, et le conservateur de la Sorbonne est arrêté. Le parlement le condamne à une amende honorable aux pieds de la grand'chambre. *Rose* y parait vêtu de ses habits pontificaux. Il prononce de sang-froid cette amende honorable, écoute d'un air arrogant l'arrêt qui le bannit de Senlis pour un an, et qui lui fait défense de prêcher pendant son bannissement.

CHAPITRE LII.

Gouverneurs mercenaires. Jésuites rétablis. Du docteur Tournebroche. *La Sorbonne réprimandée de nouveau par le parlement.*

Lorsque *Clément VIII* eut absous *Henri IV*, le fanatisme ne devait plus avoir, ce semble, de prétexte pour l'assassiner, ni les provinces pour demeurer dans la révolte.

Une preuve que le peuple n'était qu'égaré par la théologie, c'est qu'il rentra dans l'obéissance au moment où l'autorité imposa silence à la Sorbonne et aux prédicateurs ; mais une preuve non moins forte que la plupart des seigneurs étaient des fripons, c'est qu'ils mirent à l'enchère les provinces dont ils s'étaient emparés. *Henri IV* fut obligé de marchander plus ou moins avec eux, comme on marchande pour l'acquisition d'une métairie sur laquelle on n'a aucun droit. Ce qu'il ne put acheter il le conquit par les armes. Les restes de l'embrâsement s'éteignirent d'eux-mêmes. La bonté de *Henri IV* qui l'aurait fait

adorer quand il n'aurait été qu'un simple particulier, lui ramena tous les cœurs. Son règne fut celui de *Titus*. Il fit la paix de Vervins en roi victorieux. *Philippe II* accepta cette paix, et la mort en purgea la terre avant qu'il l'eût signée. Le fanatique *Boucher*, docteur de Sorbonne, retiré à Bruxelles, fit l'oraison funèbre de ce monstre couronné. Le panégyriste de l'assassin *Clément* méritait sans doute de l'être du *démon du midi*.

Avant que *Henri IV*, à la tête de quatre cents gentilshommes français, et en présence des ambassadeurs de l'Espagne, eût solemnellement juré, dans l'église de Notre Dame, la paix de Vervins, il avait donné en faveur des protestans, dont il n'avait qu'à se louer, le fameux édit de Nantes, monument de tolérance chrétienne. Cet édit éprouva de violentes contradictions au parlement uni alors avec le clergé. Le roi y vint et y prononça un discours paternel dans lequel on trouve ces paroles mémorables : *il ne faut plus de distinction de catholiques et de huguenots ; il faut que tous soient bons Français.*

La paix faite avec l'Espagne, les protes-

tans satisfaits, *Henri IV* pardonna encore aux jésuites. *Sulli* représenta à *Henri IV* le danger qu'il y avait de rappeller ces religieux. *Ils seront bien plus dangereux*, répond le monarque, *si je les réduis au désespoir.* Il força aussi au silence la justice de son parlement qui les avait proscrits, en lui disant : *s'ils ont été jusqu'ici en mon état par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt. Ils sont nés en mon royaume, et je ne veux pas entrer en ombrage de mes naturels sujets.*

A peine les jésuites étaient-ils rentrés en grace qu'ils eurent un démêlé avec l'université d'Angers. Ils voulurent être incorporés de force à cette université qui les repoussait de son sein. *Miron*, l'évêque de cette ville, les protégeait : il cassa par une sentence de son officialité tout ce qu'on avait fait contr'eux. L'université interjetta appel au parlement de Paris. La Sorbonne approuva cet appel par une délibération qu'elle tint secrette pour ne pas déplaire au pape qui regardait les jésuites comme les principaux piliers de la chaire pontificale, et au jésuite *Coton* qui, déjà confesseur de *Henri IV*, commençait à jouir d'une grande faveur.

L'avocat général *Servin*, en parlant au par-

lement contre l'evêque *Miron* et contre les jésuites, cita cette délibération de la Sorbonne pour tranquilliser quelques conseillers trop prévenus en leur faveur. Il fit plus : il la fit imprimer dans le recueil de ses plaidoyers. La publicité de cette délibération déplut à la Sorbonne : le pape en fut instruit, et son nonce s'en plaignit amèrement en cour. Le père *Coton* agit auprès du roi son pénitent, et auprès de la Sorbonne pour faire anéantir cette délibération : ses intrigues réussirent. Trente-sept docteurs assemblés en Sorbonne désavouèrent cette délibération comme une pièce *fausse, supposée, impie et sentant l'hérésie.* Ce mensonge grossier fut inséré dans le cartulaire de la Sorbonne pour calmer Rome, son nonce, le confesseur du roi, et les jésuites qu'on prévoyait déjà être tôt ou tard à craindre.

Le parlement manda *Pierre de Vive*, chancelier de l'université, plusieurs théologiens et le docteur *Tournebroche* qui, cette année là, exerçait le syndicat en Sorbonne : ce syndic avait été garçon de cuisine, et c'est de ce premier état qu'il tenait son nom de *Tournebroche*, lequel il changea en celui de *Tourneroche*. Interrogé par le premier

président pourquoi la Sorbonne s'était assemblée ; *Tournebroche* n'osa rien répondre ; mais *Pierre de Vive* prit la parole, et dit que l'ordre qu'on avait reçu émanait d'une personne qui avait droit d'en donner au parlement ainsi qu'à la Sorbonne. Cette réponse était grossière ; quelques magistrats voulurent user de sévérité à l'égard de *Pierre de Vive :* on se borna à le réprimander, et l'on enjoignit, par un arrêt, au syndic *Tournebroche* de supprimer des registres de la Sorbonne sa dernière censure qui n'était qu'un lâche mensonge en faveur des jésuites.



CHAPITRE LIII.

Du philosophe Charron ; *du jésuite* Mariana ; *et de* Ravaillac , *assassin de* Henri IV.

Nous avouons de bonne foi que ce que nous venons de dire du bon homme *Tournebroche*, syndic de la Sorbonne, est très peu important : ce que nous allons raconter le sera davantage. Nous parlerons de *Charron* dont l'esprit mâle et hardi, lumineux et méthodique, recula de quelques pas les bornes de la raison, et à qui les ennemis de la raison firent payer cherement le service qu'il rendit aux hommes.

Garasse assure que *Charron* était *livré à un athéisme brutal* et *acoquiné à des mélancolies truandes ;* que sa *tête était remplie d'écrevisses*, et qu'il était *plus capable de faire des roues que des livres.* Quand cet imbécille imprimait ces pauvretés, qu'il croyait être de l'éloquence et de la plaisanterie, il y avait vingt ans que *Charron* était mort. Les jésuites ne pouvaient que troubler

sa cendre. Mais les théologiens troublèrent son repos ; ils se déchaînèrent contre lui de son vivant, et ce fut au bruit de leurs sottises et de leur persécution qu'il descendit dans le tombeau.

Nous avons vu que la moitié de l'Europe devint protestante en haine de Rome débauchée, ambitieuse, cruelle et persécutrice ; mais beaucoup de catholiques ne se bornèrent pas à méconnaître cette mère commune ; ils crurent qu'il n'y avait point de Dieu en voyant l'extravagance, les fourberies, le luxe et les mœurs corrompues de ceux qui parlaient au nom de Dieu. Ils raisonnaient mal sans doute, mais c'est ainsi que raisonneront toujours la plupart des hommes mal instruits.

Charron, dans un premier ouvrage, combattit tout à la fois pour Dieu et pour le pape : il attaqua les hérétiques et les athées : ensuite il combattit contre les superstitieux. A force d'exercer sa pensée, il vit que ce double égarement de l'athéisme et de l'incrédulité découlait des erreurs populaires comme d'une source commune. *Charron* contre les protestans n'avait qu'employé les argumens de la théologie ; contre les supers-

titieux il se servit des armes de la raison. Tous les hommes sont invités dans son livre à dépouiller la religion des superstitions qui l'obscurcissent comme on sépare l'or de ses alliages quand on veut lui donner tout son éclat. *Charron* parlait en philosophe et en bon citoyen. C'est l'esprit de *Montagne*, son maître, qui l'inspire, lorsqu'il dit que la religion ne peut être raisonnable si le culte n'est pur. C'était un secret qu'il révélait au commun des hommes, et le livre *de la sagesse* où il découvre ce secret est un de nos bons livres classiques, et qu'un millier de volumes de morale, imprimés depuis, n'ont encore pu faire oublier.

Dans ce livre *Charron* s'éleve contre la religion du peuple qui diffère rarement d'une superstition grossière. Les gens bornés qui, dans toutes les compagnies formaient alors le plus grand nombre, crièrent au scandale, à l'impiété. Ce cri jetta l'alarme dans le camp du seigneur. Prêtres, moines, magistrats s'armèrent pour perdre *Charron;* le uns étaient assez stupides pour confondre la religion de l'homme instruit avec la superstition du peuple, et les autres assez timides pour craindre que la ruine

des erreurs populaires n'entraînât la ruine de la vérité.

Deux docteurs de Sorbonne commencèrent l'attaque contre le philosophe *Charron*; ils dénoncèrent sa *sagesse* comme étant le renversement de toute religion révélée. Le zèle des juges du châtelet auquel le livre fut dénoncé était d'autant plus dangereux que leurs lumières étaient plus bornées. La mort inopinée de *Charron* le sauva de la rigueur d'un jugement qui eût peut-être été une tache de plus à la gloire de la nation.

Avant de mourir, s'il en faut croire son ami *de la Rochemaillet, Charron* prédit *qu'il serait censuré par les présomptueux, rogues, affirmatifs, gens têtus et opiniâtres, qui pensant tout savoir, être les plus sages et avisés de ce monde, combien que pour la plupart ils soient ineptes et ignorans, et dont aucuns sont frappés de maladies presque incurables.*

Le parlement à son tour, prit connaissance du livre de *Charron*. Les conseillers n'y étaient guère moins animés contre le philosophe que les juges du châtelet, et n'étaient pas plus instruits. La plupart étaient un reste du parlement de la ligue : ils de-

mandaient à hauts cris la flétrissure du livre de *la sagesse*. Un sage se fit entendre et força les préjugés à l'écouter. Ce fut le président *Jeanin* qui prit les intérêts de *Charron* ; il en parla avec éloge et autorité ; il discuta les principes de son livre en homme d'état. Ses raisons furent appuyées par le président du *Harlai, magistrat d'un esprit hardi, fort, généreux, nullement populaire ni superstitieux*. Le sentiment de ces deux sages devint celui de la pluralité des membres de la compagnie. Ainsi la Sorbonne avait flétri le livre de *la sagesse* comme un livre abominable, et le parlement, par l'arrêt qui intervint, décida qu'il serait regardé comme un livre d'état.

La conduite de la Sorbonne mérite à cette époque l'attention des lecteurs : elle persécute l'homme qui veut épurer le culte, assurer la vie des rois, et rendre les peuples raisonnables ; elle s'arme avec éclat contre la vérité et laisse l'erreur se propager, en se condamnant à un silence coupable lorsqu'elle devrait s'élever contre des livres pernicieux.

Parmi ces livres pernicieux qui parurent 1605.
alors, on vit un *amphitheatrum honoris*,

composé par un malheureux jésuite d'Anvers, nommé *Scribanius*, pour insulter nos sages magistrats, nos hommes de lettres et
19 décembre. notre bon *Henri IV*. La même année que parut cet ouvrage, un fanatique attentat de nouveau à la vie de ce roi.

1606. Un autre livre non moins ignoré aujourd'hui et encore plus dangereux alors, fut celui de l'Espagnol *Mariana* qui enseignait l'art d'empoisonner les rois en conscience, et qui faisait l'apothéose de l'assassin de *Henri III*. *Caeso rege, ingens sibi nomen fecit*. En poignardant ce roi, dit ce jésuite Espagnol, *Clément* mérita un nom immortel.

Ces livres abominables étaient colportés dans toute la France et vendus publiquement. La Sorbonne qui, deux ans auparavant, avait fait un grand vacarme contre le livre de *Charron*, ne fit aucune démarche pour proscrire *Mariana* et *Scribanius*, dont les maximes détestables avaient fait de Paris un repaire de monstres et de la France un vaste cimetière; de ces maximes qui finirent d'allumer le cerveau d'un fanatique, et mirent un terme à la félicité dont les Français jouissaient depuis quinze ans.

Ce fanatique était *Ravaillac*, maître d'é-

cole à Angoulême : depuis son bas-âge il portait dans sa tête le germe des malheurs de la France. Son aversion pour le huguenotisme était indomptable ; il avait eté novice chez les féuillans et valet dans la cuisine des jésuites. Sa dévotion envers la sainte-vierge et Saint-*François* était très grande. Cette dévotion en fit un assassin. Un bruit populaire courait alors que *Henri IV* armait pour faire la guerre au pape. Dès ce moment ce roi parut à *Ravaillac* l'ennemi de Dieu et du pape, car dans la tête de ce malheureux Dieu et le pape n'étaient qu'une même chose.

Ravaillac réellement malheureux en ce monde, et craignant, malgré la sainte-vierge, *Saint-François*, et toutes ses confessions, d'être damné en l'autre, prétendit gagner le ciel en faisant ce qu'au noviciat des Feuillans, et dans la cuisine des Jésuites, il avait entendu dire être une bonne action, ce qu'il avait même pu lire dans l'ouvrage de *Mariana* (*a*). C'était un cerveau égaré : il sortit deux fois de son école et vint à Paris pour consommer cette bonne action qui n'était qu'un crime exécrable. Le courage

(*a*) *De rege et regis institutione.*

lui manqua ou bien l'occasion, et il retourna à Angoulême. Son égarement le ramena à Paris, et la fatalité qui semble enchaîner tous les événemens veut que ce fanatique se trouve à l'entrée de la rue de la Féronnerie au moment où la voiture du roi est arrêtée par un embarras de charrettes. *Ravaillac* monte à la porte de la voiture, plonge par deux fois son couteau dans le sein de *Henri IV*. Après ce crime il ne cherche point à s'échapper ; il reste quelque temps à la portière, tenant à la main et montrant son couteau tout fumant du sang du meilleur des rois. Arrêté et interrogé, il soutient avoir fait une œuvre méritoire. Un conseiller lui reproche-t-il la mort du roi très-chrétien ! *c'est à savoir s'il est très-chrétien*, répond-il. L'égarement de sa tête dura plusieurs jours et ne se dissipa que lorsqu'il ne douta plus qu'on travaillait aux apprêts de son supplice.

Plusieurs personnes furent soupçonnées d'avoir poussé *Ravaillac* au crime. L'indignation publique s'éleva sur-tout contre les Jésuites dont il avait été le valet ; on fut obligé d'arrêter la populace, qui dans sa fureur courut à leur maison pour l'embrâser.

Plusieurs prédicateurs se déchaînèrent contr'eux, imputant à *Mariana* la mort de *Henri IV*. Au reste *Ravaillac* savait le latin; il pouvait avoir lu ce livre qui n'était pas rare. La lecture *de la Sagesse, par Charron*, aurait pu guérir son cerveau, le sortir de l'erreur où il était que la mort de *Henri IV* était une bonne œuvre. Mais la Sorbonne avait proscrit cet ouvrage, et alors qui eût osé lire un livre proscrit par la Sorbonne!

Deux docteurs de cette même Sorbonne, mais ennemis connus des Jésuites, *Filsac* et *Gamache*, l'accompagnèrent à l'échafaud, l'exhortèrent et l'assistèrent à la mort. *Filsac* refusa long-temps de l'absoudre pour l'obliger à déclarer ses complices: le dévot *Ravaillac*, qui ne veut pas mourir sans absolution, pleure et proteste n'avoir aucun complice; enfin le confesseur se laisse fléchir et, dit-on, lui en donne une sous condition. Les complices de *Ravaillac* étaient les mauvais livres qu'il avait lus, et les mauvais propos qu'il avait entendus.

L'ame de ce malheureux repentant, et absous par un docteur de Sorbonne, de l'échafaud s'envola dans le sein d'*Abraham*. Nous n'oserions en dire autant du bon

Henri IV, qui à la vérité pendant quinze ans rendit ses peuples heureux, mais qui avait été prodigieusement sujet à ces faiblesses de tempérament qui, d'après les principes de notre théologie, damnent la plupart des hommes. Recommandons son ame à Dieu.



CHAPITRE LIV.

De Richer, *syndic de la Sorbonne, et des persécutions que ce vertueux citoyen essuya. D'un carme, faiseur de miracles.* 1610 à 1625.

HENRI IV est sans contredit la plus grande victime que la superstition ait jamais immolée : le sang de cette victime fumait encore lorsqu'il se forma en France un complot pour y établir la souveraineté du pontificat.

Le clergé séculier et régulier fit un effort pour s'affranchir du pouvoir de la magistrature ; il espérait, en établissant l'empire du pape, rentrer dans les droits d'une jurisdiction qu'il appellait *divine*, dont il jouit et abusa dans des temps barbares, et dont le temps et la sagesse du gouvernement l'avaient dépouillé. Les Jésuites et les moines étaient les proclamateurs de cette souveraineté sacerdotale. Ils aimaient mieux dépendre d'un prêtre italien que du roi, des loix et des parlemens exécuteurs des loix.

Les évêques assemblés chez le cardinal de

Joyeuse jurèrent de ne jamais séparer leur intérêt de l'intérêt de Rome. *Ubaldin*, nonce du pape, était l'ame de cette ligue ecclésiastique qu'ils dénommèrent encore la Ste.-*Union*. Le cardinal *Dupéron*, cet homme fourbe et artificieux, qui trahissait la mémoire de *Henri IV* son bienfaiteur, se joignit à cette confédération épiscopale qu'un gouvernement ferme et éclairé eût puni.

Outre cette confédération on eut encore deux factions en France. Les *catholiques romains*, et les *catholiques royaux*. Les *Romains* étaient de mauvais Français, qui traitaient leurs adversaires de mauvais catholiques et même d'hérétiques.

C'était fait de nos libertés et la France était un pays d'obédience sans un homme aussi vertueux qu'intrépide, qui brava les foudres de Rome, les menaces des évêques, la persécution de ses confrères en théologie, et la mort même, pour les intérêts du roi et de la patrie. Cet homme était *Richer*, docteur de Sorbonne. Son nom est peu connu ; il mérite de l'être beaucoup, et la nation lui doit une statue si elle a jamais égard aux services qu'il rendit aux Français : on le fit syndic perpétuel de la Sorbonne,

et il honora ce syndicat qu'il ne devait qu'à son seul mérite, par son courage à s'opposer aux prétentions de Rome, prétentions que le clergé s'efforçait d'établir en France.

Après la mort déplorable de *Henri IV*, 1610
le premier soin de *Richer* fut de faire re- 4 juin.
nouveller en Sorbonne, malgré la division que les évêques et le pape y entretenaient,
le fameux décret contre la doctrine homi- 8 juin.
cide du docteur *Jean Petit*, et de faire flétrir le livre de *Mariana*, qui érigeait le meurtre en acte de religion. *Bellarmin* condamné par le parlement, le fut aussi par la
Sorbonne. Ce Jésuite, cardinal, prétendait 4 novembre.
qu'il est de foi qu'on peut en conscience tuer un roi tyran. C'est cette abominable doctrine qui avait mis à la main du moine *Clément* le couteau dont il frappa *Henri III*, la même que l'ex-Feuillant *Ravaillac*, sur la sellette, venait de soutenir aux juges qui l'interrogèrent.

Le zèle de la Sorbonne à proscrire une doctrine qu'elle avait prêchée si long-temps lui attira des reproches honorables : on l'accusa d'être plus royaliste que papiste, d'être moins une assemblée de prêtres qu'une assemblée de parlementaires. C'était

là le temps de la gloire de la Sorbonne, et cette gloire dont le temps fut si court, était l'ouvrage de *Richer* son syndic.

Les religieux de *Saint-Dominique* travaillaient de leur côté à établir l'infaillibilité du pape et la dépendance de nos rois au saint-siège. Ces moines émissaires de Rome se rendaient à Paris de tous les coins de l'Europe; il en venait des Indes et de l'Amérique pour un chapitre général, dont l'ouverture se fit avec un grand appareil : la principale cérémonie de cette assemblée fut de soutenir avec éclat des thèses de théologie. *Ubaldin*, nonce du pape, qui dirigeait les opérations de cette assemblée, avait une place distinguée au milieu d'un grand nombre de seigneurs, d'évêques, de magistrats, et de théologiens Français. Ce fut en leur présence qu'un moine allemand, nommé *Rosembach*, soutint l'infaillibilité du pape et sa suprématie sur les conciles. La premiere conséquence de ces thèses était de faire entendre aux Français qu'ils n'étaient pas maîtres chez eux, et qu'un Italien, quand une fois il était sur la chaire de Saint-Pierre, pouvait régner par-tout ailleurs. C'était anéantir les droits de la royauté et

rendre les peuples serfs d'un prêtre. Ce fut le comble de l'audace d'un moine allemand de soutenir en France de pareilles impertinences. Le comble de l'imbécillité française fut de le souffrir.

Le clergé, qui favorisait ces étranges opinions, gardait le silence. *Richer*, malgré les menaces du cardinal *Dupéron*, vint à ces thèses escorté de plusieurs bacheliers, qui les contredirent. Le parlement en sut gré à *Richer* et l'en fit remercier. 1611.

Ayant combattu et humilié les Dominicains, il mortifia les Jésuites ; ils demandaient à être incorporés à l'Université. Déjà ils avaient obtenu des lettres-patentes pour ouvrir leur collège. *Richer* fit former opposition à ces lettres-patentes. L'arrêt qui intervint leur défendit de se mêler de l'instruction de la jeunesse : de plus, ou leur enjoignit de signer, 1°. que les conciles sont au-dessus des papes ; 2°. que le pape ne peut priver les rois de leur royaume ; 3°. que les ecclésiastiques sont sujets et justiciables des princes séculiers ; 4°. que les confesseurs doivent révéler les conjurations tramées contre les rois.

Le nonce *Ubaldin*, le cardinal *Dupéron*,

les évêques de Paris, de Clermont, d'Angers et autres, se rendirent en cour pour se plaindre de cet arrêt et de *Richer* qui l'avait provoqué. Le cardinal *Dupéron* dit à la reine qu'il n'était pas plus permis de révoquer en doute la puissance du pape qui avait donné à *Henri IV* la permission de se marier, que de révoquer en doute l'état de son mariage et de ses enfans. Il parla ensuite de l'avocat général *Servin*, comme d'un sacrilège, qui voulait qu'on violât le sacrement de la confession dont le secret fait la base.

Servin, mandé en cour, répondit aux reproches de la reine, en montrant le directoire des inquisiteurs de 1585, qui contient la forme dont à l'inquisition on procède contre les rois, et la manière secrette dont on peut leur ôter la vie. La cour frémit en lisant ces horreurs et remercia *Servin*.

Richer fut aussi remercié par le premier président du zèle qu'il avait mis à l'égard des jésuites. On l'exhorta à veiller à l'indépendance de la couronne. Il fit, à la prière du premier président, et sous ce titre : *de la puissance ecclésiastique et politique*, un petit sommaire des vérités qu'on pouvait

opposer aux prétentions ultramontaines. C'était le code des principes d'un bon citoyen. Ce code excita le courroux du pape contre son auteur. Ce pape avait demandé à Venise *fra-Paolo* pour le juger ; il demanda *Richer*, son ami, à la cour de France pour le punir. Le cardinal *Dupéron*, le nonce et plusieurs évêques mus par le pape, allèrent en cour solliciter justice contre *Richer* 1612
et contre son livre, qui n'était qu'un petit 13 Mai.
plaidoyer pour la cause des rois et des peuples. *Dupéron* assemble chez lui des évêques et des théologiens, qui signèrent une censure du livre de *Richer.*

Rome savait que le ministère français était faible et vacillant. Le pape crut pouvoir hasarder de faire enlever *Richer*, et le faire juger par l'inquisition. On échoua dans les moyens qui furent employés pour cet enlèvement. Le duc d'*Epernon*, dont la tête était échauffée par le nonce, par le cardinal *Dupéron* et par l'évêque de Paris, aposta des satellites pour le faire assassiner ; mais les satellites manquèrent leur coup. Les évêques obtinrent du chancelier qu'il serait enfermé à la Bastille, et qu'il serait jugé comme criminel de lèze-majesté. Le clergé pro-

mit deux mille écus d'or. *Villeroi* eut assez de courage pour s'opposer dans le conseil à cet acte d'exécrable despotisme de la part du chancelier.

La Sorbonne, qui avait dû prendre la défense de *Richer* son syndic, l'abandonna. Parmi les docteurs de cette école il avait deux amis, *Gamache et Filsac*. On donna une abbaye à l'un, on promit un évêché à l'autre, et ces deux amis le trahirent. Le docteur *Duval*, l'agent du nonce, des jésuites et des évêques; *Duval*, qui toute sa vie avait prêché le despotisme de Rome et la dépendance des rois au pape, sollicitait la déposition de *Richer*. Un jeune ambitieux, abbé de Saint-Victor, du nom et de la maison du *Harlai*, la proposa : c'est de cet abbé que l'évêque de Nantes disait qu'au lieu du chaperon de Sorbonne on aurait dû le coëffer d'un bonnet verd avec des sonnettes.

1 septembre. Les ennemis de *Richer* l'emportèrent en cour et on lui ôta son syndicat de Sorbonne. On punit en lui une vertu qui méritait des récompenses. Le curé de Saint-Gilles protesta contre cette injustice, et fut aussi-tôt interdit de la célébration de la messe. Ce

curé n'ayant plus de messe à dire se vengea de l'évêque, en se faisant huguenot.

Richer était déposé du syndicat, mais le pape ne le croyait pas assez puni. Persistant à vouloir le juger à Rome, il écrivit à la reine pour le demander. On assemble un conseil où le nonce *Ubaldin* fut admis. Le duc d'*Epernon* appuya les demandes insensées de cet Italien. On allait donner des ordres ponr arrêter *Richer*, mais le prince de *Condé* arrive à temps au conseil. « Voilà, dit-il au nonce, une étrange demande : *Richer* est homme de bien et bon serviteur du roi : ce serait se jouer de ses sujets que de les envoyer à Rome ». *Richer est prêtre*, répond d'*Epernon*, *et par conséquent sujet du pape*. *Les prêtres*, replique le prince de *Condé*, *ne sont point sujets du pape quand ils sont Français*.

Le conseil fut très - orageux et ne décida rien ; le pape toujours irrité menace de faire brûler l'effigie de *Richer* : à quelque prix que ce fût, il voulait l'avoir à Rome. Le duc d'*Epernon* eut la promesse d'un chapeau de cardinal pour son fils *Lavalette*, s'il le lui envoyait tout vif. Pour gagner ce chapeau il fit arrêter *Richer* dans son collège ; ce res-

pectable citoyen fut traîné dans les rues, couvert de boue et jetté dans les prisons de Saint-Victor. Le parlement intervint et rendit la liberté à *Richer*, lui donna une sauvegarde, et décréta les satellites qui l'avaient arrêté. C'est le duc d'*Epernon* qui aurait
1613. dû être puni. Jusqu'à nos jours les loix n'ont servi qu'à contenir les faibles.

Quel était donc le crime de *Richer*? il avait dit dans un petit livre de trente pages, que les papes ne peuvent détrôner les rois; il l'avait écrit et il le soutenait dans un temps où tout conspirait à établir en France la suprématie pontificale; où les jésuites s'ef-
1614. forçaient de répandre cette abominable doctrine. *Suarès*, sous prétexte de la *défense de la foi catholique*, venait d'imprimer que les *papes peuvent détrôner les rois et les faire mourir après les avoir détrônés*. Quatre jésuites furent mandés à la barre du parlement; on leur reprocha la frénésie de leur confrère à reproduire cette doctrine si souvent proscrite, et on ordonna que la *Défense de la foi* par *Suarès* serait brûlée en leur présence, par la main du bourreau.

Malgré cet arrêt que le docteur *Richer* avait sollicité, le cardinal *Dupéron* osa

avancer dans les états généraux, qui se tinrent alors, que la *puissance du pape était pleine et plénissime et qu'il excommunierait ceux qui soutiendraient que l'église n'a pas le pouvoir de déposer les rois.*

Il serait difficile de trouver un plus mauvais Français que ce *Dupéron*, si on en excepte le cardinal de la *Rochefoucaut* qui lui succéda dans la place de grand aumônier de France. Ce cardinal était vendu aux jésuites; ce fut sur les demandes du père *Arnoux*, confesseur de *Louis XIII*, qu'il obtint la grande aumônerie. Il était beaucoup moins instruit que *Dupéron*, plus violent et aussi vindicatif. Il signala sa reconnaissance envers les jésuites, en s'acharnant à la perte de *Richer*; il promit à *Bentivoglio*, nouveau nonce, sa rétractation. Tous les moyens imaginables furent mis en œuvre pour séduire ce vertueux citoyen; mais ne pouvant le corrompre, on voulut le rendre suspect. Il fut dénoncé au roi comme criminel de lèze-majesté, et ses adhérens comme une troupe dangereuse d'obscurs schismatiques. On dit à *Louis XIII* que c'était d'après ses conseils que le prince de Condé s'était éloigné de la cour, et qu'il n'armait que pour attaquer la

légitimité des enfans de *Henri IV*. *Sire*; lui dit ce cardinal calomniateur, *ces gens sont encore plus à craindre que les huguenots ; il faut les exterminer, ou tout au moins les châtier comme vous avez châtié les protestans.*

Louis XIII ne s'empressa pas de seconder le zèle fougueux de son aumônier. Celui-ci, fécond en ressources, convoque une assemblée de prélats ; il leur remontre que *Richer* est schismatique, qu'il faut le faire signer que le *pape, comme pape, peut faire des loix qui obligent en conscience*, et s'il refuse, le faire enfermer à la Bastille avec une dixaine de ses adhérens. *Richer* est mandé au tribunal de ces prélats, et refuse de signer. Puisqu'il refuse, s'écrie le violent cardinal de la *Rochefoucault, il faut le coudre en un sac et le jetter dans la rivière.* Nous en demandons pardon à ce cardinal; mais si quelqu'un méritait d'être puni et noyé, c'était ceux qui trahissaient le roi et la patrie. Et c'était les trahir de prétendre qu'un évêque de Rome peut détrôner un roi de France.

Duvair avait obtenu les sceaux. *Richer*, qui en était estimé, alla le voir, et le pria d'arrêter une persécution qui durait depuis

dix ans ; mais *Duvair*, ce magistrat si intègre à la tête du parlement de Provence, et si courageux pour défendre le livre de *Richer*, n'était plus le même : l'air de la cour l'avait corrompu. Il répondit à *Richer* qu'il devait signer ce que le nonce et les évêques desiraient. *Mais, Monseigneur*, répond *Richer, il s'agit de l'indépendance de la couronne.* « N'importe, répliqua le garde des sceaux, vous ne devez pas être plus sage que les tems ; si la Sorbonne est de l'avis des évêques, vous ne devez pas penser autrement ». Le nœud gordien de tout cela, c'est que ce garde des sceaux, déjà évêque de Lisieux, espérait le cardinalat, et qu'en attendant le chapeau, le clergé lui payait douze mille livres de pension.

Richer, comme un roc au milieu des mers orageuses, était inébranlable aux séductions, aux menaces, aux promesses, aux violences, aux calamités, aux persécutions. Ne pouvant donc ni armer le gouvernement contre lui, ni faire ployer sa façon de penser, on eut recours à un stratagême que les fripons ont souvent employé pour rendre odieux les ennemis. On fit parler le ciel contre lui, et l'on se servit d'un

carme, nommé *Dominique*, pour en être l'organe.

Frère *Dominique* était un taumaturge, un faiseur de miracles; il courait le monde avec le titre de vicaire apostolique; il avait traversé l'Allemagne traînant à sa suite une foule de gens, redressant les boiteux, faisant entendre les sourds, voir les aveugles, chassant les démons du corps des possédés. Paris était un théâtre digne de ses grands talens: sa renommée l'y avait devancé; le peuple, par-tout avide de prodiges, l'attendait comme l'envoyé du ciel. Pour préparer les esprits à son avénement, les carmes avaient fait graver le portrait du taumaturge avec la légende des prodiges qu'il avait opérés parmi les Bohêmiennes, les Allemandes et les Champenoises. Les imaginations déjà échauffées finirent de s'embrâser par le récit de tant de merveilles. Le couvent des carmes fut bientôt entouré d'une multitude innombrable de manchots, de teigneux, de borgnes, de bancroches, et de vérolés. Tous ces malheureux passaient devant lui l'un après l'autre. Il les bénissait, en disant: *je te touche, Dieu te bénisse.* On coupait des morceaux de son manteau

manteau pour les enchâsser dans de petits reliquaires, et le saint-homme, qui n'était qu'un fripon, laissait tailler son manteau *pour ne pas*, disent-ils, *contrister la foi des fidèles*.

Le taumaturge n'avait eu jusqu'alors que le don des miracles ; mais bientôt on lui fit honneur du don de prophétie ; et il prédit au docteur *Richer* qu'il serait damné pour désobéir au pape et aux évêques. Les dévotes s'empressèrent de répandre cette prophétie dans leurs quartiers.

Ces tours de charlatan n'ont été que trop souvent employés par les fripons. Il y avait vingt ans que, pour allumer une persécution contre les protestans, on avait produit à Paris une démoniaque qui dans ses extravagances leur annonçait de grands malheurs. *Duval*, ce même docteur de Sorbonne qui avait mis en vogue cette femme, mit en crédit la prophétie de frère *Dominique* contre *Richer*. Mais le parlement qui, en 1599 avait procédé contre les farces de cette possédée, et le moine qui la confessait et les évêques qui la dirigeaient, menaça de se mêler des miracles et des prophéties du nouvel *Elie*. Les carmes, ses confrères,

contens de s'être enrichis des libéralités des imbécilles, de voir leur église tapissée *d'ex voto*, prévinrent le parlement ; et le taumaturge, éconduit par ses confrères, alla opérer ailleurs.

En attendant que *Richer* fût damné, comme frère *Dominique* l'avait prédit, on le traita en chaire d'hérétique et de schismatique. *Gondi*, évêque de Paris, défendit de le confesser, et lui envoya dire qu'après sa mort il serait privé de la sépulture ecclésiastique. *Richer* était un citoyen trop éclairé pour ne pas mépriser cette vengeance d'évêque.



CHAPITRE LV.

Tour abominable du père Joseph, *capucin. Décret criminel de la Sorbonne. Faiblesse et mort de* Richer. de 1625 à 1630.

Richer avait rendu inutile la politique de quatre nonces : il avait par sa fermeté déconcerté les manœuvres des jésuites et des oratoriens ; il n'avait opposé qu'un front inaltérable aux violences du fanatique et ignorant duc d'*Epernon ;* il avait pendant vingt ans résisté aux efforts des cardinaux *Dupéron*, de *Bonsi*, de *Retz*, de la *Rochefoucault* et de *Berrule*. Il lui restait encore à soutenir les séductions du cardinal de *Richelieu*.

On sait que ce prêtre devenu ministre tenait son roi *Louis XIII* en tutelle ; il s'était emparé et environné de la souveraineté, comme tout ministre s'en empare quand les princes sont faibles et qu'une nation n'est point encore instruite. Il recevait les dédicaces de presque tous les livres de dévotion, et faisait soutenir dans son palais des thèses

sur l'amour profane. Ce même prêtre, évêque et cardinal, qui, pendant le cours de son ministère tyrannique, enrichit les commissaires et les bourreaux, voulut être le bienfaiteur de la Sorbonne pour mieux l'asservir.

Les pauvres prêtres de cette école habitaient des masures, il les logea dans un magnifique palais ; sur l'espèce d'antre qui leur servait de chapelle, il leur fit élever un temple auguste.

Le parti de *Richer*, peu nombreux en Sorbonne, parvint après beaucoup de mouvemens à faire condamner un livre de *Santarel*, dans lequel ce jésuite soutenait encore que les papes peuvent détrôner les rois. *Urbain VIII* s'irrita de cette condamnation. La Sorbonne pour l'appaiser ordonna à tous ses candidats, bacheliers et licenciés, la prestation d'un serment sur le décret des papes. *Duval* qui menait la Sorbonne comme un chef de parti mène une troupe, avait inventé cette prestation de serment : il rédigea un recueil de toutes les décrétales par lesquelles les papes s'attribuent un pouvoir absolu sur le temporel des rois. C'était sur ce recueil qu'on devait jurer et auquel on

avait mis pour titre : *pars decretorum in quâ jurabunt studiosi in theologiâ.* Depuis les décrets contre *Henri III* et *Henri IV*, la Sorbonne n'avait rien fait d'aussi criminel.

Ce serment alluma la discorde en Sorbonne. *Richer* et ses amis en demandèrent la suppression. Le cardinal de *Richelieu*, qui avait ses vues, voulut être le médiateur. Il assembla chez lui un grand nombre de théologiens ; il commença par leur dire que le roi *l'avait armé d'une verge de fer pour châtier les brouillons ;* ensuite leur prodiguant les caresses, il leur défendit de se traiter d'hérétiques, et termina son discours par l'éloge de *Richer.* C'est ce bon citoyen que le cardinal voulait corrompre. Il avait promis au pape la rétractation de son livre sur *la puissance ecclésiastique*, et le nonce *Scapi* n'attendait pour partir que cette rétractation. Elle était le prix convenu pour le chapeau de cardinal que *Urbain VIII* devait donner à son frère *Alphonse*, ex-chartreux, qui, du cloître où il s'ennuyait, avait passé à l'archevêché de Lyon.

Le pape comptant sur la promesse et la toute-puissance de *Richelieu*, avait déjà

envoyé le chapeau à frère *Alphonse*; mais *Richer* ferme dans ses principes, résista à tous les manèges des émissaires de *Richelieu*. Le pape, mécontent de ce ministre, en parlait comme d'un fourbe qui l'avait trompé. Pour appaiser sa sainteté, *Richelieu* demande un notaire apostolique, et ce notaire fut sur le champ dépêché de Rome. On le logea chez le père *Joseph*, capucin, espion de ce cardinal et l'un de ses principaux agens; du sein de la splendeur et la bonne chère où il vivait, ce capucin s'était donné le mérite d'instituer l'*annonciade*, l'un des ordres les plus austères de la religion, tandis que dans tous les mémoires du tems on l'accusait de ne pas croire en Dieu.

Richer et plusieurs docteurs de Sorbonne furent invités à dîner chez lui; après le dîner *Ricker* fut mené dans une chambre. Le père *Joseph* lui présenta une rétractation toute dressée, et d'une voix menaçante lui dit: *c'est aujourd'hui qu'il faut rétracter votre livre ou mourir.*

A ces mots deux assassins apostés sortent d'un cabinet voisin, se jettent sur le vieillard, et lui tenant le poignard sur la gorge lui font signer une rétractation. *Richer* at-

terré par la crainte, et accablé d'horreur se retire pleurant et offrant à Dieu les restes de sa vie en expiation d'une faiblesse à laquelle il ne survécut que peu de mois. Le poignard n'était peut-être qu'un jeu pour intimider le vieillard; mais eût-il perdu la vie, la gloire qu'il en eût retirée l'eût bien vengé aux yeux de la postérité d'un lâche assassinat ordonné par un prêtre cardinal et exécuté par un prêtre capucin.

Cette rétractation ne fut pas la seule faute qu'avant de mourir fit ce vieillard. Le statut arrêté en Sorbonne, de jurer sur les décrets des papes, occasionnait un schisme parmi les théologiens. *Richelieu* le modifia un peu, et *Richer* qni l'avait improuvé comme un opprobre, le signa avec des modifications. Le statut devint un scandale en France : on afficha ce distique à la porte de la Sorbonne :

Instaurata ruet jam jam Sorbona. Caduca
Dum fuit, inconcussa stetit. Renovata peribit.

Outre ces vers il en parut encore d'autres sur la défection de la Sorboune, et qui contenaient encore plus de vérités. On y rappellait toutes les époques qui pouvaient l'hu-

milier. On la montrait sous ces diverses dénominations : la Sorbonne *Bourguignone*, *Anglaise*, *Guisarde*, *Espagnole*, *Italienne et Richeliste*.

Le docteur *Filsac* qui changeait d'opinion à chaque évènement, et qu'on surnomma tantôt le docteur *le voici*, *le voilà*, et tantôt *le terminus indefinitus*, vient en Sorbonne protester contre le serment et contre les modifications de *Richelieu*. Il déclara à tous ses confrères qu'il voulait mourir bon Français, *et qu'il sortait de la Sorbonne comme d'une Babylone et d'une retraite de prostituée*.

Son courage alla plus loin ; il présenta requête au parlement pour demander l'abolition de ce serment ; mais ce corps vendu à *Richelieu*, ou tremblant sous son despotisme, garda le silence.



CHAPITRE LVI.

Vanini *condamné en Sorbonne et brûlé à Toulouse. Trois chimistes condamnés en Sorbonne et bannis par le parlement de Paris.* 1616 à 1626.

ON n'entend point prononcer le nom de *Vanini* sans penser qu'il était un athée. Point du tout; c'était un prêtre néapolitain qui avait quitté sa patrie, où il vivait dans la misère, pour venir faire fortune en France, et où il ne trouva que des prêtres persécuteurs, des magistrats barbares et un bûcher.

Quoique né en Italie et prêtre, il n'avait sur la puissance papale aucune de ces opinions ultramontaines qui ont bouleversé l'Europe si souvent, et qui partageaient alors notre Sorbonne en deux factions, en *Richelistes* et en *Duvalistes*. Il n'était pas non plus un ignorant comme on a affecté de le publier. De nos jours on le regarderait comme un homme fort instruit : il avait des connaissances en astronomie, en anatomie, en médecine et en chimie. La métaphysique était

ce qu'il avait le plus cultivé et ce qui lui devint le plus funeste.

Vanini ne trouva guères à Paris d'autres ressources pour vivre que de dire la messe à cinq sous par jour. Il se plaisait à disputer avec les théologiens qu'il rencontrait dans les sacristies, et avec ces bâtards de la philosophie alors si communs et que les progrès de la raison ont rendus si rares. Tout en disputant, *Vanini* s'acquit un peu de célébrité et se fit des ennemis implacables : il voulut être auteur et cela le perdit. Les dialogues qu'il donna étaient écrits en latin et par conséquent peu lus et peu dangereux. Le jargon obscur de sa métaphysique nuisit à l'orthodoxie de ses opinions. Ces dialogues réveillèrent la jalousie de ses ennemis, qui prétendirent qu'un homme qui parlait tant de la nature sans qu'on pût l'entendre, devait avoir peu de foi aux mystères de la religion

Deux docteurs de Sorbonne avaient approuvé ces dialogues. Leur suffrage, qui devait les mettre à l'abri de la censure, fut précisément ce qui l'occasionna. Les approbateurs des dialogues de *Vanini* étaient cordeliers. Les docteurs dominicains, ennemis-

nés des cordeliers, ne virent dans ces dialogues que ce qu'on appellait alors les horreurs du naturalisme, et les denoncèrent à la Sorbonne. Leur auteur n'était connu de la plupart des théologiens que parce qu'il avait disputé à outrance contr'eux, soit dans les sacristies, soit dans les actes publics. Personne ne s'intéressa à son sort, et l'on censura son livre sans le comprendre.

Deux ans après cette condamnation *Vanini* était à Toulouse, disputant toujours sur la métaphysique, et se faisant de nouveaux ennemis. Ceux qu'il s'était faits à Paris n'avaient censuré que son livre, ceux qu'il se fit à Toulouse firent condamner sa personne. Ils l'accusèrent d'être athée. A cette accusation la société civile se soulève toujours, et sans trop examiner si elle est fondée, on commence à crier : *c'est un monstre; il faut l'étouffer.*

Le pauvre prêtre, métaphysicien et disputeur, fut arrêté et emprisonné. Interrogé sur la divinité, il prend un brin de paille, le montre à ses juges, et leur dit : *ce brin seul prouve l'existence d'un Dieu.*

Après cet aveu on devait, ce semble, le relâcher ; mais malheureusement parmi les

preuves qui le chargeaient, on crut entrevoir qu'à son athéisme il mêlait la magie. On trouva dans sa chambre une phiole dans laquelle était un crapaud. Les juges n'en savaient pas assez pour voir que ces deux crimes ne peuvent subsister ensemble, qu'un sorcier ne peut être athée ; qui croit au pouvoir du Diable doit certainément croire en Dieu.

Vanini eût peut-être été absous ; mais malheureusement on se ressouvint que la Sorbonne avait condamné ses ouvrages ; on crut qu'un homme jugé par ce tribunal, et qui nourrissait un crapaud dans une phiole, devait être un homme très-dangereux ; et le parlement de Toulouse, qui trente ans auparavant avait proscrit son roi *Henri III*, qui avait déclaré *Henri IV* incapable de régner, qui avait fait brûler un millier de protestans, qui de nos jours a fait rompre le vertueux *Calas*, fit alors jetter dans un bûcher l'infortuné *Vanini*, après lui avoir fait couper la langue ; et ce faisant, crut faire une œuvre méritoire aux yeux de Dieu. Cet acte d'édification se passa en 1619. Pour peupler la terre d'athées, on n'aurait qu'à le répéter souvent. Prions Dieu qu'il nous

donne des magistrats éclairés. L'ignorance des juges est un des plus grands fléaux de la société.

Après le supplice de *Vanini* sa réputation alla en croissant ; mais ceux qui ont lu ses ouvrages sont obligés de convenir que cet honnête homme, beaucoup plus instruit que les pédans qui le dénoncèrent, et que les barbares magistrats qui le firent brûler, croyait en Dieu ; qu'il adorait cet *être suprême, éternel sans être dans le temps, présent par-tout et hors de tout, ayant tout créé et gouvernant tout.* Telle était la foi et le langage de *Vanini*, ainsi que celle de *Platon* et d'*Averoès* ses guides. La foi de *Vanini*, à la vérité, était dégagée de toute superstition, et aux yeux des gens de bien il n'en était que plus estimable.

Quand il fut mort, on crut rendre son histoire plus intéressante en la farcissant de mensonges et d'absurdités. Le minime *Mersenne* écrivit qu'il était sorti d'Italie avec douze apôtres pour aller prêcher l'athéisme. Ce projet eût été aussi impraticable qu'insensé. Il n'en fut pas moins cru par ceux qui, n'ayant ni le temps ni la force de rien examiner, croient toutes les sottises dont les frippons cherchent à les bercer.

Le jésuite *Garrasse* est un de ceux qui écrivirent avec le plus d'emportement contre le philosophe néapolitain. Ah! mon cher lecteur, si le temps ne me pressait pas autant et que je pusse arrêter un moment la marche de cette histoire déjà trop chargée de faits obscurs, je me plairais à vous esquisser le portrait de ce *Garrasse*, de cet homme odieux, et dont le nom est devenu une injure atroce. Je vous le montrerais comme une furie implacable, tour-à-tour acharnée sur la cendre encore fumante de l'infortuné *Vanini*, sur celle du sage *Charron*, et sur la réputation du malheureux poëte *Théophile*. Ce jeune homme de bonne compagnie, d'une conversation vive et agréable, fut dénoncé comme athée par les jésuites, on le brûla en effigie ; arrêté au catelet on le plongea dans la même prison où l'on avait mis *Ravaillac*; on suborna des témoins pour le perdre ; il triompha, il est vrai, de la calomnie. Mais les jésuites ses délateurs restèrent impunis. Sa santé s'usa par de longs malheurs, et il ne tarda pas à succomber sous le poids des infirmités qu'il avait contractées dans le cachot.

Tandis que les jésuites *Garrasse*, *Guerin*,

Voisin manœuvraient la perte du pauvre *Théophile*, la Sorbonne de son côté poursuivait trois chimistes, *Billon*, *Bitaut*, et *Claves*; uniquement coupables d'avoir combattu *Aristote*, de s'être moqués des formes substantielles, et d'avoir admis des élémens différens de ceux du philosophe grec. 1624.

Ces nouveautés furent un scandale dans l'université : on y cria à l'hérésie, à l'impiété, à l'athéisme, les suppôts de la théologie en parlaient comme du renversement de l'évangile. De *Claves* fut mandé en Sorbonne et là en sa présence on y déchira ses thèses ; ensuite on présenta requête au parlement, qui les bannit de son ressort. C'était à-peu-près dans ce temps que le saint office, composé de juges aussi peu instruits que ceux du parlement, condamna *Gallilée* coupable d'avoir renouvellé l'ancien système planétaire.

Le parlement défendit aussi d'enseigner aucune opinion qui ne fût revêtue du suffrage de deux docteurs en théologie, ou des maîtres des autres facultés. La défense fut faite sous peine de mort. Elle était absurde et barbare ; si la philosophie ne l'eût méprisée, nous serions encore, grace au zèle

de la magistrature, plongés dans les ténèbres de la stupidité.

Un citoyen philosophe frémit en pensant à ces temps malheureux où l'ignorance parlait hautement et se croyait en droit de parler seule ; où la souple et ardente superstition se cantonnait et se faisait redouter; où les gens de loix étaient ignorans, fanatiques, cruels et despotes.

Ces temps ne sont plus. Bénissons la philosophie.



CHAPITRE LVII.

*L'abbé de Saint-*Cyran *emprisonné.* Arnaud *chassé de Sorbonne et vengé par* Pascal. *Sottise du formulaire.* 1624 à 1657.

GARASSE, ce jésuite persécuteur et insensé, n'avait jusqu'alors attaqué que des hommes morts qu'on prend rarement la peine de justifier, ou des poëtes qui ne se vengent que par des épigrammes, ou des philosophes qui d'ordinaire n'opposent à la calomnie quc le mépris et le silence ; mais il osa attaquer des théologiens dans un livre qu'il intitula : *la Somme des vérités de la Religion*, et qu'on appella *la Somme des erreurs de Garasse.* L'abbé *du Verger de Haurane*, connu sous le nom d'abbé de *St-Cyran*, se disposait à faire connaître les inepties de ce livre. La Sorbonne évoqua le procès et prononça que *la Somme des vérités de la Religion* était l'ouvrage d'un fourbe, qui falsifiait l'écriture-sainte, qui citait à faux les pères, et qui à la simpli-

1624.

1625.

cité du texte sacré, mêlait le jargon d'un mauvais farceur.

1626. L'année suivante, le parlement fit brûler un libelle fait contre le roi et contre *Richelieu*. Le style du libelle décela la main du bouffon fanatique qui l'avait écrit, et qui prétendait que le pape devait excommunier et le roi et son ministre pour avoir fait un traité d'alliance avec les protestans d'Allemagne. Les jésuites ne pardonnèrent pas au docteur de *St-Cyran* d'avoir dénoncé l'ouvrage au parlement; ils attendirent seulement le tems de la vengeance, et ce tems ne tarda pas à arriver. Ils écrivirent contre les évêques et contre la Sorbonne. Le docteur *St-Cyran* répondit aux jésuites dans un livre
1631. intitulé : *Petrus Aurelius*, qu'ils étaient des insolens, des brouillons et des religieux rebelles à l'église. Ceux-ci, qui avaient un crédit auprès du roi, obtinrent un ordre pour le faire enfermer dans le donjon de Vincennes, où il resta cinq ans.

Les évêques vengèrent *St-Cyran* en faisant une belle apologie de son livre qui était fort plat. La Sorbonne prit parti pour son docteur prisonnier; elle informa théologiquement contre le jésuite *Célot*, qui s'é-

tait mêlé de traiter de la hiérarchie ecclésiastique dans un livre fort ennuyeux; mais l'adroit jésuite prévint le jugement de la Sorbonne ; il vint s'humilier dans une de ses assemblées, désavouer ses erreurs et obtenir un pardon.

Ces événemens, je l'avoue, sont petits, froids et obscurs : ils ne méritent guères d'être rapportés ; mais alors ils avaient quelque célébrité : un vingtieme de la nation s'en occupait; ce qui à nos yeux peut leur donner quelqu'importance, c'est qu'ils amenèrent la fameuse querelle du jansénisme, de cette lépre dont l'état a été tourmenté pendant cent quarante ans, et dont la philosophie l'a entiérement purgé malgré les charlatans intéressés à prolonger cette maladie honteuse.

Le docteur *Arnaud*, jeune mais hardi, entra dans la lice, et voulant rompre une lance en faveur de *St-Cyran*, son maître en théologie, il donna le livre *de la Fréquente Communion*. Vingt-quatre docteurs de la Sorbonne et plusieurs évêques approuvèrent cet ouvrage qui était la censure des jésuites, accusés alors comme ils l'ont été mille fois depuis, de faire de leurs églises

des boutiques de sacrilèges, en achalandant les confessionaux par une extrême facilité à donner l'absolution.

Les jésuites répondirent que le docteur *Arnaud* était un *excommunié et un infame sicophante.* Le père *Petau*, le même qui, suivant l'expression de *Voltaire, faisait des hommes à coups de plume*, écrivit ces étranges paroles: *l'auteur de la Fréquente Communion ne nous agrée pas; il faut tirer le nœud coulant, incontinent l'étrangler et avec lui tous ceux qui l'approuvent.*

Richelieu mourut, et Saint-*Cyran* sortit de prison. Le premier usage que ce docteur de Sorbonne fit de sa liberté, fut d'allumer en France une guerre civile ecclésiastique, en y faisant connaître un livre qu'un évêque d'Ypres, son ami, avait fait en l'honneur de J.C., à la gloire de Saint-*Augustin*, et en haine des jésuites. Cet évêque était *Jansénius*, prêtre parvenu et obscur quoique parvenu. Son livre intitulé *Augustinus* eût demeuré dans l'oubli, tant il était mauvais, s'il n'eût attaqué les jésuites. Ils en détachèrent quelques propositions qu'ils dénoncèrent à Rome. *Urbain VIII* les censura, sans parler de *Jansénius*. La Sorbonne

fut partagée : plus de quatre-vingt docteurs condamnèrent ces propositions ; soixante autres en appellèrent au parlement.

Arnaud, pour le malheur de la France, 1641.
se mêla de la querelle : il répondit que la bulle du pape était très-respectable, que la doctrine qu'il condamnait était affreuse, mais qu'elle ne parlait pas de *Jansénius*.

Mazarin n'était pas soupçonné de s'amuser à lire des livres de théologie ; il était plus occupé à se défendre de la fronde qu'à lire un livre qu'il n'eût pas compris ; il demanda une autre bulle portant condamnation des cinq propositions extraites de *Jansénius*. C'était pour complaire aux évêques, dont il attendait des secours, qu'il fit cette demande. Le pape lui accorda cette condamnation qui ne fit qu'aigrir les esprits.

Les ambitieux occupèrent bientôt la scène. Pendant plusieurs années il ne fut question que d'intrigues de cour et d'intérêts politiques. Cela était un peu plus imposant que les querelles des théologiens. Les noms de *Condé*, de *Beaufort*, de *Longueville*, de *Turenne*, de *Retz*, sonnent un peu plus haut que tous les noms des jésuites et des Sorbonistes qui disputaient alors.

Un parlement qui lève une armée et qui met à prix la tête d'un ministre ; un roi enfant, fugitif au milieu de ses états et manquant du nécessaire ; un cardinal qui, en sortant des bras de sa maîtresse, va siéger au parlement un poignard dans sa poche ; la fille de *Henri IV* dans la misère, et demeurant au lit faute de bois pour se chauffer ; mademoiselle faisant tirer le canon de la Bastille sur les troupes de son roi, ce sont là des objets un peu plus intéressans que toutes les disputes de l'école.

Cependant les ambitieux déposèrent leur vengeance : plusieurs d'entr'eux rirent dans la suite du ridicule qui avait accompagné leurs dissensions ; mais les théologiens continuèrent à se battre. Les guerres de l'ambition ont toujours une fin, celles de la théologie sont interminables.

1654. Il n'est pas indigne du philosophe d'observer qu'un prêtre ignorant, nommé *Picoté*, habitué de Saint-Sulpice, ralluma la querelle entre les théologiens. Ce *Picoté* refusa l'absolution au duc de *Liancourt*. Le malheur veut que le pénitent soit aussi peu instruit que le confesseur était tyrannique. *Picoté* menace de lui laisser ses pé-

chés, s'il ne chasse de chez lui l'abbé *Boursier* de l'académie française, s'il ne retire sa petite-fille de Port-Royal, et s'il ne rompt toute relation avec les solitaires de cette maison.

Arnaud, né avec un génie impétueux, était à la tête de tous ces savans; il était l'ennemi des jésuites et l'ami du duc de *Liancourt.* Irrité du refus qu'on fait d'absoudre son ami, il écrit une lettre contre l'abbé *Picoté* son confesseur. Les jésuites répondent à cette lettre par des injures, et la dispute s'envenime. *Arnaud* adresse une seconde lettre au duc de *Luynes* qui entendait très-peu de théologie et qui ne connaissait pas l'abbé *Picoté.* 24 janvier.

Convenons que, si de nos jours un habitué de Saint-Sulpice refusait une absolution dont on croirait avoir besoin, sans faire tant de bruit on s'adresserait à un habitué de Saint-Roch, et si Saint-Roch n'entendait pas raison, on passerait à Saint-Gervais ou à Saint Gilles où l'on trouverait peut-être mieux son compte.

Les deux lettres du docteur *Arnaud* furent dénoncées à la Sorbonne. Sans prononcer entre l'abbé *Picoté* qui refusait l'absolution

et le duc de *Liancourt* qui la demandait, elle nomma des commissaires pour examiner ces lettres, où à propos de cet habitué qui refusait d'absoudre un seigneur Français, *Arnaud* disait qu'il condamnait avec le pape les cinq propositions proscrites, mais qu'il ne les avait pas lues dans *Jansénius*, ajoutant que l'église, infaillible dans le droit, ne l'est pas dans le fait, et que Saint-*Pierre* qui avait renié J. C., après avoir coupé une oreille à *Malchus*, *était un juste à qui la grace avait manqué.*

Deux cents docteurs assemblés régulièrement en Sorbonne pendant cinq mois se tourmentèrent inutilement pour fixer le sens de cette proposition. On permit à *Arnaud* d'exposer son sentiment ; mais il lui fut défendu de disputer contre ceux qui, en opinant ne penseraient pas comme lui : il les eût écrasés par l'abondance de ses argumens. La Sorbonne n'avait point alors et n'a jamais eu de docteur aussi aguerri qu'*Arnaud* dans les luttes scholastiques.

Soixante docteurs combattaient pour *Arnaud* ; mais la multitude était contre lui. Elle cherchait à plaire aux jésuites, alors en faveur auprès du cardinal de *Mazarin*

qui avait demandé la bulle contre *Jansénius*, et qui, animant la Sorbonne contre les jansénistes, cherchait à se venger de leur protecteur, le cardinal de *Retz*, lequel avait fait mettre sa tête à prix.

La coutume qui laissait à chaque opinant la liberté de discourir aussi long-tems qu'il le jugeait à propos, semblait devoir éterniser les séances. Chacun voulait se faire entendre en traitant les matières inintelligibles de la grace, et cela obligeait d'être long et ennuyeux.

Le chancelier *Seguier* vint dans ces assemblées tumultueuses pour y maintenir l'ordre et la paix. Quand un docteur avait suffisamment parlé, il lui ordonnait de se taire et de s'asseoir. On borna à une demi-heure le tems que chaque docteur mettrait à s'expliquer. On mit en conséquence un sablier devant le syndic. Ce tems est très-raisonnable. Celui qui en une demi-heure ne s'explique pas clairement ne se ferait pàs entendre en parlant pendant dix ans.

Cet usage du sablier devait être adopté dans toutes les grandes compagnies. On y perdrait moins de tems à pérorer sous le vain prétexte d'éclaircir des matières qui

d'elles-mêmes sont claires ou qui sont d'une nature à ne jamais l'être. *Pascal* appellait l'usage du sablier *une règle pour les ignorans*. Avec plus de raison on pourrait l'appeller un baillon pour les bavards, qui sont le fléau le plus redoutable des grandes assemblées.

La Sorbonne dérogea encore à l'usage qui n'admettait de chaque ordre mendiant que deux docteurs pour opiner. On en admit quarante, et ce nombre justifia ce qu'un plaisant disait alors : *nous ferons venir tant de moines que nous l'emporterons bien.*

On l'emporta en effet. *Arnaud* fut déclaré hérétique et retranché de la Sorbonne ; c'était pourtant le théologien qui lui faisait le plus d'honneur. Il n'avait répété que ce que *Saint-Augustin* avait écrit mille ans avant lui. *Dieu*, dit-il, *pour montrer que sans la grace on ne peut rien, a laissé Saint-Pierre sans grace*. Cette proposition devint hérétique en France après avoir été orthodoxe en Affrique.

Dans le monde, *Arnaud* eût pu être un grand homme d'état ; on le destina à la prêtrise pour en faire un évêque, et il ne fut guère qu'un homme de parti. La nature

forma peu d'hommes d'un esprit aussi juste et aussi infatigable. S'il n'eût jamais connu la théologie et s'il n'eût écouté que sa seule raison, il eût pu par l'ascendant de son génie devancer *Bayle;* aussi grand dialecticien que ce philosophe, mais écrivain plus correct et plus énergique. On met *Arnaud* dans le petit nombre de ceux qui ont un peu éclairé la société, mais on est aussi forcé de le placer parmi ceux qui l'ont troublée. S'il n'eût jamais écrit que pour perfectionner la langue française, la science du calcul et l'art de raisonner, il eût eu pendant sa vie moins de célébrité, mais aussi plus de ce repos qui est peut-être préférable à la célébrité, et il jouirait aujourd'hui d'une plus grande gloire.

Ce fut au bruit des bons mots de *Pascal* que la Sorbonne condamna *Arnaud.* C'est d'après lui que dans toutes les sociétés on répétait à l'envi, qu'en Sorbonne il était plus facile de censurer que de répondre, et qu'il avait été plus aisé de trouver des moines que des raisons. Ses *lettres provinciales* eurent cela de bon, qu'elles firent rire, qu'elles instruisirent et qu'elles furent le modele d'un langage pur et précis. *Pascal* ne fut à la

vérité que le metteur-en-œuvre. Les solitaires de Port-Royal lui fournissaient les matériaux, mais la façon qu'il leur donnait était bien au-dessus de la matière première.

Après avoir couvert la Sorbonne de ridicules dans ses premieres lettres, *Pascal* tomba sur les jésuites dont les partisans avaient élevé dans la faculté de théologie l'orage qui fondit sur *Arnaud*. Ils lui répondirent par une multitude d'écrits pour lui prouver qu'il était un *bouffon*, un *ignorant possédé d'une légion de diables*; que ses *souffleurs étaient les portes de l'enfer et les pontifes de satan*. Ils firent plus : ils firent condamner en Sorbonne les lettres de *Pascal* que *Nicole* avait traduites en latin.

Le temps qui a détruit les jésuites et creusé la tombe où la raison va faire descendre la Sorbonne, laisse encore subsister les lettres de *Pascal* comme un monument d'éloquence, de force et de plaisanteries. Ce n'est pas qu'on puisse toujours approuver sa doctrine ; elle est souvent celle d'un rêveur sinistre qui ne voit que des péchés dans toutes les actions des hommes, et des damnés dans tous ceux qui n'ont point entendu parler de la Judée.

Plaignons-le d'avoir ployé son génie aux

opinions de quelques hommes vertueux, mais sombres et entêtés. Ce fut un grand malheur pour sa gloire de ne vivre qu'avec des théologiens qui lui noircirent l'imagination. Ce fut à leur école, qui était celle de la plus austère misanthropie, qu'il apprit que l'être éternel, le père de tous les hommes, n'est pas le Dieu de tous les hommes. Après sa mort on trouva dans la doublure de son habit un morceau de parchemin roulé, sur lequel il avait écrit les paroles suivantes : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, et non des Philosophes.* Il portait sur lui ce morceau de papier par superstition, comme un Turc porte une amulette pour gagner le ciel.

On ne peut refuser à *Pascal* la gloire d'avoir eu un des plus beaux génies qui aient jamais existé ; mais en voyant sa papillote de parchemin, on est forcé de convenir que son esprit était très-faible.

Quoi! mon cher *Blaise*, vous avez cru que l'être éternel était le Dieu de *Jacob* qui, ainsi que cela était arrangé dans les adorables desseins de la providence, escamota à son frère le droit d'aînesse pour un plat de lentilles; le Dieu *d'Isaac*, qui faisait paître des

brebis, des chèvres et des ânes dans les déserts de l'Arabie Pétrée ; et vous ne voulez pas qu'il ait été le Dieu de *Confucius*, de *Socrate*, de *Platon*, de *Mallebranche*, de *Descartes*, de *Bayle*, de *Locke*, de tous ces hommes dont Dieu lui-même s'est servi pour perfectionner l'intelligence de leurs semblables. Quoi ! il ne serait pas le dieu du philosope *Newton* qui, comme vous, eut un profond génie et un très-petit esprit.

Vous voulez que cet être éternel soit le dieu de vos amis les théologiens qui, en parlant de paix, de foi et de charité, bouleversaient la société civile, et vous ne voulez pas qu'il soit le dieu des philosophes qui ont vécu paisibles au milieu de cette société, qui l'ont éclairée par leurs écrits, qui en l'éclairant l'ont empêchée de s'égorger pour d'absurdes enthymêmes, pour de misérables vétilles scholastiques !

Revenons au docteur *Arnaud*, que la Sorbonne rejetta de son sein, et écoutons-le un moment : « je condamne, disoit-il, l'hérésie » que l'église condamne, mais je ne l'ai point » vue dans *Jansénius*, et je défie de me la mon» trer ». En faisant ce défi, le docteur *Arnaud* n'était pas, ce semble, de bonne foi. Dans le livre de *Jansénius* nous avons lu en ter-

mes formels, les deux propositions suivantes: *il n'y a rien de plus fondamental qu'il y a certains commandemens impossibles aux infidèles et aux justes (a). —— J. C. n'est point mort pour tous les hommes (b).* La Sorbonne en les lui montrant l'eût réduit au silence ; elle aima mieux le tourmenter que de le confondre.

Arnaud était plus raisonnable en soutenant que Rome, infaillible dans le dogme, ne l'est pas dans le fait ; mais les jésuites alors devenus, à l'aide de la Sorbonne, les apôtres de cette infaillibilité, voulurent forcer *Arnaud* et son parti dans les derniers retranchemens en leur faisant signer une profession de foi : on dressa un formulaire qui portait que les cinq propositions proscrites à Rome étaient dans *Jansénius* et condamnées dans le sens de l'auteur. On promit des récompenses à ceux qui le signeraient. On le porta en Sorbonne où il fut presqu'unanimement souscrit. On l'envoya ensuite à Port-Royal des Champs, où les jansénistes étaient cantonnés : ils le rejettèrent avec horreur. **Formulaire.**

(*a*) *Augustinus*, édition de Paris, tome III. pag. 138.

(*b*) Id. pag. 165.

On la présenta aux religieuses les pénitentes. C'était une grande absurdité de vouloir faire condamner par des filles françaises un livre écrit en latin. Elles aimèrent mieux obéir à leurs confesseurs qu'aux émissaires des jésuites. On eut beau leur dire que la Sorbonne l'avait signé ; leur entêtement déplut à la Cour, et on les dispersa ainsi que les solitaires et leurs disciples.

Ces vierges n'opposèrent à la persécution qu'une profonde résignation. Les jésuites, les plus forts en Cour et en Sorbonne, étaient battus dans les champs de la raison et de la plaisanterie ; pour se défendre ils eurent recours à la calomnie. Ils publièrent que le but des jansénistes était d'anéantir la religion chrétienne. L'histoire de ce complot fut donné sous le nom de *projet du bourg-Fontaine*. Suivant ce projet les chefs de la confédération s'étaient assemblés en 1621 dans ce village. Ces chefs étaient *Jansénius*, le docteur Saint-*Cyran*, l'évêque du *Belley*, le docteur *Arnaud*; à chaque confédéré on assigna un objet d'attaque. L'un devait diriger ses coups contre J. C. et contre le mystère de la grace ; l'autre contre l'église et le pape. Celui-ci devait travailler à la destruction du

du Sacrement de l'eucharistie, et celui-là à l'anéantissement des religieux. Quelques témoins subornés appuyèrent cette fable ; elle fut crue par la reine et par des courtisans que les jésuites confessaient, mais elle rendit les jésuites exécrables dans le monde.

Les jansénistes repoussèrent cette calomnie affreuse par d'autres calomnies non moins affreuses. Ils inondèrent l'Europe d'un déluge de libelles, pour prouver que les jésuites avaientformé le complot de détruire la morale, qu'ils n'allaient dans les Indes et la Chine que pour s'enrichir, se faire porter sur des palanquins, et pour prêcher l'idolâtrie et l'athéisme.

Arrêtons-nous et apprenons à nos lecteurs que pendant cent trente ans nos théologiens français se sont querellés, calomniés et persécutés cruellement à propos d'un ou deux passages sur la grace, et cela parce que, dans la dispute, chaque parti s'est servi des termes que l'autre parti réprouvait; et qu'à ces termes, qui ne sont ni dans l'évangile ni dans l'écriture sainte, les uns donnaient un sens que les autres ne voulaient pas admettre.

Un ami de *Pascal* disait en 1656 : *je*

voudrais que la Sorbonne, qui doit tant à la mémoire du cardinal de Richelieu, voulût reconnaître la jurisdiction de l'académie française. Cet ami avait raison. Ce tribunal, s'il eût été aussi éclairé qu'il l'a été dans notre siècle, aurait commencé ou par proscrire les mots sur lesquels on disputait, ou par en fixer le sens.

L'académie française eût d'abord fait apporter, en présence de la Sorbonne, le livre de *Jansenius*, et eût convaincu de mauvaise foi les deux partis qui s'agitaient, et qui par contre-coup troublaient la paix du royaume. Elle eût montré aux jansénistes les deux propositions que nous avons déjà rapportées, et eût fait voir aux jésuites qu'ils avaient arrangé les autres trois propositions condamnées ; elle eût dit aux uns et aux autres : *Mazarin*, qui dénonça *l'augustin* de l'évêque d'Ypres, ne l'avait pas lu parce qu'il n'avait pas le temps de lire ; le pape, qui le condamna, ne l'avait pas lu, parce qu'il avait encore moins de temps : ne parlons donc plus de ce livre puisqu'il vous fait battre, qu'il entretient votre animosité, et qu'en outre il est fort ennuyeux.

Le secrétaire de l'académie eût ensuite fait un petit sermon aux théologiens pour leur apprendre que les mistères de la grace et autres mistères doivent être des objets de silence et d'adoration, et non l'aliment des querelles humaines. Il leur eût appris que toutes ces expressions de *pouvoir prochain*, de *pouvoir éloigné*, de *concours concomitant*, de *science moyenne*, de *grace excitante*; de *grace suffisante*, de *grace prévenante*; de *grace versatille*, de *grace efficace*, de *grace victorieuse*, de *grace congrue*, ne sont que des signaux de ralliement pour préparer les oisifs à des guerres scandaleuses, et pour troubler le repos des imbécilles qui veulent se mêler du combat.

Ce secrétaire eût encore enseigné aux théologiens que tout est grace de la part de Dieu; que dans son principe, cette grace est une, et que suivant les diverses occurrences de la vie, on peut sans se quereller lui donner diverses dénominations.

L'intérêt de la société demande une bonne morale, et point de ces dogmes qui sont des sujets de disputes et de haines. Si elle en a qui soient reconnus pour être divins, il faut qu'on les respecte assez pour n'en point

parler, ou du moins pour n'en pas disputer, crainte d'en affaiblir la croyance, et de les exposer, après avoir affaibli cette croyance, au mépris et à la dérision.

La tranquillité des citoyens demande surtout de proscrire les formulaires de foi, qui ne font que des fourbes et des hypocrites, et qui ont toujours été des prétextes de persécution. *Crainte d'assurer le mensonge*, disait saint Augustin, *ne jurez-pas*, et quand père *Augustin* ne l'aurait pas dit, cela n'en serait pas moins vrai.



CHAPITRE LVIII.

Alexandre VII *condamne la Sorbonne. Le parlement condamne* Alexandre VII.

LA querelle qui s'éleva entre le pape et les théologiens français était très-grave : il s'agissait de bonnes mœurs et de l'indépendance des rois. La Sorbonne n'aguère se prêtant à toutes les manœuvres des jésuites, et à la vengeance de *Mazarin*, avait condamné le docteur *Arnaud*, et persécuté ses partisans. Après la mort de *Mazarin*, la plupart des amis d'*Arnaud* revinrent en Sorbonne, et y firent proscrire deux livres plus dangereux certainement que les rêves de *Jansenius*, sur la grace et la liberté de l'homme.

L'un de ces livres était la *Défense de N. S. P. le pape, et de l'emploi des religieux mendians.* Ce livre était un monument élevé au despotisme pontifical, par un jésuite, sous le nom de *Vernant.* L'infaillibilité du pape et sa suprématie sur les conciles, servaient de base à l'édifice ; le pouvoir de l'épiscopat était anéanti, et tôt ou tard l'évêque de

Rome devait, avec le seul secours des religieux ses émissaires, gouverner les rois et les peuples. *Nous devons obéir*, disait le jésuite, pag. 120, *à ce que commande le pape sans demander raison de ce qu'il fait et de ce qu'il ordonne, croyant pour certain qu'il ne peut nous tromper, ni être trompé.*

1664 26 mai. Cet ouvrage dénoncé à la Sorbonne, y fut flétri et méritait de l'être ; mais à peine les théologiens eurent-ils donné cette preuve de courage et de patriotisme, qu'il parut un autre livre sur le Probabilisme ; il était du jésuite *Moya*, espagnol et confesseur de *Marie-Anne d'Autriche*. Le livre que la Sorbonne avait flétri sapait les fondemens du trône ; celui de *Moya* ruinait tous les principes de la morale, et convertissait la société civile en une espèce de coupe-gorge. Le confesseur de la reine *Anne d'Autriche* prétendait qu'il est permis de donner un coup de couteau à celui qui nous dit des injures, et de le tuer en cachette si on ne le peut autrement ; qu'un père peut, en conscience, poignarder sa fille dans les bras de son amant ; qu'un juge peut, en certaines circonstances, vendre sa sentence comme un ecclésiastique son bénéfice.

Le théologien *Moya* traitait aussi fort au long des plaisirs des maris et de ceux des amans : il examinait avec scrupule quelles sont les attitudes de la volupté qui sont péchés mortels, et celles qui ne sont que fautes vénielles ; quels sont, dans les plaisirs des sens, les rafinemens qui peuvent être permis, et ceux qui doivent être prohibés.

Plusieurs théologiens avaient approuvé la doctrine de *Moya*. La Sorbonne les somma de comparaître devant elle ; ils furent exclus de ses délibérations ; et, sans entrer dans aucun détail, elle condamna le livre du confesseur de la reine, comme *digne d'être enseveli dans un silence éternel.*

Les jugemens de la Sorbonne indisposèrent *Alexandre VII* ; il envoya un bref à *Louis XIV*, le louant adroitement de son zèle à persécuter les jansénistes, et l'invitant à ne pas *émousser la pointe du couteau qu'il leur tenait sur la gorge. Nollet .... gladii eorum jugulo instantis aciem adeò importunè retundi.* Ce pape finissait par demander à *Louis XIV* la suppression des jugemens que la Sorbonne avait portés contre les livres de *Vernant* et de *Moya* ; regardant ces jugemens comme injurieux au

1664. 26 avril.

saint siège. Le nonce d'*Alexandre VII* se rendit en Sorbonne, et ne pouvant obtenir cette suppression, il s'emporta jusqu'à dire qu'il faisait autant de cas des décrets de la Sorbonne que des nouvelles de la gazette.

Ce propos était insolent; mais le bref d'*Alexandre VII* était un outrage fait à la raison. On le dénonça au parlement; il fut arrêté, dans une assemblée des chambres, que *Louis XIV* ne pouvait donner satisfaction au pape sans compromettre les droits de la France, et que *la Sorbonne, loin d'être blâmée, devrait être puissamment excitée de persévérer dans ses sentimens.*

Le réquisitoire de l'avocat général *Talon* eut cela de bon, c'est qu'il passa en revue la plupart des excès de Rome, et qu'en citant tous les papes qui avaient erré dans la foi et dans la morale, il coulait à fonds la chimère toujours renaissante de l'infaillibilité.

Alexandre VII, mécontent de *Louis XIV* et du parlement, condamna les deux censures de la Sorbonne, prononçant par sa bulle une excomunication majeure contre ceux qui oseraient s'en déclarer les défenseurs, menaçant de la colère de Dieu et

de l'indignation de saint *Pierre* et de saint *Paul* tous ceux qui n'obéiraient pas à *la plénitude de sa puissance.*

Le parlement respectant, comme on le doit, saint *Pierre* et saint *Paul*, et se moquant, comme cela peut être permis quelquefois, de l'excomunication du pape, proscrivit sa bulle, et maintint la Sorbonne dans le droit de veiller aux droits de la couronne et à la pureté des mœurs. Les supérieurs des quatre ordres mendians, ceux des bernardins, les principaux jésuites furent mandés à la barre du parlement, et il leur fut enjoint de ne rien enseigner de tout ce que la Sorbonne avait censuré. 29 juillet.

On fit plus. Le parlement envoya deux commissaires en Sorbonne pour faire transcrire son arrêt sur ses délibérations. *Du Harlai*, substitut du procureur-général son père, fit un discours aussi éloquent que savant, pour montrer l'absurdité et le danger de la bulle d'*Alexandre VII*; ce discours était d'autant plus nécessaire que la bulle avait allarmé beaucoup de théologiens, que plusieurs s'étaient retirés des assemblées où l'on rédigea les censures portées contre les jésuites *Vernant* et *Moya*, et qu'il y

avait encore en Sorbonne des partisans déclarés d'*Alexandre VII*, de son infaillibilité et de son audace. *Bossuet* disait, en parlant de ce pape, que *sa bulle n'était propre qu'à couvrir l'église d'oprobre et d'infamie.*



CHAPITRE LIX.

Querelle de la maison de Sorbonne avec les comédiens.

LA Sorbonne jouit d'un moment de gloire : elle ne répara pas tous ses torts, mais elle les fit oublier pendant quelque tems. Sa fermeté contre le pape la mit en faveur, et le monarque lui offrit la conduite du collège Mazarin : en l'acceptant, elle demanda l'éloignement des comédiens qui avaient leur théâtre, rue Guénégaud, auprès de ce collège. Cette demande souffrit de grandes difficultés en cour. *Molière* y avait de puissans protecteurs, et les jésuites, mécontens de la Sorbonne, les y appuyaient de tout leur crédit et de toutes leurs intrigues. La Sorbonne l'emporta ; et *Molière*, malgré les conseils de ses amis qui le poussaient à se venger de la Sorbonne, fut assez sage pour ne rien hasarder sur son théâtre qui pût déplaire à la théologie.

La troupe de *Molière* fut long-tems dans l'embarras de trouver un emplacement.

Presque tous les curés étaient jansénistes ; en haine du confesseur du roi, et par conséquent ennemi des comédiens et des jésuites leurs protecteurs. Aucun d'eux n'en voulait sur sa paroisse.

Les comédiens achetèrent l'hôtel de Sourdis, près le Louvre ; mais le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui pensait que les comédiens étaient réprouvés, en parla au roi ; et *Molière* fut obligé de chercher un autre emplacement. Un autre curé l'éloigna de son église, en disant que ses paroissiens, ayant un spectacle à leur portée, ne viendraient plus à vêpres.

Point de curé alors dans Paris qui ne fût docteur de Sorbonne, et qui, pour se défaire des comédiens, ne citât l'évangile. A Athènes et dans toutes les villes de l'Asie mineure il y avait des théâtres. Saint-*Paul* annonça l'évangile dans ces villes, et ne prêcha jamais contre les théâtres.

Ce chapitre est peu de chose : c'est assez de ce que nous avons dit ; passons à *Descartes.*

CHAPITRE LX.

De Descartes *et de la condamnation de sa doctrine en Sorbonne.*

Ce philosophe, le premier en France, nous apprit à faire usage de notre raison : on connaît tous ses manèges pour engager la Sorbonne dans ses intérêts. Rien ne fut négligé pour se la rendre favorable et pour s'assurer du suffrage de la plupart des théologiens : il fit remettre à plusieurs d'entr'eux un exemplaire de son livre des *méditations*; ensuite il offrit de dédier cet ouvrage à la Sorbonne. C'était une puérilité de sa part ; mais cela prouve la crainte qu'il avait de ses censures. Le père *Mersenne* fut chargé de négocier l'offrande de cette dédicace. *Quelque bon droit qu'on ait*, lui écrivait-il, *on ne laisse pas d'avoir besoin d'amis.*

Dans une des lettres de *Descartes* à un docteur de Sorbonne, on lit ces paroles : *c'est la cause de Dieu que j'ai entrepris de défendre : j'espère beaucoup de vous, tant par votre conseil que par votre faveur,*

en me procurant des juges favorables et en vous mettant du nombre.

La Sorbonne sentit le piège que lui tendait le philosophe. Soumise à *Aristote*, elle craignit qu'en adoptant la doctrine de *Descartes*, on n'innovât dans la foi ; elle craignit que l'esprit, s'accoutumant à raisonner, ne voulût plus se rendre qu'à l'évidence. Telles furent les considérations qui l'empêchèrent d'agréer la dédicace des *méditations*. *Descartes* s'en consola, en disant que les meilleurs esprits de la Sorbonne pensaient comme lui, *et qu'il préférait le jugement du jeune docteur Arnaud à celui des anciens.*

Cependant les cajoleries que *Descartes* prodigua à plusieurs théologiens lui valurent des amis en Sorbonne ; et c'est à ces amis qu'il dut la paix où la Sorbonne le laissa, quand d'imbécilles théologiens hollandais s'élevaient contre lui, accusant sa doctrine d'athéisme ; quand l'inquisition romaine, après avoir mis cette doctrine à l'index expurgatoire, la frappait d'un décret.

Descartes n'était plus, et ses opinions faisaient de grands progrès en Europe.

Malebranche en défendait quelques-unes avec la force et l'éloquence du génie, et dans la suite *Fontenelle* en orna ses romans.

Aristote, après avoir eu l'empire dans nos écoles, tombait dans le discrédit. La théologie s'en allarma. On parla à *Louis XIV* du danger des opinions de *Descartes*; et ce roi, que l'ambition et les gens à préjugés gouvernaient, crut ce danger fort réel : l'archevêque de Paris reçut ordre de sa part de faire assembler les facultés de l'université pour examiner la doctrine de *Descartes* : au nombre des propositions proscrites, on trouve les deux vérités suivantes.

Il faut se défaire de tout préjugé, et douter de tout avant de s'assurer d'aucune connaissance.

En philosophie il ne faut pas se mettre en peine des conséquences qu'une opinion peut avoir pour la foi : nonobstant ces conséquences, *il faut s'y arrêter si elle semble évidente.*

Deux ans après que l'université eût proscrit ces deux vérités, la Sorbonne crut qu'il était de son devoir de ne pas rester muette : elle les proscrivit à son tour. Elle fit plus :

à l'anathême dont elle les frappa elle joignit la défense de s'éloigner de la doctrine d'*Aristote*. C'est ce qu'elle avait décidé soixante et dix ans avant cette époque, c'est-à-dire, lorsqu'après avoir condamné, en 1624, les opinions de *Billon*, de *Bitaud* et de *Claves*, elle fit lacérer au milieu de la salle de ses exercices leurs thèses en présence de ce dernier.



CHAPITRE LXI.

De Marie Agreda *et de ses visions proscrites en Sorbonne.* 1696.

ON peut blâmer la Sorbonne d'avoir condamné, dans *Descartes*, des opinions que les esprits sensés regardent aujourd'hui comme des vérités; mais on doit la louer d'avoir frappé de ses censures les visions de *Marie Agreda* : peut-être eût-il encore mieux valu les livrer à la dérision qu'à une improbation théologique.

Cette visionaire s'appellait *Coronel;* elle étoit d'Agreda, petite ville d'Espagne qui avoisine le pays de *Sainte-Thérese*, célébre dans le catalogue des prophétesses, par ses extases et par la réforme des carmes, après l'avoir été dans sa jeunesse par ses galanteries.

On ne peut nier que les parens de *Marie Coronel* n'eussent le cerveau un peu timbré, et la fille tenait beaucoup de ses parens. Le pere et les deux freres de *Marie* se firent

moines de *Saint-François* par ordre de Dieu, qui, comme personne n'en doute, et avant qu'il eût perfectionné notre raison, avait une grande prédilection pour les religieux de cet institut. Le même ordre fut donné à la mere et à la sœur de *Marie*, de se faire religieuses. La maison paternelle fut ainsi convertie en un couvent consacré à l'immaculée conception.

Marie, comme la plus sensée, fut choisie, en 1627, pour en être abesse; et J. C. de son côté la choisit pour écrire la vie de la sainte-vierge sa mere : ce fut pendant qu'elle dormait qu'elle en reçut les ordres ; mais elle y résista long-tems, et ce ne fut qu'après d'itératives révélations et de l'exprès commandement de son confesseur, qu'elle se décida à écrire les faits, gestes, dons et privilèges de la sainte vierge.

Tout ce que les évangelistes nous en ont dit se réduit à trois ou quatre pages. *Marie d'Agreda*, pour suppléer au silence des évangelistes, en écrivit huit volumes. Ce supplément, quant à la longueur, était fort raisonnable, et quant au fonds, fort édifiant.

Un dévôt ne peut en effet qu'être très-édifié de lire et d'apprendre que la sainte

vierge, au moment de sa naissance, fut transportée dans le ciel empiré, qui, probablement est un peu au-dessus de celui ou Saint-*Paul* voyagea dans une de ses extases. Un détachement de neuf cents esprits fut commandé pour la garder. Douze de ces esprits, sous la figure de beaux garçons, comme des pages d'élite et de confiance, faisaient auprès d'elle le service ordinaire. Dix-huit tirés de la légion des chérubins furent chargés des ambassades. Pour la promptitude des dépêches et la commodité des messagers, on arcbouta contre la voûte céleste l'échelle de *Jacob*. Saint-*Michel* fut mis à la tête des domestiques emplumés pour veiller au service. Il était surintendant du palais de la reine, et il n'y eut jamais au monde de maison de reine aussi bien administrée.

Marie Agreda, son fidèle historien, décrit ensuite les aventures qui arrivèrent à la sainte vierge dans le sein de sainte-*Anne*; la belle conversation qu'elle eut avec Dieu à l'âge de dix-huit mois; elle nous donne un détail très-circonstancié des dons, graces, prérogatives et grandeurs de la sainte vierge, de la puissance qu'elle a de créer les rois et de les détrôner, le tout fondé sur l'avantage

qu'elle eut d'être immaculée en sa conception.

Tant de mistères ineffables, depuis dix-sept cents ans que la sainte vierge était montée au ciel, n'avaient point encore été révélés à personne. L'honneur de leur manifestation était réservé à l'abbesse d'*Agreda*, mais qui ne les divulgua que poussée *par la force de la vérité*.

Cette fille, comme on peut en juger par ce que nous venons d'en dire, était remplie de ce même esprit dont était enivrée Sainte-*Thérèse* sa contemporaine, et dont dans d'autres tems furent enivrées en France, et la *Guion* qui épousa J. C. et qui était enceinte du saint-esprit, et la *Bourignon*, en Flandres, et tant d'autres filles à extases et à prophéties, mais qui n'ont été célèbres que dans leurs rues et chez leurs voisines.

Les mystiques impertinences de *Marie Agreda*, qu'elle avait intitulées : *mystique cité de Dieu*, *histoire divine*, firent une fortune étonnante en Espagne ou la chaleur exalte infiniment l'imagination du sexe.

A Salamanque, les théologiens parlaient

de *Marie Agreda* comme d'une sainte. A Rome on travaillait à la canoniser. En France un récolet s'occupait à donner de la vogue aux visions de *Marie :* il en avait déjà traduit une grande partie ; mais sa traduction, quoiqu'imparfaite, fut dénoncée à la Sorbonne qui employa trente-neuf séances pour examiner l'affaire de cette fille Espagnole. On conviendra qu'il eût été possible de mieux employer son tems.

Trois évêques poussés par les Dominicains, ennemis déclarés de l'immaculée conception, poursuivaient secrettement la condamnation de *Marie Agreda*. D'autres évêques, appuyés en Sorbonne par les cordeliers, combattaient pour elle : on les surnomma les *Agredins*. L'un de ses défenseurs en appella au saint-père. Deux conseillers au parlement, les abbés *Mas* et *Bos*, et qui avaient l'honneur d'être docteurs en théologie, protestèrent de nullité contre la censure qu'en devait faire la Sorbonne.

On remarquera que les visions d'*Agreda* divisaient la Sorbonne et partageaient l'épiscopat dans le tems même que *Bossuet* et *Fenelon* étaient aux prises pour la *Guion*,

autre espèce de folle qu'on venait de renfermer dans le donjon de Vincennes.

Malgré l'appel des évêques *Agredins* et la protestation des conseillers théologiens, les visions de *Marie Agreda* furent proscrites par un décret de la Sorbonne : elles l'étaient déjà par les gens sensés.

Les *Agredins* se vengèrent par des brochures remplies d'injures contre ceux qui avaient minuté la censure. Ils les accusèrent d'avoir vendu leur suffrage à quelques ambitieux pour avoir des bénéfices.

Ce qui est très-vrai, c'est que les assemblées en Sorbonne, au sujet de *Marie Agreda*, furent très-orageuses ; que les deux partis s'injurièrent grossièrement, et qu'au rapport d'un écrivain de ces tems là, *ils criaient de telle manière qu'il semblait qu'on fût dans une halle.*

Mais il est encore vrai que le bruit n'empêche pas la vérité de se faire connaître. Le saint-esprit, le jour de la pentecôte, s'annonça aux apôtres par un grand bruit. *Et factus est repentè de cœlo sonus.*

CHAPITRE LXII.

Les récolets et les Hurons au tribunal de la Sorbonne.

Les récolets, vers la fin du siècle dernier, furent les premiers apôtres du Canada. Ils s'établirent à l'endroit même où est aujourd'hui Quebec ; de-là ils pénétrèrent chez les Hurons, et s'y formèrent quelques cabanes. Avec du tems, de la patience, de l'eau de vie et du vermillon, ils parvinrent à gagner la confiance de ces sauvages, comme avec des dragées on gagne l'amitié des enfans.

Ce n'était pas là le plus difficile : il fallait encore les instruire. Les récolets travaillèrent en vain à leur mettre dans la tête les idées confuses et métaphysiques de notre catéchisme. Quels succès pouvaient en effet avoir les leçons de ces missionnaires, quel que fut leur zèle, sur l'esprit d'un peuple dont la mémoire est affaiblie par l'humidité du climat, et qui pour vivre, forcé d'être chasseur et pêcheur, est constamment distrait par les longs exercices d'une vie

errante ? Des sauvages dont l'idiome est entièrement dépourvu de mots propres à exprimer des idées, pouvaient-ils se contenter d'un langage qui ne porte dans l'imagination aucune image ?

Les enfans chez nous, dit-on, se payent de mots : cela est vrai ; mais c'est parce qu'ils sont des enfans, c'est parce qu'on les y accoutume en sortant du berceau ; c'est parce qu'ensuite nous les forçons à croire sur parole un catéchiste qui, au milieu d'une église, leur parle avec l'autorité d'un maître et d'un délégué de Dieu pour les instruire.

Il n'en est pas de même des sauvages ; un missionnaire ne les force pas de croire sur parole, comme on y force des enfans; d'ailleurs les idées échappent de la mémoire des Hurons, à mesure qu'on les y verse. Ajoutons qu'ils n'ont pas, comme nos enfans, le tems d'écouter leurs instructeurs, parce que le besoin de pourvoir à leur nourriture les force souvent d'aller chercher leurs provisions à quelques centaines de lieues de leur tribu.

Je pense bien qu'on peut apprendre à un Iroquois qu'il y a un Dieu, c'est-à-dire, un grand être qui gouverne le monde ; qu'il

est en nous une ame, c'est-à-dire, un petit être qui meut et régit notre corps à-peu-près comme un horloger monte et régit une pendule. Ce grand et ce petit être peuvent former dans l'imagination d'un Canadien l'empreinte plus ou moins grossière d'une image quelconque.

On peut encore lui apprendre et faire croire qu'une première femme mangea une pomme défendue ; mais l'embarras est de lui mettre dans la tête, avant de le baptiser, que trois ne font qu'un, que dans la trinité trois personnes ne font qu'un seul Dieu, que la gourmandise d'*Eve* imprima une tache à son ame ainsi qu'à l'ame de ses enfans ; que cette tache, si on ne l'efface, a damné ses arrières petit-fils jusqu'à la millième génération ; qu'avec une eau bénite et quelques paroles on lève cette tache, comme avec une eau savoneuse on lève de grosses taches sur un linge très-sale.

Il est probable que les récolets parvinrent à faire répéter quelques mots de ces mystères aux Hurons, à-peu-près comme nous les faisons redire à nos enfans qui les répetent sans y rien entendre, et qui, dans un

âge avancé sont étonnés de ne pouvoir les concevoir malgré beaucoup de lumières acquises.

Cependant les récolets hasardèrent quelques baptêmes : cela ne réussit pas. Il eût fallu, ce semble, avant tout, conférer aux sauvages le sacrement de confirmation qui donne l'intelligence, quoiqu'il y ait dans l'Europe chrétienne une infinité de personnes confirmées et qui sont sans intelligence.

Ce n'est pas l'usage, me dira-t-on, de conférer ce sacrement le premier. D'ailleurs, l'évêque seul a le droit de le conférer, et il n'y avait point encore d'évêques parmi les sauvages de la Huronie. Etant les successeurs des apôtres, ce serait bien aux évêques à aller annoncer l'évangile ; mais depuis que de pauvres prêcheurs ils sont devenus en l'église chrétienne des princes magnifiques, ils se sont reposés des soins de leur apostolat sur ceux qui ont voulu en prendre la peine.

Les récolets et les Hurons s'ennuyaient réciproquement, les premiers de ne point être entendus, et les autres de ne point entendre leurs instructeurs. Les récolets consultèrent la Sorbonne sur l'espèce d'impossibilité

d'instruire ces sauvages. Son tribunal de conscience répondit que pour être admis au sacrement de baptême, il fallait au moins la connaissance implicite de ce qu'on reçoit.

Les récolets appellèrent à leur secours les jésuites, qui alors remplissaient le monde chrétien de leurs relations mensongères ; il n'était question que des miracles qu'ils faisaient et des conversions qu'ils opéraient. Cette mal-adresse des récolets leur coûta cher ; car la première manœuvre des hommes apostoliques qu'ils avaient appellés dans la Huronie pour les aider à défricher la vigne du seigneur, fut de commencer par s'emparer de leurs habitations. Ensuite ils publièrent que les sauvages du Canada étaient susceptibles de toute instruction ; mais que les récolets s'y prenaient mal, qu'ils étaient de mauvais convertisseurs ; enfin, que les Hurons avaient plus d'esprit que leurs apôtres.

Lauson, président de la compagnie du commerce du Canada, servait les jésuites, qui à leur tour le servaient de tout leur crédit en cour. Il ordonna aux récolets, sous des peines très-rigoureuses, de sortir du pays. Sur leur refus, il leur intenta un procès

qu'ils perdirent. Ils furent condamnés à ne plus rentrer dans le Canada.

Louis XIV, tour-à-tour trompé par les femmes, par les prêtres et par les partisans, ne tarda pas à être félicité d'avoir converti les Canadins par le ministère des jésuites ; mais bientôt les cris de messieurs des missions étrangères se joignirent aux plaintes des récolets contre les jésuites ; ils furent, ainsi que les Hurons, cités au tribunal de la Sorbonne : il y fut question de savoir si un jésuite missionnaire pouvait baptiser un néophyte qui, pour un verre d'eau-de-vie ou pour une pincée de vermillon, consentirait à se laisser verser sur la tête un verre d'eau froide.

La Sorbonne avait déjà jugé cette cause sur le rapport des récolets : elle prononça de nouveau qu'un Américain qui n'aurait pas autant de connoissance qu'il en faut pour comprendre ce qu'il fait, ne pouvait être baptisé. Les jésuites annonçaient des conversions qu'ils faisaient dans ces pays. Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui il ne reste presque pas de traces de ces prétendues conversions.

Rapportons-nous en à M. de *Paw* qui

nous a appris que l'espèce humaine était en Amérique par-tout dégradée, et il l'a prouvé victorieusement. Quarante ans après la découverte de l'Amérique, quelques Européens étaient tellement frappés de l'imbécillité de ces peuples, qu'ils doutaient qu'ils fussent des hommes. Dans leur doute, ils consultèrent le pape *Paul III*, qui répondit : nous déclarons qu'on doit les regarder comme des hommes. *Ut pote verè homines Indos existere decernimus.*

Nous venons de voir au tribunal de la Sorbonne *Descartes*, *Marie Agreda*, les récolets et les Hurons. Voyons-y encore les Chinois et les jésuites.



CHAPITRE LXIII.

Les jésuites et les Chinois condamnés en Sorbonne.

1700. LES querelles des théologiens sur la grace efficace et sur la grace versatille en firent naître en Sorbonne une sur les rites Chinois. Cette nouvelle contestation ne fut ni moins aigre, ni moins frivole, mais beaucoup plus ridicule. On disputait depuis long-temps pour savoir comment Dieu agit sur la créature ; on voulut encore savoir comment les Chinois adorent Dieu, quelle est leur intention, soit en invoquant le ciel, soit en brûlant des parfuns devant les images de *Confusius*, et devant celles de leurs ancêtres.

Le jésuite *le Comte*, qui avait demeuré parmi eux, dit dans ses *mémoires*, que *la Chine avait sacrifié dans le plus ancien temple de l'Univers*, qu'*elle avait conservé plus de deux mille ans la connaissance du vrai Dieu* ; qu'*elle l'avait honoré d'une manière qui peut servir d'exemple aux chré-*

tiens, enfin qu'elle pratiquait une morale aussi pure que sa religion, tandis que l'Europe était encore dans l'erreur et la corruption.

Le père *le Comte* fondait cet éloge sur la connaissance qu'il avait de la langue et des annales de cet empire, ainsi que sur les éclipses que ses confrères avaient examinés et calculés. Il s'agissait de savoir si ce jésuite et ses confrères, dont il était l'organe, connaissaient bien cette religion des Chinois avec lesquels ils avaient vécu pendant cent ans; s'ils avaient bien lu leurs annales, bien calculé les éclipses; enfin s'ils ne se trompaient pas en parlant de son antiquité, de son culte et de ses vertus.

En Sorbonne où l'on ne sait pas un mot de Chinois, où la multitude des docteurs ignore les premiers élémens de la géométrie et de l'astronomie, on prétendit que les jésuites avaient mal vu et mal calculé dans la Chine, qu'ils n'allaient pas dans ces contrées opulentes pour annoncer Jésus crucifié, mais pour s'y enrichir, se faire mandarins, permettre l'idolâtrie et l'athéisme. Ces deux derniers griefs renfermaient une contradiction monstrueuse.

Le docteur *Boileau* et le docteur *Prioux* dénoncèrent à la Sorbonne les *mémoires du père le Comte*, et *l'histoire du dernier édit de l'empereur, par le père Gobien.* On nomma des commissaires. L'abbé *Boileau*, qui avait fait la dénomination, fut un des examinateurs. C'était un vieillard hargneux, d'une imagination caustique et bouffone. Il cherchait à se venger des jésuites qui avaient fait une critique fort amère de l'un de ses ouvrages. On connaît le livre singulier de ce théologien sur les *attouchemens impudiques*, et son histoire encore plus singulière des flagellans, ouvrages qu'il composait, dit il, en latin de peur que les évêques ne les lussent et ne les censurassent. Ils sont écrits du ton d'une farce des boulevards, et faits, disait-on, pour être placés dans la bibliothèque d'un mousquetaire entre *Petrone* et *Lucien.* On appellait ce docteur *le petit Flagellant;* et le judicieux *Despréaux* son frère, disait de lui, que s'il n'eût pas été docteur de Sorbonne, il eût été docteur de la comédie italienne.

Ce fut ce docteur *Boileau* qui, au nom des commissaires, fit le rapport des deux jésuites *le Comte* et *Gobien.* Voici, en peu

de

de mots ce qu'il dit, et ce que les autres docteurs ajoutèrent à son avis.

Il commença par déclarer que les opinions du père *le Comte*, sur les Chinois, avaient ébranlé son cerveau chrétien. Cet ébranlement était vraisemblable, et probablement durait encore lorsqu'il dit que les Chinois étaient des *magiciens*, des *pélagiens*, et des *Athées*, vivant sans sacrement, et dont le premier principe, s'ils en connaissent un, n'est que l'objet de leur philosophie et non de leur religion, *objectum philosophiae, non religionis.* Il parla ensuite comme d'une chose abominable, de la morale de *Confucius*; et après quelques mauvaises plaisanteries sur les maîtresses de ce philosophe, il ajouta que les jésuites, ces hommes nouveaux qui nourrissaient le roi de leur malice et de leurs mensonges, au lieu de venir nous entretenir de la religion des Chinois, auraient dû leur apporter la nôtre.

La plupart des docteurs qui opinèrent après l'abbé *Boileau*, ne dirent rien de moins sensé. Un nommé *Dupin* prétendit que si le père *le Comte* avait raison, J. C. aurait dû naître à la Chine, et conclut que les

Chinois étaient des idolâtres qui sacrifiaient au ciel *in rotundo* et à la terre *in plano*.

Le docteur *Chaussemerd* dit, ou que les jésuites avaient tort ou que Dieu était menteur et J. C. inutile. L'avis de M. *le Sage* fut d'envoyer à la Chine douze docteurs des plus robustes, pour aller voir par eux-mêmes si l'empereur et les lettrés étaient Athées. Cet avis était très-sage, mais ayant oublié de dire aux frais de qui se ferait le voyage, la députation n'eut pas lieu.

Le curé de *Gonesse*, docteur ubiquiste, soutint que les jésuites étaient des *renards*, et qu'il fallait les exterminer pour leur empêcher de ravager la vigne du seigneur. On lui répondit qu'il convenait peu à un curé de Gonesse d'insulter les religieux de la compagnie de Jésus. Condamnons-les, lui dit-on, s'ils ont tort, mais ne les outrageons pas.

Le docteur *Imbert* dit aux adversaires des jésuites, que puisqu'ils n'avaient pas le courage d'aller convertir les Chinois, ils ne devaient pas persécuter ceux qui y allaient. Le docteur *Berbise* ajouta que le symbole de la Trinité se trouvait dans la philosophie des Chinois, et que le général des Génové-

fains avait imprimé, avec l'approbation de trois docteurs, les mêmes vérités qu'on voulait condamner dans le père *le Comte*. Cela était vrai : mais on fit entendre à M. *Berbise* que ce n'était point à MM. de Sainte-Geneviève, mais aux jésuites qu'on en voulait. En Sorbonne, comme dans d'autres compagnies, c'est, comme on voit, l'intérêt qui condamne ou qui absout.

L'opinion du docteur *Fevrier* mérite d'être citée ; nous la rapporterons donc, ainsi que les honnêtetés qui s'en suivirent. « Les » hommes, dit-il, aiment naturellement à » monter comme les poissons qui passent » de la mer dans les fleuves. Les enfans de » *Noé*, en suivant la zone tempérée, ont » donc dû aller tout droit à la Chine ». Et M. *Fevrier* sortant alors une carte de l'Asie, montra avec le doigt la route que les enfans de *Noé* avaient tenûe.

Un docteur interrompit le sage maître *Fevrier*, et lui reprocha de comparer les hommes aux poissons. Celui-ci répond que Dieu envoye les hommes aux bêtes pour *s'instruire*. Alors le syndic se lève et prie les sages maîtres de ne rien dire qui ne soit digne de la compagnie. Le docteur *Fevrier*

réplique que ce qu'il dit est du sage *Salomon*, et que *Salomon* vaut bien un syndic de Sorbonne.

Le docteur *Chaussemerd* prend la parole et montre combien il est indigne d'envoyer des docteurs aux bêtes. Cette école, répond le préopinant, est préférable à l'école des dominicains. Ayant ainsi fermé la bouche à tous les contradicteurs, il continua son discours, soutenant que les enfans de *Sem*, ayant fondé le royaume de la Chine, y avaient porté la religion de *Noé*; car, ajouta-t-il, pourquoi ne l'y auraient-ils pas porté *quare non detulissent?* et prie l'assemblée de répondre à cet argument : *respondete ad hoc?*

C'est en mil-sept-cent qu'on raisonnait ainsi en Sorbonne; on peut, d'après ces raisonnements et ces saillies, juger de ce qu'étaient ces assemblées de docteurs qui jugeaient les jésuites et les Chinois : elles ne furent jamais composées de moins de quatre-vingt opinans. Enfin les *mémoires du pere le Comte* furent proscrits, et le culte des Chinois, qui vivent à trois mille lieues de la rue Saint-Jacques, fut déclaré idolâtre.

La Sorbonne, après avoir jugé les jésuites et les Chinois, les déféra à Rome, qui prit le parti d'envoyer à la Chine deux députés,

pour voir par eux-mêmes comment on y adorait Dieu, et comment les enfans y honoraient leurs ancêtres.

Ces deux députés étaient ennemis des jésuites; l'un était un docteur de Sorbonne, prêtre des missions étrangeres, et l'ami de *Boileau* qui avait dénoncé le pere *le Comte*. Le pape donna à l'un des deux le titre d'évêque de Conon; l'empereur instruit qu'il y avoit un évêque dans son empire, le fit comparaître devant lui; cet évêque ne savait que très-médiocrement la langue des Chinois; il eut la mal-adroite politique de soutenir à cet empereur que lui et ses peuples étaient Athées. Mais l'empereur qui étoit bon, se contenta de l'envoyer à Canton.

La Chine ne peut guere convenir aux théologiens. C'est en quelque façon l'empire des philosophes. Ils y sont tout et les théologiens n'y sont rien: on y laisse en paix les bonzes qui, pour vivre, enseignent à la lie du peuple, les fables de *Laokium* et l'histoire merveilleuse de *Foé*. Le gouvernement ne s'y occupe que des progrès de la vertu. S'il s'y occupait autant des progrès de la raison, il détruirait les bonzes qui sont une

vermine qui s'attache au bas peuple et l'appauvrit. Ils n'y sont probablement ni ambitieux, ni insolens, ni intolérans. Voilà ce qui leur assure le repos et prolonge leur existence.

Il est évident que les jésuites ne furent que tolérés à la Chine, qu'ils ne furent reçus dans le palais de l'empereur que parce qu'on les prenait pour des philosophes. *Ricci*, *Hal*, *Martin-Martinius*, *Perreyra*, *Gerbillon*, *Werbiest* ne se donnaient guere d'autre titre que celui de philosophes. Ils étaient tolérans parce qu'ils avoient besoin qu'on les tolérât.

L'ordre de Saint-*Dominique*, en voyant qu'on y portait les jésuites sur des palanquins dorés, qu'on les élevait aux mandarinats, qu'ils étaient accueillis de l'empereur, y dépêcha une colonie de ses religieux; mais ils voulurent faire les théologiens et médire des jésuites, regardés comme philosophes. L'empereur les somma de paraître devant lui pour les examiner s'ils savaient le chinois, et s'ils étaient philosophes. Ils osèrent désobéir à l'empereur, et eurent la démence, pour justifier cette désobéissance, de citer la bulle *in cœna domini* et *l'extra-*

vagante Super gentes qui défend aux chrétiens, quand il est question de Dieu, d'obéir aux puissances du siècle.

Les jésuites instruisirent l'empereur de l'objet de ces bulles. La désobéissance chez un peuple moins doux eût été sévèrement punie. On se contenta de se moquer d'eux et de leur bulle *in cœna domini*, et de les renvoyer, avec *l'extravagante Super gentes*, en Europe pour y disputer, et sur-tout pour leur apprendre à être polis et philosophes.

Telles furent dans la Chine les suites du procès que les jésuites eurent en Sorbonne. Le jésuite *le Telier*, pour venger ses confrères du jugement qu'ils avaient essuyé en Sorbonne, fit un fort gros livre pour justifier le culte des Chinois. Le cardinal de *Noailles*, à l'instigation de quelques docteurs de Sorbonne, fit condamner à Rome l'ouvrage de *le Tellier* par le saint-office. *Le Telier*, implacable dans ses haines, pour se venger de *Noailles* fabriqua la bulle *unigenitus*. Il est tems de parler de cette bulle et de tous les maux qui, avec elle, entrèrent en France.

CHAPITRE LXIV.

de 1714 à 1728.

De la bulle unigenitus *en France ; elle est tour-à-tour reçue et rejettée en Sorbonne. Du docteur* Grand-Colas.

Quest-ce que la constitution *unigenitus* ? A cette demande, j'entends du sein de la Sorbonne, cent docteurs élever la voix pour répondre, criant, s'injuriant, parlant tous ensemble, et se chargeant mutuellement d'anathêmes. Le bruit qu'ils font m'empêche de les entendre : je les interroge en particulier, et l'un après l'autre. La moitié des théologiens assure que cette bulle est un décret dogmatique porté contre un livre trés-dangereux, par un pape qui, ainsi que tous les papes, est infaillible, et qu'on doit se soumettre à ce décret sous peine d'être excommunié, exilé, persécuté en ce monde, et damné en l'autre.

L'autre moitié des docteurs me dit, au contraire, que cette bulle est un décret impie qui anéantit l'évangile et nos libertés,

et qui condamne un très-bon livre. Quelques abbés, m'ajoutent-ils, ou ambitieux, ou pusillanimes, ou ignorans, reçoivent cette bulle, les uns par intérêt pour avoir des abbayes, les autres de peur d'être persécutés.

Les deux partis ont parlé fort long-tems ; ce qu'ils ont dit contiendrait à peine en cent volumes, sans y comprendre les citations qu'ils ont faites et les injures qu'ils se sont prodiguées. En résumant le tout, j'ai vu que la bulle *unigenitus* était un petit écrit de vingt pages, en latin, fabriqué en France par le jésuite *le Tellier*, signé par *Clément XI*, publié à 1713.
Rome dans le champ de Flore, et porté en 8 septemb.
poste par un capucin à *Louis XIV*, pour bouleverser ses états, pour être aux jansénistes un objet de scandale et d'horreur, aux plaisans un sujet d'épigrammes et de vaudevilles, enfin, pour servir aux jésuites et aux évêques de prétexte à des persécutions abominables.

Les jésuites n'aimaient pas le cardinal de *Noailles*, qui s'était élevé par son propre mérite, et qui plaisait au roi sans leur suffrage. *Je veux bien*, disait ce cardinal,

être leur ami, non leur valet. Ses sentimens sur les querelles de la grace n'étaient pas ceux de leur société. Le père *la Chaise*, tout-puissant par sa place de confesseur de *Louis XIV* dit, à son sujet : *je lui ferai boire jusqu'à la lie le vase de la colère de la société.*

Le jésuite *le Tellier* remplaça le père de *la Chaise* dans le poste important de confesseur. Cet homme violent et implacable en voulait personnellement au cardinal de *Noailles* qui avait fait condamner à Rome un livre pour la défense des chrétiens de la Chine, et qui méritait de l'être par toutes les académies de l'Europe, tant il était mal écrit. On voulut faire la paix entre *Noailles* et *le Tellier*, mais celui-ci répondit qu'on ne pouvait faire avec lui qu'une fausse paix, et qu'il était plus sûr de *le perdre que de le gagner.*

La première manœuvre de *le Tellier*, devenu confesseur de *Louis XIV*, pour perdre le cardinal de *Noailles*, fut de rendre sa foi suspecte. Ce cardinal avait approuvé, il y avait au moins dix ans, les *Réflexions morales sur l'ancien testament.* Ce livre, composé par *Quesnel*, oratorien, était plein

de force et d'onction : c'était le meilleur qui eut encore paru en ce genre. *Le Tellier* le dénonça comme très-dangereux au roi son pénitent.

Les évêques se partagèrent entre *le Tellier* et *Noailles ;* mais le plus grand nombre se rangea du côté du confesseur qui disposait des graces ecclésiastiques. *Louis XIV*, trompé par *le Tellier*, demanda au pape la condamnation du livre des *Réflexions. Le Tellier* minuta la bulle qui devait le condamner ; mais en attendant que le pape se décidât à signer cette bulle, les évêques de France, pour plaire au confesseur, donnèrent des mandemens contre le livre et contre l'archevêque de Paris, son approbateur. Le parti des jésuites poussa l'impudence jusqu'à afficher ce mandement aux portes de la cathédrale : on en tapissa les murs et les avenues de son palais. C'était une insulte atroce et punissable faite à un homme paisible.

Les émissaires de *le Tellier* mettaient tout 1711.
en œuvre à Rome, pour faire signer la bulle *unigenitus*. Le Pape voulait bien se venger du cardinal de *Noailles* qui, en 1705, avait soutenu les droits de l'épiscopat contre les pré-

tentions de Rome, mais en même-temps il craignait de commettre son infaillibité en donnant cette bulle. On lui persuada que l'autorité de *Louis XIV* leverait toutes les difficultés, et il la signa.

Le sacré collège ne fut point consulté; seulement pour la forme, *Clément XI* en conféra avec quelques cardinaux. *Cassini* se jetta a ses pieds pour en empêcher la publication: le cardinal *Campeche* lui conseilla de la jetter au feu. Elle fut remise au père *Timothée*, capucin; c'était le courrier du molinisme: il était ordinairemeut chargé des dépêches des jésuites; il fit plusieurs voyages à Rome à franc étrier et habillé en postillon. On lui faisait espérer d'être cardinal, tout au moins évêque. Ses confrères les capucins se dévouèrent au service de *le Tellier*. Dès-lors ils ne passèrent plus dans le monde que pour *les valets-de-pieds des jésuites*.

Trente évêques qui se trouvèrent à Paris eurent ordre du Roi de s'assembler pour délibérer sur cette bulle qui proscrivait cent et une propositions du livre des *Réflexions Morales*. Ils nommèrent une commission et mirent l'archevêque de Paris à la tête. Les

commissaires étaient la plupart des ambitieux, qui se fesaient un jeu de tendre des piéges à la simplicité de cet archevêque, qui ne tarda pas à s'absenter des séances, *pour éviter* disait-il, des *altercations indécentes.* Huit évêques se séparèrent de l'assemblée où l'on traitait une affaire *qui n'était*, suivant *Silleri*, évêque de Soissons, *qu'un mystère d'iniquité.*

L'avis de l'évêque du Mans est une des choses des plus remarquables et des plus singulières de cette assemblée. « Je n'ai » jamais lu, dit-il, le livre des *Réflexions*, » que la bulle proscrit; mais j'en ai ouï dire » beaucoup de bien. Plusieurs saints évê- » ques l'ont approuvé, cependant le pape le » condamne. Cette contrariété forme un » grand embarras. D'un côté des saints qui » approuvent, de l'autre un pape qui con- » damne. Quelques évêques ont opiné qu'il » fallait défendre l'écriture sainte à cause » de son obscurité; la bulle n'est pas moins » obscure, il faudrait aussi en interdire la » lecture ». C'est ce même évêque, homme simple et droit qui, voyant tant de manèges pour perdre le cardinal de *Noailles*, disait

plaisamment : *si nous mettons la foi à couvert, nous n'y mettons pas la bonne foi.*

1714 27 février. Enfin, après de longs débats, quarante évêques assemblés à l'hôtel-de ville de Soubise, acceptèrent la bulle et signèrent une instruction pastorale. Neuf prélats signèrent une protestation. Le roi enjoignit à ceux-ci de sortir de Paris, et défendit à l'archevêque de venir à Versailles. On sait la réponse de l'évêque de Vence, à qui on reprochait d'avoir accepté la bulle : *c'est*, dit-il, *qu'il n'était pas possible de faire autrement sans s'arracher le blanc des yeux.*

L'instruction jointe à la bulle parut bientôt insuffisante : on commit des docteurs de Sorbonne pour la corriger. *Noailles* en prévint la publication et en donna une qui suspendait dans son diocèse la bulle *unigenitus*. Tout Paris, qui aimait ce cardinal, applaudit à cet acte de vigueur. En cour on le regarda comme un acte de schisme à l'égard de Rome, et de désobéissance envers *Louis XIV*; la bulle devint un objet de raillerie. Le pape irrité lança un décret contre l'archevêque. Les plaisans vengèrent cet archevêque en mettant ce décret en chanson. Dans aucune-

époque de l'histoire de France, si on en excepte les tems orageux et ridicules de la fronde, on ne vit à Paris un plus grand débordement de couplets, d'épigrammes, et de vaudevilles contre le pape, contre les jésuites, contre la bulle et contre les évêques qui l'avaient acceptée.

Le cardinal d'*Estrée* et l'abbé de *Polignac*, chargés par *Louis XIV* de ramener les esprits à l'unanimité, travaillèrent en vain. Ils assistèrent aux conventicules qu'on tenait encore à l'hôtel de Soubise et dont *le Tellier* était toujours l'ame. On n'opposa à leurs bons desirs et à leurs raisons que les menaces. Le cardinal de *Rohan* et l'ambitieux de *Bissi* étaient acharnés contre le cardinal de *Noailles* : ils voulaient le forcer à croire ce qu'ils ne croyaient pas eux-mêmes. *Rohan* avait été son ami : il était alors son persécuteur. Cette lâcheté lui valut l'abbaye de Saint-*Vast*. *Bissi* eut pour lui celle de Saint-Germain-des-Prés et le chapeau de cardinal ; c'est à ce fanatique que le cardinal d'*Estrée* dit un jour : *monsieur, vous ne parlez pas comme un évêque, mais comme un barbare.* Il ne parlait jamais que de persécution. *Le Tellier* se servait de ces deux hommes pour

tromper le roi son pénitent, devenu dévôt, imbécille et persécuteur. *Sans être théologien*, dit un jour ce roi à l'abbé de *Polignac*, *je vois que le cardinal de Noailles est hérétique* ; *il doit s'attendre que je le pousserai à bout.*

Cependant avant de mourir, ce roi avoua qu'il n'avait jamais rien entendu dans l'affaire de cette bulle. Cet aveu annonçait l'inquiétude et peut-être le remord d'une ame égarée. Le *Tellier* et les deux cardinaux de *Rohan* et de *Bissi* tranquilisèrent l'ame alarmée du monarque mourant ; ils se chargèrent, dit-on, d'être sa caution auprès de Dieu. A peine *Louis XIV* fut-il mort, que le régent chassa de la cour le scélérat le *Tellier*.

La bulle *unigenitus*, qui avait allumé une guerre honteuse dans le haut clergé, fut encore un sujet de discorde en Sorbonne. Deux partis y éclatèrent avec scandale. Ces débats, tout obscurs qu'ils sont de nos jours, ne l'étaient pas alors, et ne sont pas tout à fait indignes d'occuper, pendant quelques minutes, les loisirs d'un lecteur philosophe.

L'histoire des querelles qu'occasionna

cette

cette bulle en Sorbonne, contient plus de trente volumes. Nous la réduirons à dix pages, parce que nous ne voulons dire que ce qui est intéressant, et rendre justice à qui il appartient.

Le Tellier, avant d'envoyer cette bulle en Sorbonne, s'assura prudemment par des promesses, du suffrage du syndic nommé *le Rouge* et de celui de beaucoup de docteurs, entr'autres du docteur *Tournely* dont il fit son espion, ou, comme l'on parlait alors, son *mouchard*. C'était sur la dénonciation de ce drôle qu'on exilait, qu'on excluait des assemblées, ou qu'on emprisonnait ses confrères.

Louis XIV envoya la bulle en Sorbonne 1714
avec une lettre qui en enjoignait l'enregis- 29 fév.
trement. Avant de la transcrire sur leurs registres, ils s'en permirent la lecture : cela était dans la règle. Il fallait bien qu'ils sussent ce qu'ils enregistraient. Mais cette lecture produisit un effet étrange ; à chaque proposition condamnée, ceux des docteurs qui étaient vendus à *le Tellier*, s'écriaient : cela est abominable, c'est scandaleux, c'est le renversement de toute la hiérarchie. Les autres répondaient à ces cris, en disant :

cela n'est-il pas vrai ? nos pères n'ont-ils pas dit la même chose ? n'avons-nous pas tous cru et enseigné ces vérités ?

La cour, voyant déjà les difficultés qu'entraînait l'examen de la bulle, envoya une seconde lettre portant défense d'user de retardement pour la recevoir, ni de modifications à l'enregistrement. Cette lettre du roi, réduite à sa valeur, voulait dire : *lisez, enregistrez et croyez, je vous l'ordonne.* Plusieurs docteurs, en présageant l'orage qui allait s'élever sur eux, versèrent des larmes et se retirèrent. Il y en eut d'autres qui restèrent, *pour honorer*, disaient-ils, *par leur présence les funérailles de la liberté de la Sorbonne.*

Nous allons discuter en peu de mots quelques-unes des propositions théologiques qu'on défendait aux théologiens d'examiner : nous n'avons point de lettres de cachet à craindre ; le tems de ces folies absurdes et tyranniques est passé de mode.

Ne dissimulons rien. *Quesnel* n'avait fait son livre des *Réflexions morales* que pour décréditer les excommunications dont Rome jusqu'alors avait fait un si étrange abus, et les formulaires de foi introduits en France

afin d'avoir des prétextes de persécuter ceux qu'on voulait perdre. Le but de *Quesnel* perce en vingt endroits de son livre, et c'est là ce qui en faisait alors le grand mérite ; mais il voulait en même-tems rétablir la grace efficace que les jésuites rejettaient, et dont il ne faudrait jamais parler de peur de n'être pas entendu, et de peur de dire des sottises en parlant d'un mystère.

Parmi les cent et une propositions que *le Tellier* dénonça à Rome, et que l'infaillible *Clément XI* proscrivit, il y en avait plusieurs inintelligibles au commun des hommes, et qui méritaient d'être proscrites par tous ceux qui pensent que la clarté est la première qualité de la langue française.

« *La grace de Dieu*, *dit* Quesnel, *est* Prop. 21.
» *une grace divine*, *comme créée pour*
» *être digne du fils de Dieu ; forte*, *puis-*
» *sante*, *souveraine*, *invincible*, *comme*
» *étant l'opération de la volonté toute puis-*
» *sante, une suite et une imitation de l'opé-*
» *ration de Dieu*, *incarnant et ressuscitant*
» *son fils* ».

Quand la folle *Guion* eut épousé J. C., et quand, après avoir été *obumbrée par le verbe*, c'est-à-dire par le moine *Lacombe*,

son confesseur, *elle fut enceinte de la grace;* elle ne parlait pas autrement. Dans ce mystique galimatias de *Quesnel*, il y a matière à faire égorger tous les théologiens de l'Europe, si on voulait seconder leur zèle. Dans Saint-*Paul* et Saint-*Augustin* on trouva cent passages de cette force et de cette clarté, et c'est par-là même qu'on les cite souvent et qu'on se querelle depuis dix-sept cents ans pour les entendre et sans les entendre.

Prop. 22. « *L'accord, continue* Quesnel, *de l'opération toute-puissante de Dieu dans le cœur* » *de l'homme avec le libre consentement de* » *la volonté nous est montré d'abord dans* » *l'incarnation comme étant la source et le* » *modèle de toutes les autres opérations de* » *miséricorde et de graces toutes aussi gratuites et aussi dépendantes de Dieu que* » *cette opération originale* ».

La sublimité de ce langage ne peut être bien vue que par un de ces hommes qui, chaque matin en sortant du lit, voyent la lumière du tabor au bout de leur né. Nous avons malheureusement le né très-long et la vue très-courte. C'est un reproche qu'au séminaire M. *le Galic*, notre digne supérieur, nous fit souvent; d'où il concluait

qu'un jour nous pourrions avoir le malheur
d'être honnête homme et mauvais théologien.

Nous blâmons *Quesnel* lorsqu'il ne parle
pas clairement ; nous le blâmons aussi de
dire que *Dieu exige du pécheur l'accom-* Prop. VI.
*plissement de la loi en le laissant dans
l'impossibilité de l'accomplir.* Cela paraît
dur et semble faire de Dieu un tyran barbare
qui pour s'amuser ordonnerait à un homme
qui n'a point de jambes de jouer aux barres.

Quesnel mérite sans doute d'être condamné lorsqu'il est absurde, mais il ne mé-
rite pas de l'être lorsqu'il dit qu'*on croit* Prop. C.
*sacrifier à Dieu un impie et qu'on sacrifie
souvent un serviteur de Dieu.*

Les gens de bien qui ne sont pas aveuglés
par les préjugés pensent aussi avec *Ques-
nel* qu'en rendant *communs les sermens de* Prop. CI.
*l'église, c'est multiplier les occasions de
parjure, dresser des pièges aux ignorans,
et faire servir quelquefois le nom de Dieu
aux desseins des méchans.*

Un bon citoyen, qui est de l'avis de *Quesnel*
sur les formulaires, ne peut aussi s'empêcher
de dire avec lui que *la crainte d'une excommu-* Prop. 91.
nication injuste ne doit point nous empêcher

de faire notre devoir. Le pape qui, par sa bulle *unigenitus*, damnait de plein droit ceux qui croyaient cette vérité qui est de tous les pays et de tous les tems, avait-il la folie de prétendre que la crainte d'être excommunié injustement dût empêcher un Français d'obéir à son roi, de payer les impôts, d'honorer son père et sa mère ? Rien n'est plus faux en morale, et rien ne serait plus dangereux en politique.

Cette bulle *unigenitus* qui proscrivait tout-à-la-fois quelques erreurs théologiques et qui condamnait des vérités de morale, ne pouvait qu'être en Sorbonne un sujet de scandale. *Le terme de ma vie est proche*, dit le docteur *Bigre*, *mais j'aime mieux mourir et renoncer au doctorat que de recevoir cette bulle*. L'abbé *Coursier*, s'écria: pourquoi nous assemble-t-on ? *pour recevoir une constitution sans raisonner; qu'on la reçoive à cette condition et non autrement.*

A chaque opinant le syndic criait : *adversatur regi*, il est séditieux. Les émissaires de *le Tellier* faisaient écho, et répétaient en criant : *oui, il est rebelle, marquez son nom. Nota nomen*. Enfin, cette bulle fut reçue au bruit des crialleries, des

plaintes, des menaces et des injures dont les deux partis s'accablèrent réciproquement. Six docteurs, ayant le syndic de la Sorbonne à leur tête, apportèrent au roi le décret d'acceptation, et lui dirent qu'elle avait été reçue avec respect, ajoutant que *sa majesté avait été inspirée du saint-esprit pour le demander à sa sainteté.*

Le décret de la Sorbonne fut imprimé, et la discorde fut plus que jamais allumée en théologie. Le syndic fut bientôt traité de faussaire, il l'était en effet; on voulut le chasser de Sorbonne, mais *le Tellier* vint à son secours, paya son zele par une pension de cinq cents écus, et fit exclure des séances six théologiens anti-constitutionnaires. Plusieurs autres furent obligés de sortir de Paris par lettre de cachet : l'abbé *Boileau* dit que *ces lettres de cachet étaient des lettres de noblesse.* Ce bon mot lui en attira une et un exil de deux ans. 1715 15 mars.

La Sorbonne, moliniste sous *Louis XIV*, fut janséniste sous le régent, et toujours divisée. Le docteur *Ravechet* fut pourvu du syndicat : il haïssait les jésuites autant que le syndic *le Rouge* les aimait. Depuis la mort de *Louis XIV*, ils n'étaient plus

à craindre : plusieurs docteurs qu'on avait mal récompensés se rétractèrent : il y en eut qui demanderent pardon à genoux, d'avoir signé la bulle : d'autres opinèrent pour casser tout ce qui s'était fait sous le syndicat précédent. Le décret d'acceptation présenté à *Louis XIV* fut arraché des registres, déchiré et déclaré faux, corrompu et supposé, *spurium*, *falsum*, *adulterinum*.

1716 4 janv. La paix du royaume était troublée pour cette bulle *Unigenitus*, et le foyer des troubles se maintint en Sorbonne. Le régent lui défendit de parler de cette bulle, et elle députa plusieurs docteurs pour demander la liberté d'en parler encore. Le régent renouvella ses défenses ; la Sorbonne les transgressa, et apella de la bulle au futur concile. Quarante docteurs furent exilés. L'evêque de Toulon, regardant la Sorbonne comme schismatique, défendit par un mandement, à ceux de ses diocésains qui étudiaient en théologie, de fréquenter ses écoles, qu'il compara à un *fleuve qui ne roule plus que des eaux corrompues et contagieuses*.

Sous le ministere du cardinal de *Fleuri*, la Sorbonne redevint moliniste. Tout ce qui ne voulut pas l'être fut persécuté. C'est alors

qu'on vit en France une conspiration pour perdre tout ce qui ne l'était pas, soit moines, soit prêtres, soit laïcs : point d'évêque qui ne fût muni de lettres de cachet qu'il expédiait à son caprice contre tous ceux qui n'étaient pas de son avis ; la persécution était ouverte, c'était une vraie guerre civile de religion.

Le parlement qui, en haine des jésuites et du cardinal de *Fleury*, appuyait ceux qui réprouvaient la bulle, ne cessait de donner des arrêts contre les mandemens des évêques; il ne se passait point de mois qu'il n'en brûlât quelqu'un.

Le docteur *Grand-Colas* crut devoir s'en plaindre à la Sorbonne, et l'armer contre la magistrature, en faveur de l'épiscopat. Il y dénonça la conduite des parlemens ; sa harangue commençait par ces paroles : *Raucae factae sunt fauces meae : à force de crier mon gosier s'est désséché ;* et d'une voix conforme à ces paroles, il dit : « on condamne, on flétrit, on supprime, on brûle » des mandemens et des instructions pastorales ; on attaque les évêques en leur » juridiction ; c'est à la Sorbonne à venir » à leur secours, et à assurer les droits de

Du docteur *Grand-Colas.*

» l'épiscopat. Cela est vrai, répondirent les » théologiens, mais quels remedes à tant de » malheurs. Quel remede ! s'écrie *Grand-* » *Colas*, quel remede ! ils s'élevèrent con- » tre *Moyse* et contre *Aaron*. La terre » s'ouvrit et engloutit *Corée*, *Dathan* et » *Abiron* ». Le docteur, qui semblait devoir ajouter qu'il fallait enterrer les magistrats, conclut seulement de l'aventure des trois juifs, que la Sorbonne devait sans délai aller se jetter aux pieds du roi, et lui demander justice contre les parlemens.

Les assemblées de la Sorbonne, dans l'affaire de la bulle, furent toujours tumultueuses ; un témoin oculaire nous les décrit ainsi : « Imaginez-vous, dit-il, être dans » une épaisse forêt, battue d'un orage fu- » rieux, qui par ses violentes secousses » brise les arbres les uns contre les autres. » Mêlez avec ce fracas horrible les hurle- » mens des bêtes féroces. Telles furent les » clameurs excitées dans la salle de Sor- » bonne : les molinistes criaient à tue-tête ; » les autres ne criaient pas moins fort : » on n'entendait qu'un bruit confus, plutôt » que des voix humaines ».

Après la mort de *le Tellier*, un docteur

moliniste, n'ayant plus rien à craindre ni à espérer, se mit à déclamer contre la bulle. Un jeune abbé de *Brajelonne*, dans la surprise d'un changement si inopiné, s'écrie : *Dieu soit loué ! en voici un qui croit en Dieu.*

En société, on a souvent cité cette saillie : c'est un grain d'or dans un tas de boue.



CHAPITRE LXV.

Du Czar Pierre I *en Sorboune, et de l'envoyé de Sorbonne en* Russie.

De 1717 à 1730. C'est pendant ces étranges et ridicules convulsions qu'éprouvaient l'épiscopat, la Sorbonne, et par contre-coup tous les ordres de l'état, que l'empereur de Russie vint à Paris : il vit d'abord tout ce qui pouvait l'instruire : les gobelins, la savonnerie, les atteliers de tous les artistes célèbres, depuis ceux du peintre et du sculpteur, jusqu'à ceux où se fabriquent les instrumens de physique et d'astronomie : en un mot, il vit tous ces monumens qui attestent encore, et la grandeur de *Louis XIV*, et le glorieux esclavage de la nation. Il assista à une assemblée de l'académie des siences ; la salle était ornée de tout ce qui pouvait exciter sa curiosité et son admiration.

La Sorbonne, comme école de théologie, ne méritait guères son attention ; il ne la regardait que comme une école de disputeurs, auxquels le gouvernement venait de dé-

fendre de s'assembler à cause du bruit qu'ils fesaient, et des injures dont ils se chargeaient au sujet de la bulle *Unigenitus* qu'ils avaient d'abord reçue, et qu'ils avaient ensuite rejettée avec horreur.

Le Czar *Pierre I*, l'avant-veille de son départ, et sans être annoncé, alla voir les bâtiments de cette école orageuse, et le mausolée du cardinal de *Richelieu*. Tous les docteurs se rendirent auprès de lui, on le mena à l'église : c'est là qu'on voit ce fameux mausolée, l'objet de la curiosité du Czar *Pierre I*, et le chef-d'œuvre d'un grand artiste. Ce tombeau, comme la plupart des mausolées, n'est qu'un monument de flatteries et de mensonges, élevé à la gloire d'un prêtre ambitieux, ingrat, jaloux, fourbe, impudique, vindicatif et sanguinaire. La religion, qu'il ne consulta jamais, est à côté de lui avec un visage éploré, et lui-même est représenté avec un air de piété qu'il n'eut jamais. L'artiste aurait dû graver sur son front l'empreinte d'une ame déchirée par le remord ; encore aurait-il fallu supposer qu'en mourant il fût assez vertueux pour sentir des remords d'avoir fait mourir sur l'échaffaud *de Thou* et *Marillac*, d'a-

voir fait brûler *Urbain-Grandier*, et d'avoir fait périr dans des oubliettes un grand nombre de citoyens dont il voulait dérober la mort aux yeux du public.

Le Czar *Pierre* ne vit dans ce mausolée que l'image d'un grand politique ; dans les transports de son enthousiasme il embrassa cette image en s'écriant : *grand-homme, je t'aurais donné la moitié de mes états pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* Ce fut là l'élan d'une ame grande, sublime, et bien supérieure à celle de *Richelieu*, qui en matiere de gouvernement n'eût rien appris à *Pierre I*, si ce n'est à être un despote dur, intolérant, persécuteur et implacable dans ses haines.

De l'église, les docteurs de Sorbonne conduisirent l'empereur russe à la bibliotheque. Pendant qu'il examinait quelques manuscrits en langue esclavone, on lui proposa de se convertir : le docteur *Boursier* le harangua en latin, et lui prouva que son église russe était réprouvée, et qu'il fallait la réunir à l'église romaine.

Le Czar, un peu embarrassé du compliment, répond qu'il est un soldat et non un théologien. On lui observa qu'en qualité de

prince, il doit se mêler de la religion de son empire et réunir les deux églises : cette réunion n'est pas aisée, réplique l'empereur russe ; *le pape, le saint esprit, le pain et la coupe nous divisent ; s'il n'y avait que le verre, nous serions bientôt d'accord* : il voulait dire nous boirions ensemble, et nos querelles seraient terminées.

Les théologiens rirent du propos du Czar qui mit adroitement la conversation sur la bulle *Unigenitus* ; c'était leur faire plaisir ; il était au fait de cette bulle. On sait qu'en parlant de la conduite du pape, il disait : *s'il se croit infaillible, c'est un sot* ; *s'il ne le croit pas, c'est un frippon.*

Les docteurs laissent tomber la conversation au sujet du pape, et redoublent d'instances pour la réunion des églises grecques et romaines. Le Czar, pour se tirer d'affaire, demande un mémoire ; l'abbé *Besogne* fut chargé de le rédiger ; mais quand il fut prêt, *Pierre I* étoit parti : ce mémoire lui fut envoyé à Spa où il s'était arrêté pour prendre les eaux.

La démarche de la Sorbonne était très-louable ; mais elle dut paraître bien singuliere aux yeux d'un homme qui avait l'ha-

bitude de porter un esprit de réflexion sur tout ce qu'il entendait comme sur tout ce qu'il voyait. Le harangueur lui-même était un boute-feu ; on fut bientôt obligé de l'exclure de la Sorbonne pour y faire rentrer la paix. D'ailleurs, dans quelle circonstance la Sorbonne proposait-elle la réunion des deux églises ? dans un tems où elle était déchirée dans son sein par deux factions turbulentes, et qu'elle était réprouvée de Rome dont elle venait de flétrir un jugement reconnu pour dogmatique.

Au seizieme siecle, l'église russe, jusqu'alors soumise au patriarche de constantinople, devint libre et indépendante. L'archevêque de Novogorod fut sacré patriarche, en 1588, par *Jérémie*, patriarche de Constantinople, qui renonça à ses droits.

Depuis cette époque, les papes ont fait de vaines tentatives pour faire reconnaître leur suprématie. Le jésuite *Possevin* y fut envoyé vers la fin du seizieme siecle pour travailler à ce grand ouvrage : il intrigua beaucoup et fut chassé. La Sorbonne voulut avoir la gloire d'avoir opéré cette réunion à laquelle les papes, aidés des jésuites, avaient échoué.

Le

Le czar, en arrivant en Russie, remit le mémoire de la Sorbonne à l'archevêque de Novogorod, et lui enjoignit de répondre honnêtement. *Pierre I* n'eut jamais l'idée de reconnaître le pape. Quarante princes excommuniés, vingt états bouleversés par les papes, l'instruisaient assez de ce qu'il avait à faire.

Quant à l'archevêque de Novogorod, président perpétuel du synode grec, il était peu disposé à se donner un maître dans un prêtre italien, que l'église grecque déteste, qu'elle excommunie tous les ans, et dont elle est excommuniée. Etait-il vraisemblable que cette église russe, après s'être affranchie du joug du patriarchat de Constantinople, eût voulu ployer sous le joug de la papauté, encore plus à craindre pour elle ?

La Sorbonne, par son mémoire, indisposa et la cour de France et la cour de Rome. L'abbé *Dubois*, alors secrétaire des affaires étrangeres, la regardait comme un corps séditieux; le pape, de son côté, la regardait comme un corps schismatique qui se soulevait contre la bulle *Unigenitus*. Il était en outre très-irrité que, dans son mémoire au

czar, elle eût avancé que les conciles sont supérieurs aux papes ; que l'église Russe, en se réunissant à Rome, pourrait avoir ses libertés comme l'église de france a les siennes. Tout cela indignait le pape : il s'en vengea, en traversant l'entreprise de la Sorbonne, et envoya en Russie cinq capucins pour négocier cette réunion. Ces capucins s'y prirent mal ; ils étaient des ignorans qui, au rapport du père *Quien*, dominicain, dirent des injures aux Russes. Ce n'était point s'y entendre pour des apôtres. Les jésuites eussent été plus propres à cette mission ; mais le czar, qui en France avait appris combien ils étaient turbulens et dangereux, les avait chassés en rentrant dans ses états.

La Sorbonne ne s'en tint pas à la réponse de l'archevêque de Novogorod ; elle écrivit à quelques évêques Russes pour traiter de cette réunion. Le czar en fut instruit, ainsi que de la commission dont étaient chargés, au nom du pape, les cinq capucins. Le peuple et le clergé Russes, instruits de ce qu'on tramait, prirent l'allarme ; mais pour la dissiper, le czar institua *la fête du conclave*. Cette fête était une farce grossière, mais

instructive. Elle apprenait aux Russes qu'ils n'avaient rien à craindre, au pape qu'il n'avait rien à espérer de ses émissaires, et à la Sorbonne qu'elle n'avait rien à attendre de son mémoire et de ses lettres.

Dans le palais impérial, il y avait un vieil yvrogne, nommé *Sotof*; c'était une espece de fou, qui demandait les premières dignités de l'empire; le czar le créa *Kenef papa*, et lui donna, pour soutenir cette dignité, de bons appointemens et une maison qu'on nomma le palais papal. *Sotof*, qui s'entendait en plaisanterie, se forma un collège de cardinaux, fit annoncer au peuple le jour de son installation à la papauté, et ordonna une procession. A la tête de ses cardinaux et de tout son clergé, il prit possession de son palais. Des baladins l'installèrent avec de grandes cérémonies sur la chaire pontificale. Quatre muets en surplis le félicitèrent sur son intronisation. Une des singularités de cette farce, c'est que le pape, les cardinaux, les harangueurs qui le complimentèrent, les baladins qui l'installèrent, en un mot tous les clercs de la chapelle papale Russe étaient yvres d'eau-de-vie.

Après la mort de *Sotof*, on nomma un

autre *Kenef*, et la dignité ne fut supprimée qu'après que le peuple fut bien persuadé que l'église grecque ne serait jamais dépendante de l'église romaine : ces amusemens grossiers entretenaient la Russie dans son aversion pour le pape.

Cette farce, politique autant que burlesque, fit perdre pour quelque tems à la Sorbonne l'espérance de consommer la réunion des deux églises. Cependant, après la mort du czar, arrivée en 1727, elle envoya en Russie un prêtre nommé *Jubé*, curé d'Asnières près de Paris, et persécuté pour le jansénisme ; il s'était sauvé de sa cure ; il y avait un ordre de l'arrêter pour avoir colporté des livres de jansénisme. Il erra quelque tems de province en province, demandant son pain ; réfugié ensuite en Hollande, il y vécut très-long-tems d'aumônes. En 1728, la Sorbonne lui remit des lettres de créance pour aller traiter avec le clergé russe du rapprochement des deux églises : le cardinal de *Noailles*, qui le vit en secret, lui donna sa bénédiction, et il partit.

Les pouvoirs donnés au docteur *Jubé* furent signés par douze jansénistes de Sorbonne : cette signature mérite d'être obser-

vée. Ces jansénistes travaillaient à agrandir l'empire du pape, dans le tems même que le pape les rejettait du sein de l'église, et faisait pleuvoir sur eux tous les foudres du vatican.

L'envoyé de sorbonne, en arrivant en Russie, se fit précepteur de la princesse d'*Olgorouski* qu'il avait connue en Hollande dans le tems que le prince son mari y était ambassadeur. Cet état de précepteur le mit à portée de connaître le prince de *Galitzin*, qui gouvernait l'empire, et *Wasili d'Olgorouski*, qui avait accompagné *Pierre I* en France, et qui était venu avec lui en Sorbonne.

Ce prince n'avait point d'enfans, mais il avait un neveu nommé *Jeaques*, qui avait été élevé à Paris dans le rite latin. Le patriarchat, que le czar avait détruit et qu'on devait rétablir, était destiné à ce neveu. *Wasili* était flatté d'une telle distinction pour sa famille. Sa femme professait la religion romaine.

En 1730, les espérances de cette famille et celles du docteur *Jubé* s'évanouirent tout-à-coup. Le czar *Pierre II* mourut le jour

même qu'on devait célébrer ses noces avec Catherine d'*Olgorouski*, sœur de *Jeaques*.

La princesse *Anne*, duchesse de Courlande, fille de *Yvan*, frere aîné de *Pierre I*, fut appellée au trône. L'archevêque de Novogorod, en faveur sous ce nouveau régne, fit punir tous ceux qui avaient parlé de la réunion de l'église russe avec l'église de Rome, et tous ceux qui l'avaient favorisée. Toute la famille des d'*Olgorouski* fut proscrite. *Wasili* fut exilé à l'extrémité du lac Ladoga. Le prince *Demetrius*, de cette même famille, fut envoyé aux galeres; et *Jeaques*, qui devait être patriarche, fut condamné à être matelot. La princesse *Galitzin-d'Olgorouski* obtint son pardon en abjurant le catholicisme que l'impératrice *Anne* appellait *religion diabolique*.

Jubé, l'envoyé de Sorbonne, qui confessait cette princesse, eut ordre de sortir de l'empire, où il n'avait fait d'autre métier que celui de précepteur, de confesseur et de disputeur. Il revint à Paris, et il mourut en 1745 à l'hôpital, très-persuadé que si dieu avoit envoyé avec lui la grace efficace

aux russes, ils auraient reconnu la puissance du pape, et auraient, d'un bout de l'empire à l'autre, chanté le *Credo* à la manière de Rome, ce qui eût fait un grand honneur à la Sorbonne.



CHAPITRE LXVI.

Du diacre Paris *, des miracles qu'il fit dans un cimetière et dans des galetas. Conversion miraculeuse d'un conseiller au parlement.*

Il est beau de voir la Sorbonne combattre Rome pour la cause des rois et des peuples, s'élever contre les excommunications injustes et contre les formulaires de foi qui sont toujours dangereux ; mais il est triste de voir cette même Sorbonne troubler la France pour la grace efficace et pour quelques passages d'un évêque affricain mort depuis quatorze siècles aux pieds du mont Atlas.

« Dieu est pour nous, disaient les jansé-
» nistes en Sorbonne. Pour confondre les
» jésuites, nos ennemis et les ennemis de la
» religion, il guérit autrefois miraculeuse-
» ment d'une fistule lacrymale la nièce de
» *Pascal* : aujourd'hui il vient à l'appui de
» notre appel, en manifestant avec éclat
» dans le cimetière d'un fauxbourg de Paris
» la gloire d'un de nos saints.

Avant de faire des miracles à Paris, dieu en avait déjà fait plusieurs en province pour la cause du jansénisme. Un prêtre, nommé *Rousse*, mourut au village d'Avenai, diocèse de Reims. Sans crédit pendant sa vie auprès des hommes, il en eut après sa mort un très-grand auprès de dieu. *Anne Augier*, qui avait un bras perclus et le sein rongé d'un cancer, n'ayant pu obtenir sa guérison en invoquant saint *Remi*, s'adressa à feu M. *Rousse*, et c'est par son intercession qu'elle obtint l'usage de son bras et la guérison de son sein. Trente-huit jansénistes attestèrent miracle; mais les grands vicaires, qui abhorraient le jansénisme comme une secte qui fermait la porte aux graces ecclésiastiques, et qui préféraient, en bons calculateurs, des abbayes à des miracles, défendirent aux malades, par un mandement, de s'adresser, quand ils voudraient recouvrer la santé, au prêtre *Rousse*, de faire des neuvaines et des pélerinages à son tombeau; et il ne fut plus question de lui dans le peuple.

Peu d'années après le miracle assez obscur opéré dans un village sur la tombe d'un prêtre champenois, dieu en fit à Paris de très-

éclatans sur le tombeau d'un diacre, et cela pour prouver que la bulle *Unigenitus* était absurde ; que le pape n'était point infaillible, et que les jésuites étaient des frippons.

Ce diacre s'appellait François *Paris*, frere d'un conseiller au parlement : pour plaire à dieu, il ne voulut point recevoir la prêtrise. Après avoir appellé et réappellé de la bulle *Unigenitus* au futur concile, il renonça à son patrimoine et au sens commun, et alla se cacher dans le fauxbourg saint-Marceau. Pendant dix ans, son occupation fut de faire des bas, et mourut dans cette obscurité pour laquelle il était né. Ce fauxbourg, comme on sait, est le quartier de la misère, de la gueuserie et le plus mal sain de la capitale. Après la mort du diacre *Paris*, le parti janséniste lui fit jouer un grand rôle ; il en fit un faiseur de miracles, un Taumaturge.

Quelques gueux malades allèrent prier sur son tombeau, et prétendirent être guéris. Un miracle en faveur de ces gueux leur valut quelques aumônes et de la considération dans le quartier : d'autres gueux, à leur tour, et se disant malades pour gagner de l'argent, et avoir de la considération, invoquèrent le nouveau saint, et guérirent. Le bruit de

ces guérisons se répandit dans tout Paris; alors les estropiés, les paralitiques se traînèrent en foule au cimetière de saint Médard: c'était-là qu'était enterré le diacre *Paris*.

A la cour, en province on ne parla plus que de miracles et de miraculés. C'était un tems de démence. *Marguerite Tibaut*, *Marie Couroneau*, *Louise Coirin*, *Louise Hardouin*, *Françoise Duchesne* devinrent le sujet de presque tous les entretiens. Les uns vantaient leur foi : les autres les chansonnaient; toutes ces femmes, les unes hydropiques, les autres paralitiques ou couvertes de plaies et d'ulcères, recouvrèrent la santé en se couchant et en se trémoussant sur le diacre *Paris*, ou, pour parler le langage de ses partisans, *sur les précieux restes de sa moralité*. Cent témoins trompés et trompeurs attestaient ces nouveaux miracles qui n'ont servi qu'à décréditer les anciens faits dans des tems moins éclairés.

Philippe *Sergent*, cardeur de laine, Pierre *Gautier* et un abbé *Becheraud* eurent part aux miracles du bienheureux diacre. Cet abbé avait une jambe plus courte l'une que l'autre, le gazetier ecclésiastiqne publia que sa jambe s'était allongée d'un pouce ; mais

cette jambe bien examinée, au bout d'un certain tems, ne se trouva allongée que d'une ligne ; aussi cette guérison ne fut-elle regardée que comme un demi-miracle. La foi de cet abbé Languedocien n'était probablement pas entière, ce n'était peut-être qu'une demi-foi ; malgré cet inconvénient, il allait devenir, pour la canaille, un objet de vénération, si le gouvernement ne l'eût fait enfermer à saint-Lazare. Il manqua aussi quelque chose à la foi de Marguerite *Tibaut*; car après sa guérison, il lui resta trois doigts crochus, mais on doit convenir que dans les merveilles de dieu, trois doigts sont peu de chose.

Don *Alphonse de Palacio*, fils du surintendant des postes de l'Espagne, fut un de ceux qui, parmi les miraculés, eut le plus de célébrité. Ce jeune homme, étudiant au college de Navarre, borgne de l'œil gauche, était menacé de perdre l'œil droit des suites d'un coup de poing qu'il reçut d'un camarade d'école. Ceux qui veillaient à l'instruction de ce jeune espagnol firent appeller un apothicaire, qui bassina cet œil avec de l'eau de guimauve mêlée avec du jus de solanum. Ce bain produisit un bon effet. L'apothicaire

se réjouissait d'avoir guéri cet œil ; mais les jansénistes revendiquèrent cette guérison, en disant que le linge dont il s'était servi était un morceau de la chemise du diacre *Paris*. On fit entendre des témoins et dresser un procès-verbal du miracle.

La manière dont on s'y prenait pour obtenir un miracle mérite d'être connue. On posait le malade sur le tombeau du diacre. Des milliers de spectateurs en prieres, dans un recueillement religieux, étaient attentifs à l'œuvre de dieu. Cet œuvre s'annonçait par de légers frémissemens qu'éprouvait le corps du malade. A ces frémissemens succédaient des convulsions plus marquées, des trémoussemens soudains et involontaires. Ces convulsions étaient une singularité qui accompagnait une guérison; mais qui, aux yeux des jansénistes, n'avaieut rien d'étonnant : elles étaient une suite de l'état d'effroi et de souffrance qu'éprouvait la nature en sentant déranger ses loix générales.

Les trémoussemens furent poussés jusqu'aux saults, aux pirouettes et aux gambades. Ceux qui ont avancé qu'on dansa sur le tombeau du diacre *Paris* n'ont dit qu'une vérité en preuve de laquelle déposent des

témoins oculaires et même vivans. Ces témoins, au moment où nous écrivons l'histoire de ces turpitudes, attestent qu'ayant plusieurs fois assisté à cette dégoutante comédie, ils n'avaient vu dans le cimetière de saint *Médard* que des milliers de sots en admiration, et quelques frippons qui jouaient bien leur rôle. Quiconque, nous ajoutent ces mêmes témoins, eût osé, soit par un ris moqueur, soit par un geste de mépris ou d'indignation, troubler ces abominables mystères, eût couru les risques de perdre la vie.

Ce qui pouvait indigner, c'était de voir dans ce cimetière des conseillers au parlement, des magistrats de toutes les cours souveraines, en robe de palais par respect pour le bienheureux; les femmes de ces magistrats, leurs confesseurs, des oratoriens, des docteurs de Sorbonne, se mêler à la lie du peuple, et par leur présence accréditer ces extravagantes bouffonneries.

Le gouvernement, étonné des progrès de ce fanatisme, fit fermer le cimetière de saint *Médard*. Un plaisant écrivit sur la porte;

De par le roi, défense à dieu,
De faire miracle en ce lieu,

et les miracles continuerent. La poussière ramassée autour du cimetière opérait des guérisons moins éclatantes, mais non moins réelles. L'eau du puits du diacre était merveilleuse pour les plaies, pour les yeux et pour les hémorroïdes. On arrêta tous ceux qui se présentèrent pour invoquer *Paris :* on mit à la bastille ceux qui méritaient quelques égards, et la canaille fut enfermée, soit à la salpêtrière, soit à bicêtre.

Une sentinelle veillait sans cesse autour du tombeau; mais les fanatiques, n'osant en approcher, se réunirent dans des maisons particulieres, pour prier et invoquer en commun le bienheureux diacre. On ne se borna pas à trembler et à se contordre les membres; pour guérir on eut besoin de se faire fouetter et de se faire battre. A force de s'exercer, les convulsionnaires parvinrent à soutenir l'épreuve du feu et de la croix, des coups de buches et de barre de fer sur l'estomac. Dans ces synagogues, les épreuves furent appellées *l'œuvre des convulsions*, ou l'exercice du chenet, du caillou, de la broche et de la croix. Les coups étaient appellés *les secours*, ou le *capital de l'œuvre*. De jeunes filles, appellées prophetesses, furent

dressées à ces charmans exercices ; c'est-à-dire à demander et à soutenir les secours humains , et les hommes ne manquèrent jamais pour les administrer. On donna le nom de *freres* à ceux qui administraient ces *secours*, ou le *capital* de l'œuvre. Quand les sœurs demandaient ces secours, les freres ne pouvaient les refuser sans pécher grièvement contre la charité.

On distingua les grands et les petits secours : pour les premiers on se servait du chenet, de la bûche, de la broche, du bâton ; ils étaieut bienfaisans et point dangereux. La sœur secourue sous les coups terribles qu'on lui administrait était non-seulement impassible et invulnérable , mais encore elle éprouvait un grand soulagement à ses souffrances. *Frappez , mon frere* , s'écriait-elle , *fappez ; au nom de dieu , redoublez vos secours.*

L'œuvre allait en croissant, chaque jour le fanatisme enchérissait sur la violence des secours. A force d'expériences , on trouva , avec des pommades dont on se graissait, le secret d'arrêter les effets du feu. Une prophétesse, qu'on nomma la *salamandre* , se mettait sur un brâsier ardent ; et quand le feu

feu expirait, elle criait : *sucre d'orge :* c'était l'argot. Ce sucre d'orge consistait en un bâton aussi gros que le bras et pointu par un bout. La *salamandre*, en sortant du feu, ployait son corps en arc au milieu de la chambre, le ventre en l'air et les reins portant sur la pointe du bâton ; dans cette situation affreuse, elle criait : *biscuit, biscuit.* Ce biscuit était une pierre de cinquante livres attachée à une corde qui passait par une poulie accrochée au plancher. On laissait tomber à plusieurs reprises cette pierre sur l'estomac de la sœur. Ce secours était réitéré jusqu'à ce que la sœur cessât de crier *sucre d'orge.*

Exercice de la broche.

L'exercice de la broche avait encore quelque chose de plus merveilleux. On embrochait une sœur toute nue, de l'espece de la salamandre, à peu-près comme on embroche réellement un aloyau. On attachait une poularde sur ses reins. Un frere tournait la broche devant un feu très-ardent : le merveilleux de ce secours était l'impassibilité de la sœur embrochée, pendant que la poularde cuisait sur son derrière.

Exercice de la croix.

Nous rapporterons encore l'exercice de la croix; c'était un vrai crucifiement. On clouait

à une croix un frere ou une sœur, à laquelle on donnait ensuite plusieurs coups de lance ; les spectateurs avaient la permission d'aller sur elle à coups d'épée. Le sang coulait des pieds et des mains et du côté de la crucifiée. Les sots et frippons, de concert, criaient au miracle. La sœur expirait, mais sa mort n'était qu'un assoupissement mystérieux qui terminait ses souffrances. Elle descendait ensuite de la croix toute joyeuse, sans qu'on apperçût ni sur ses mains ni sur son côté les moindres vestiges des coups de lance qu'elle avait reçus.

Tous ces tours de charlatans, dont le merveilleux paraît aussi incroyable qu'il s'emblait barbare, se terminaient toujours par des imprécations contre la bulle *unigenitus*, pour annoncer le triomphe de la grace et la chûte des jésuites. Les expressions indécentes et les blasphêmes n'étaient point ménagés. C'était le style de ces prophêtes de greniers ; le tout était mêlé de prières, d'hymnes à l'honneur du diacre *Paris*, et des litanies des saints jansénistes. On prêchait, on disait la messe. Frere *Hilaire* rebaptisait. Ce nouveau baptême était celui de la perfection.

Dans l'administration de ces secours ef-

frayans, aucune miraculée ne périt, peu furent blessées, et il y en eut un grand nombre qui, dit-on, guérirent de maladies incurables. En 1737 on comptait plus de six cents filles qui avaient demandé les secours, et plus de six mille freres qui les avaient administrés.

Bien des personnes qui avaient déclamé contre ces secours appellés *l'œuvre de dieu*, finirent par les demander. Telle fut sœur *Cabane* : elle avait poussé l'impiété jusqu'à rire et mal parler de ces saintes farces. Mais bientôt vaincue par la grace efficace, elle devint une des plus fameuses prophétesses de l'ordre des secouristes : elle se fit mettre tour a tour à la croix et à la broche, prédit aux jésuites des choses terribles qui leur sont déjà arrivées ; elle annonça aussi aux papes de grands malheurs qui, avec le temps, pourront bien aussi leur arriver.

Ce fanatisme des secours qui se variait à l'infini, se partagea en plusieurs sectes ; il y eut des *augustinistes*, des *naturalistes* ou *figuristes*, des *vaillantistes*, des *mélangistes* et des *discernans*.

Frere *Augustin*, effrayé de la violence des grands secours, fit bande à part. Les

Augustinistes. siens lui donnèrent le nom de précurseur ; mais les autres secouristes ne le regardèrent que comme un apostat indigne du nom de dieu. Dans sa troupe on n'administrait que les petis secours que ses adversaires rendirent suspects d'indécence. Ce n'était, disaient-ils, que la *fantaisie ou la sugestion du malin qui les demandait.* Quand par hazard l'événement prédit arrivait, on comparait ces petites prophéties à celles de l'ânesse de *Bâlaam*. Les grands secouristes ne désapprouvraient pourtant pas certains petits secours, *quand l'instinct d'une bonne convulsion l'exigeait.*

Naturalistes ou figuristes. Dans le grenier de frere *Augustin* on autorisait, à la vérité, des expressions qui étaient celles de la luxure, et des attitudes opposées à la pudeur, sous prétexte qu'elles étaient des figures. Une couvulsionnaire se mettait toute nue pour représenter la nudité de J. C. et la beauté de son église. On raconte qu'il y en avait une qui, marchant à quatre pattes, portait deux prêtres sur son dos. Tout cela était des figures, des emblêmes, des symboles tels qu'on en trouve dans les prophêtes.

Pendant que frere Augustin se disait le

précurseur, et que les sœurs de son grenier montraient leur derriere, dans d'autres préaux les prophétesses annonçaient l'avénement d'*Elie*; cet *Elie* qu'on attendait était l'abbé *Vaillant*, qui avait été chassé de la trape, et que le gouvernement avait fait enfermer à la bastille : il s'était fait, par ses folies et ses prédictions, un grand nom parmi les fanatiques du fauxbourg St. Marceau. Dieu devait le sortir de la bastille par un miracle, comme il sortit autrefois St. Pierre de sa prison. Le nouvel *Elie* devait paraître au milieu des airs et se montrer à tout Paris. Le peuple passa plusieurs nuits d'été dans l'attente de son avénement. Pour disperser les attroupemens qui se formaient, on fut obligé de faire marcher en force le guet; et Elie ne parut pas. Vaillantistes ou élistes.

Frere *Vaillant*, avant d'être enfermé à la bastille, avait soufflé sur sœur *Magdelon*. C'était à-peu-près vers le temps que le jésuite Girard était accusé d'avoir soufflé sur la belle *Cadiere*. Je ne sais ce qu'on doit entendre par ce souffle du frere *Vaillant*, non plus ce qui arriva à sœur *Magdelon*. Mais dans les mémoires du temps, on trouve qu'il y eut une petite prophétesse de la trou-

pe de ce *Vaillant*, dont les seins et le ventre grossirent prodigieusement. Ce ne fut qu'au bout de neuf mois que la tumeur disparut. C'était un symbole.

Principe des convulsions.

On voulut savoir quel était le *principe dominant qui opérait le merveilleux de la convulsion*. Cette question très-importante, comme on voit, fut long-temps agitée dans les diverses synagogues des secouristes. Les uns voulaient que ce fût l'œuvre du démon, les autres soutenaient que c'était uniquement l'œuvre de dieu. Au milieu de ce conflit d'opinions parurent les *discernans*, qui prétendirent que toute convulsion accompagnée de secours était une *œuvre mêlée*, d'où ils conclurent que, dans le merveilleux de la convulsion, il y avait le *diable dominant* et le *diable dominé*. Ceux qui embrassèrent ce sentiment se nommèrent les *mélangistes*. Le diable, comme on voit, se trouvait de moitié avec dieu. On eut aussi des demi-miracles et des miracles manqués ; mais qui n'en étaient pas moins *l'œuvre de dieu*.

Les discernans.

Les mélangistes.

Les évêques de France furent partagés sur ces merveilles ; plusieurs les traitèrent d'*œuvres sataniques*, les autres les placèrent au rang des miracles. On donna des mande-

mens pour et contre. Chaque parti eut à ses gages des médecins, des chirurgiens, des apothicaires pour les attester ou pour les infirmer. Les jésuites déconcertés décriaient fort sérieusement ces miracles : les philosophes faisaient mieux, ils les mettaient en chansons.

Cependant, malgré les cris des jésuites, la vigilance de la police et les plaisanteries des philosophes, les synagogues des secouristes se multipliaient. Ce n'était pas uniquement dans le fauxbourg saint-*Médard* qu'ils étaient cantonnés ; il s'en établit dans plusieurs quartiers de Paris. Ce qui était déplorable, c'est que ce ténébreux fanatisme, dont les deux ressorts étaient la fourberie et l'imagination, et qui semblait ne devoir être que la pâture de la populace, avait infecté une partie de la magistrature.

La police, pour nétoyer les galetas de Paris de ces vils troupeaux d'énergumenes, fut obligée d'en venir à des voies de rigueur. L'exil, les cachots, les prisons furent, pendant plusieurs années, et toujours en vain, employés contr'eux. Bicêtre et la Salpêtriere regorgeaient de ces malheureux. Pour en purger Paris, il eût, ce semble, suffi de faire

jouer leurs miracles sur les boulevards et sur les théatres de la foire. C'était l'avis de d'*Alembert*, qui était déjà l'un des conseillers penseurs de l'état. M. d'*Argenson*, qui l'avait interrogé sur ces turpitudes, pensait comme lui. Il en fut question au conseil du roi, mais les préjugés de la plupart des membres qui composaient alors ce conseil, firent rejetter ce remede, le seul qui eût pu guérir et désabuser la populace, toujours facile à égarer quand des frippons et des charlatans lui parlent au nom de dieu. L'amour-propre peut trouver son compte à être persécuté; mais il ne plaça jamais sa gloire à être vilipendé sur des théatres et sifflé du public.

Du sein de la persécution, les chefs des convulsionnaires s'adressèrent au parlement où ils avaient beaucoup de partisans et d'adeptes. Ils demandèrent d'informer juridiquement de la vérité de leurs miracles et de la bonté de leurs secours. La grand'chambre refusa cette information qui l'eût déshonorée. Il eût en effet été ridicule de publier des arrêts et des miracles. On blâma pourtant le parlement de ne pas défendre aux convulsionnaires de tenir des assemblées, de s'y faire crucifier et mettre à la broche.

La conversion à jamais mémorable de *Carré de Montgeron*, conseiller au parlement, est un des événemens des plus merveilleux du tombeau du diacre *Paris*. C'est d'après lui-même que nous allons en parler. Ce magistrat était un homme débauché, crapuleux, dur, vain, violent et lâche. Il avait, dit-il, l'ame vile et méprisable. La prostitution des femmes et des filles était le prix des graces qu'il vendait à Bourges et à Limoges, dont son père fut successivement intendant. Dans cette derniere ville il nia une dette. L'artisan qui lui avait prêté son argent lui assena publiquement un coup de poing sur le visage. Après l'aventure de ce soufflet, le fils de M. l'intendant se fit magistrat au parlement de Paris, et n'en fut ni plus sage ni plus honnête homme. Pour vivre plus librement avec les filles des rues, il ne voulut, dit-il, ni se marier, ni prendre une maîtresse. A tant de vices il joignait la peur de l'enfer. C'est ainsi que *Carré de Montgeron*, pendant plusieurs années, vécut daus la débauche et la crainte du diable.

La curiosité le mena au tombeau de *Paris*. Il voulait s'amuser des prodiges qui s'y opéraient; mais c'était-là que dieu l'attendait.

Une lumière céleste le terrassa, des écailles épaisses lui tombèrent des yeux ; il reconnut dieu et son bienheureux diacre ; il devint l'apôtre des miracles qu'il avait décriés, et finit par en être le martyr. Il rassembla en un énorme volume toutes les guérisons que dieu avait opérées par l'intercession de son serviteur *Paris*. Chaque miracle était renforcé du suffrage de plusieurs médecins et chirurgiens, d'une foule de témoins oculaires qui en attestaient la vérité. Quand cette compilation fut achevée, ce fanatique, vêtu de la simarre de magistrat, se rendit à Versailles et la présenta à *Louis XV*. C'était se dévouer. Il fut arrêté et enfermé à la bastille, et il ne devait l'être qu'aux petites maisons. Sa cause devint celle de tout le parlement. Les chambres s'assemblèrent et envoyèrent des députés à Versailles pour demander leur confrere, qui était un insensé, et qui ne méritait pas les démarches d'une compagnie d'hommes sages.

Cependant les miracles, les convulsions et les secours s'accréditaient de plus en plus. Trente docteurs de Sorbonne consultés, répondirent que ces miracles de greniers devaient être livrés au mépris, que les secours

étaient indécens, inhumains, meurtriers, et qu'on était coupable de les demander et de les administrer.

Cette réponse semblait être un désaveu de plusieurs autres docteurs de Sorbonne qui appuyaient ces turpitudes ; elle n'empêcha pourtant pas les reproches que plusieurs évêques leur firent d'avoir donné naissance aux convulsions, et d'avoir mis en vogue les folies de Saint Médard.

Le tems qui nous presse ne nous permet pas d'examiner quel peut être le dégré de vérité et d'exactitude de ce reproche ; ce qui est certain, c'est que le premier témoin cité par *Carré de Montgeron* dans son histoire des convulsions, est un docteur de Sorbonne. *Ecouterez-vous encore ces docteurs, et vous fierez-vous plus long-tems à eux*, disait à ses diocèsains *Languet*, archevêque de Sens. Il reprochait à ces docteurs d'aller de galetas en galetas admirer les saults, les culbutes et les crucifiemens d'une canaille moitié fourbe et moitié fanatique. On vit en effet beaucoup de théologiens, ainsi que beaucoup de magistrats, se mêler avec les freres et les sœurs, encourager par leur présence l'œuvre des convulsions et administrer eux-mêmes les

grands secours, c'est-à-dire, des coups de broche ou de barre de fer sur l'estomac encuirassé des petites prophétesses que les Jansénistes soudoyaient.

N'arrêtons pas plus long-tems nos regards sur ces objets de la démence et de la fripponnerie ; ils sont trop humilians pour la raison humaine, pour la nation et pour le siecle où nous vivons. Passons à des sujets plus dignes de la curiosité d'un lecteur qui veut s'instruire. Voyons les grands hommes s'occuper à éclairer la France, tandis que le fanatisme travaillait à l'égarer et à l'avilir. Racontons les persécutions que leur fit la Sorbonne, et tous les dangers auxquels ces grands hommes, de leur vivant, furent exposés pour avoir dit la vérité.



CHAPITRE LXVII.

Montesquieu *jugé par la Sorbonne*. Buffon *menacé*. *Encyclopédie*. *Déisme soutenu en Sorbonne*.

Le fanatisme des conclusions, auquel tant de magistrats et tant de théologiens prirent part, durait encore. Les parlemens et les évêques continuaient à se faire pour la bulle *unigenitus*, avec des arrêts et des mandemens, une guerre interminable. Vingt fois, et toujours en vain, le roi interposa son autorité par des édits et des déclarations de son conseil : tout fut inutile. Les évêques se croyaient en droit, malgré le roi et les parlemens, d'instruire leurs diocèses ; et les parlemens, de leur côté, malgré le roi, et au nom du roi, se croyaient en droit de brûler les mandemens des évêques.

Pour ramener la paix, il s'agissait de rendre les français raisonnables. Des hommes de génie s'occupaient de ce grand ouvrage. A l'ombre des querelles odieuses et ridicules du jansénisme, ils disséminaient en si-

lence les germes de cette philosophie, laquelle, en respectant une religion instituée pour unir les hommes, dissipe les préjugés qui les rendent ennemis les uns des autres, et les exposent au danger de s'entr'égorger pour des fadaises. *Montesquieu*, ce vraiment grand homme à la gloire duquel le temps a déjà imprimé un sceau inéfaçable, fut un de ceux qui, après *Voltaire*, contribuèrent le plus à répandre en France les germes de cette philosophie.

L'esprit des loix, l'un des plus beaux monumens qu'on ait encore élevé au bonheur des hommes, lui coûta un tiers de sa vie et ne lui valut que la perte de son repos. Il était rare alors qu'un bon livre, sous les chaînes du despotisme, pût produire autre chose. On le menaça d'abord de l'exclure de l'académie française. Cet affront n'eût point flétri sa gloire, et eût déshonoré ses persécuteurs.

Les jansénistes, ces sectaires dangereux que leurs convulsions, leurs miracles de galetas couvraient d'opprobre; les molinistes, ces autres sectaires moins obscurs, à la vérité, mais plus actifs, plus violens et plus dangereux encore, attendu qu'ils étaient confesseurs, prédicateurs, directeurs, courtisans et

journalistes, s'armèrent contre *Montesquieu*, et contre son livre : ils commencèrent par le traiter d'athée, de déiste et de séditieux.

La Sorbonne ne crut pas devoir garder le silence : elle se joignit à ses persécuteurs, et voulut l'accabler en proscrivant solemnellement *l'esprit des loix*. Dix-huit propositions, dont la plupart sont aujourd'hui reconnues pour des vérités d'état, lui parurent repréhensibles. La censure de *l'esprit des loix* causa à la Sorbonne deux ans de travail, et lorsqu'elle fut achevée, elle n'osa la publier ; son zèle se borna à menacer de tems à autre *Montesquieu*. Ces tracasseries empoisonnèrent les dernieres années de sa vie, et finirent de ruiner sa constitution naturellement faible. Le jésuite *Roust* se venta de lui avoir fait faire, au moment de son agonie, une rétractation, et *Roust* fut convaincu de mensonge.

L'orage que la Sorbonne éleva sur la tête de ce grand homme ne tarda pas à gronder sur celle de *Buffon*, dont le sentiment sur la forme et l'antiquité de notre planette ne paraît pas quadrer avec le récit de *Moyse* sur la création de la terre. Il prétend qu'elle n'est qu'une parcelle séparée de la masse du

soleil. Qu'au sortir du soleil, et de l'état de liquéfaction, elle passa à l'état d'un globe de verre, lequel ne fut terre habitable que lorsque le réfroidissement des pôles eut succédé à sa longue incandescence.

Les opinions du *Buffon* sur quelques points de métaphysique, ne paraissent pas non plus être celles de la théologie; il assure que *nous ne faisons qu'un*, *l'existence de notre ame et nous*; que *l'ame est impassible par essence*. La Sorbonne fit un petit extrait des assertions de l'*histoire naturelle*, et lesquelles étaient, disait-elle, *contraires à la croyance de l'église*. L'extrait fut renvoyé à *Buffon*, qui répondit à la Sorbonne en expliquant ses idées, et en avouant que son globe de verre n'était qu'une supposition philosophique. Cette réponse, qui n'était qu'une défaite, et qui ne réussirait pas à tout le monde, réussit à *Buffon*. La Sorbonne feignit d'être contente.

C'est pendant ces années-là que s'élevait ce vaste dépôt de toutes nos connaissances, dont la postérité étonnée bénira le siècle où l'on en jetta les fondemens. Nous parlons de l'*Encyclopédie*. Des hommes éclairés, de grands artistes en tout genre, sans aucun intérêt

intérêt que celui de servir l'état, préparaient les matériaux de cet ouvrage immense. Deux hommes déjà célèbres, d'*Alembert* et *Diderot*, peut-être les deux en Europe dont le courage ne fût pas effrayé de l'entreprise, mettaient en ordre et perfectionnaient ces matériaux. Le gouvernement protégeait le travail de ces hommes généreux. C'était la gloire de la France.

Les mêmes ennemis qui avaient attaqué *Montesquieu et Buffon* se jettèrent avec acharnement sur l'*Encyclopédie*. On triompha d'un premier orage. Le ministère continua à la protéger ; le calme ne fut que passager. D'*Alembert* et *Diderot* étaient entièrement livrés à l'*Encyclopédie*, qui demandait tout leur tems, et qui, pour sa perfection, en eût exigé davantage ; mais leurs ennemis, qui n'avaient rien à faire, veillaient, intriguaient, composaient et répandaient des brochures et des mensonges : ils parvinrent à rendre l'ouvrage suspect à quelques ignorans en place ; et après une paix de quatre ans, la persécution recommença.

La Sorbonne, dont l'*Encyclopédie* décréditait la théologie scholastique, joi-

gnit ses cris aux cris de la canaille convulsionnaire : elle n'osa pourtant soumettre l'ouvrage à son jugement ; mais elle menaça, intrigua sourdement auprès du ministre et du procureur-général du parlement. Elle mit en mouvement les dévôtes de la cour ; mais ce qui augmenta le déchaînement contre l'*Encyclopédie* fut la thèse que *Martin de Prades* soutint en Sorbonne. Ce jeune bachelier avait fourni quelques articles, et les détracteurs de l'*Encyclopédie* en firent un prétexte pour crier que tout l'ouvrage était empoisonné du déisme qu'il avait soutenu en Sorbonne, en présence de cent docteurs en théologie. Ils publièrent que sa thèse était l'ouvrage de ceux qui présidaient à l'*Encyclopédie*. C'était une calomnie. *Martin de Prades* n'avait pris conseil que de lui-même et de quelques licenciés de Sorbonne dont il était l'ami.

Ce jeune abbé était plein d'esprit et d'érudition. Tous les suffrages des supérieurs étaient en sa faveur. Son application à l'étude était constante : il ne s'était pas borné aux pères de l'église et à la théologie ; il avait fouillé et examiné les annales du monde entier, comparant les mythologies des an-

ciens peuples avec les mythologies des peuples nouveaux. La religion lamique avec le budso du Japon, les fables sacrées du peuple Chinois avec les fables du peuple de Siam, le judaïsme et le mahométhisme : ces religions ou systêmes religieux lui parurent tous appuiés sur les mêmes bases, la fripponnerie et l'imbécillité. Il vit les aveugles sectateurs de ces diverses mythologies vantant tous leur origine, leurs prophéties, leurs incarnations, leurs miracles, leurs martyrs, leurs saints, leurs lythurgies et le code de leur croyance.

Dans le cours de ses études historiques il trouva chez tous les peuples civilisés, chez les anciens comme chez les modernes, une portion d'hommes pratiquant la vertu sans croire à ces fadaises mythologiques, regardées par les francs-pensans comme la pâture grossière du peuple, à qui elle ne sera nécessaire qu'autant de tems qu'on le tiendra plongé dans l'abruttissement.

Le savoir de l'abbé *de Prades* l'égara; il fut trompé par des ressemblances qui ne sont qu'apparentes; il confondit le christianisme avec ces cultes ridicules dont la terre est couverte, et qui tous composés de

pièces de rapport, sont tissus de manière à laisser appercevoir à chaque suture la main de l'homme qui les a cousues.

N'écoutant que sa raison, l'abbé *de Prades* forma le projet insensé de soutenir en Sorbonne le déisme dont il s'était nourri. Plusieurs bacheliers entrèrent dans ce complot et encouragèrent son imprudence : il lui fallait des approbateurs, et il eut par surprise tous ceux qui lui étaient nécessaires. Le syndic de la Sorbonne, lui-même, mit son nom au bas du programme que l'abbé *de Prades* distribua dans tout Paris. Il lui fallait un président, et l'évêque de Lombés accepta cette commission ; mais obligé de se rendre dans son diocèse, le docteur *Hook*, professeur de théologie en Sorbonne, suppléa cet évêque, et présida à la thèse qu'il avait déjà approuvée.

L'abbé *de Prades*, parlant en politique ; disait qu'il faut épurer la religion des fables qui l'ont déshonorée ; que dans un état bien constitué on peut admettre toutes les religions ; qu'aucune n'est dangereuse, à moins qu'elle ne soit persécutée. Ces maximes, qui aujourd'hui sont des textes d'état, devaient alors armer contre lui des milliers de

personnes. Mais ce qui aigrit le plus les théologiens contre lui, c'est de l'entendre dire que l'ame est un esprit igné, *mens ignea.* Il est vrai que les anciens pères qui la croyaient corporelle, s'étaient à-peu-près exprimés ainsi ; et ce n'est que par un rafinement de métaphysique qu'elle est devenue, avec le temps, toute spirituelle.

Quant à la création, *de Prades* rejettait tous les systêmes et sans assurer, comme il convenait à son état, que *Moïse* est le plus sûr des *Théogonistes*, il disait seulement qu'il avait été plus hardi que les autres pour fixer l'époque du monde. *Caeteris audencior Moses ausus est determinare epoquam mundi.*

Le parallele des miracles de J. C. avec ceux d'*Esculape*, fut une des plus hardies assertions de l'abbé *de Prades*. Ce fut aussi cette assertion, regardée comme impie dans toutes les communions chrétiennes, qui devint l'objet de la dispute. Elle fut soutenue avec fierté et courage au milieu d'une foule de théologiens de tous les ordres religieux, de docteurs, de licenciés, de bacheliers, dont plusieurs étaient dans le secret. Après cette éclatante imprudence, *Martin de*

Prades sortit de Paris et passa en Prusse. A peine était-il hors de la capitale, qu'il y eut ordre de l'arrêter. Vinrent ensuite contre lui les arrêts, les édits, les mandemens, les censures de Sorbonne, et cent petites brochures où, pour le moins, il y avait autant d'injures contre l'abbé *de Prades*, que de raisons contre ses opinions.

Cet acte de déisme, approuvé par des théologiens en place, et soutenu avec intrépidité au milieu de la Sorbonne, retentit dans toute l'Europe chrétienne ; Rome s'en allarma. Le scandale fut grand ; et les querelles qui s'ensuivirent en Sorbonne ne furent que ridicules. Les séances qui s'y tinrent pour examiner et condamner la thèse de l'abbé *de Prades*, furent des plus tumultueuses. Les docteurs se chargèrent mutuellement de reproches. Parmi les anecdotes de ce temps-là, on trouve que leur salle d'assemblée fut un champ de bataille. On les accusa d'avoir, dans leurs disputes, passé des injures et des argumens aux coups de poing ; nous ne garantissons pas la vérité de ces pugilats, quoiqu'attestés par des docteurs. Nous ne perdrons pas notre temps à examiner si dans ce qu'on a imprimé au sujet de ces combats,

tout ce qui a l'air du mensonge n'est pas vrai dans le fonds : nous serions trop longs, et peu intéressans.

L'imprudence de *Martin de Prades* n'était pas un exemple unique en Sorbonne : quarante ans avant lui, un jeune licencié y soutint qu'on ne *pouvait prouver que la religion chrétienne fût la meilleure*. Le soutenant et le docteur *Bidet*, son approbateur, n'éprouvèrent aucune persécution : ils en furent quittes pour s'expliquer. La philosophie n'avait point encore donné de l'ombrage au fanatisme.



de 1765 à 1768.

CHAPITRE LXVIII.

De Bélisaire *et de M.* Marmontel, *l'un et l'autre condamnés en Sorbonne.*

Les théologiens n'ont jamais aimé *Belisaire* (1) ; sévères à l'égard de ce général, ils se sont toujours montrés fort indulgens envers *Justinien*, empereur dur, vain, avare, voluptueux et persécuteur. Ce *Justinien* se mêlait de théologie, et par-là même il devait être un grand homme aux yeux de ceux dont il épousait les opinions.

Deux factions théologiques, comme il y en a toujours eu dans tous les coins du monde, où l'on ne s'est pas contenté d'enseigner la morale, partageaient et troublaient Constantinople. Ces deux factions, l'une des *théologiens verds*, et l'autre des *théologiens bleus*, s'anathématisaient et se damnaient mutuellement, suivant l'usage de tous les pays où des esprits creux voulurent amalgamer les chimères de la méthaphysique à la simplicité de la religion naturelle.

L'empereur était à la tête d'une de ces

factions, et le patriarche de Constantinople à la tête de l'autre : il était question de savoir si J. C. de son vivant avait eu besoin de manger. On pense bien que ce patriarche devait avoir tort en disputant avec *Justinien*; aussi fut-il exilé. C'est ce même argument que *Justinien* employa contre les évêques et les prêtres qui avaient embrassé le parti du patriarche, et cela pour les convaincre qu'un empereur comme lui avait toujours raison, même en parlant de ce qu'il n'entend pas.

Quiconque est instruit, sait que les différentes théologies ont fait de notre globe un théâtre de carnage : les philosophes ont reconnu cette source de nos malheurs, et cherchant à substituer aux opinions religieuses la morale qui n'a jamais divisé personne, ils ont prêché aux hommes cette raison qui crie aux Cantabres, aux Castillans, aux Lusitaniens qu'il est honteux à eux de faire dépendre leurs façons de penser de quelques bourreaux tonsurés, qu'on appelle inquisiteurs ; cette raison, qui promet aux français d'être le premier peuple de la terre, s'ils réforment leurs loix, leur clergé, leurs préjugés et les énormes abus de leur administration.

Au ton mâle et hardi dont les philosophes aunonçaient la raison et ses avantages, M. *Marmontel* joignit sa voix douce et éloquente : il donna le roman de *Bélisaire* ; il nous montra ce héros dans ces instans de revers où, rendu à lui-même et pensant en philosophe, il expose tranquillement tous les vices qui altèrent une bonne législation. Parmi ces vices, il met le crédit que les souverains donnent à des opinions méprisées du sage, et la persécution qu'ils exercent envers de malheureux rêveurs qui ne sont qu'à plaindre, et qui guérissent toujours quand le gouvernement ne s'occupe ni de leurs rêves, ni de leurs folies, ou quand il permet aux philosophes de leur administrer les remèdes convenables.

Bélisaire fut regardé comme un ouvrage utile à tous les hommes, aux rois comme aux sujets. A mesure qu'on le lit, on est porté à être plus doux, plus modéré, plus courageux dans les revers. Un prince qui aime ses peuples, les aime encore davantage quand il s'est entretenu avec *Bélisaire*.

On trouva très-sage le conseil qu'il donne aux rois de mépriser ces opinions prétendues sacrées, qui ont fait exiler, tourmenter et

même égorger plusieurs millions de chrétiens. Les ames honnêtes applaudirent surtout à ce qu'il dit de la tolérance dont ont besoin tous ceux qui dans des matieres indifférentes ne sont pas de notre avis.

Le conseil de mépriser les rêveries de la métaphysique souleva tous les théologiens: ils crurent que *Bélisaire* ne prêchait le mépris des opinious de l'école que pour faire mépriser ceux qui les enseignent Le conseil de tolérer ceux qui ne pensent pas comme nous, fut encore plus mal reçu des deux partis qui étaient alors en Sorbonne. Ces deux petites factions sombres et turbulentes sonnèrent l'alarme contre M. *Marmontel* et contre *Bélisaire:* l'intérêt commun réunit contre l'ouvrage et contre son auteur jansénistes et molinistes; c'est-à-dire, des hommes qu'une haine implacable divisait depuis cent ans : ils travaillèrent auprès de quelques ministres pour susciter une persécution à l'un et à l'autre : ne pouvant réussir en cour, ils s'ameutèrent en Sorbonne.

M. *Marmontel*, trop sage pour ne pas desirer la paix, consentit à des entretiens avec le nommé *Ribalier*, alors syndic de la

Sorbonne : il offrit des notes et des explications pour tous les endroits de *Bélisaire* dont l'idiotisme serait effrayé. Pendant le cours de ces entretiens, la raison fit souvent taire le jargon de l'école ; le théologien disparoissait devant le philosophe ; il ne montrait que l'homme raisonnable. Tout tendait à une conciliation prochaine ; mais parut alors un libelle écrit avec fiel et pesanteur : M. *Marmontel* y était dénoncé aux prêtres comme un impie, et à *Louis XV* comme un séditieux : ce libelle était d'un pédant nommé *Cogé ;* le syndic l'avait approuvé, et on doit convenir qu'en approuvant ce libelle, il avait apposé son cachet aux calomnies qu'il contenait. C'était signer une déclaration de guerre dans le tems qu'il traitait de la paix.

Cette lâcheté du syndic indigna tous les honnêtes gens qui conseillèrent à M. *Marmontel* d'abandonner *Bélisaire* au jugement de la Sorbonne, laquelle ne tarda pas à dénoncer au public trente-sept propositions, dont la moindre, disait-elle, était capable de renverser le trône et l'autel.

Les philosophes répondirent à ce premier acte d'hostilité en faisant imprimer les trente-sept propositions qu'on traitait d'impies avec

les vérités qui leur étaient opposées. En voici quelques-unes des plus dangereuses.

Impiétés de *Bélisaire* condamnées par la Sorbonne.	*Vérités opposées aux impiétés de* Bélisaire.
PROP. XI.	XI.
Est-il besoin, dit Bélisaire, *qu'il y ait tant de réprouvés?*	Il est besoin qu'il y ait beaucoup de réprouvés.
XII.	XII.
Vous vous faites une religion bien douce, et c'est la bonne, reprit Bélisaire : *ne voulez-vous pas que je me représente Dieu, que je dois adorer, comme un tyran sévére, triste, farouche, et qui n'aime qu'à punir?*	Une religion douce n'est pas bonne : pourquoi ne pas se représenter Dieu comme un tyran farouche, et qui n'aime qu'à punir?
XIII.	XIII.
Moi, dit Bélisaire,	Il n'est pas certain

je suis certain qu'il ne punit qu'autant qu'il ne peut pardonner; que le mal ne vient point de lui.	que Dieu ne punisse qu'autant qu'il ne peut pardonner, et que le mal vient de lui.
XIV.	XIV.
Ce qui m'attache à la religion, c'est qu'elle me rend meilleur et plus humain.	Si la religion rend meilleur et plus humain, ce n'est pas ce qui doit nous y attacher.
XV.	XV.
Dieu m'a créé faible, il sera indulgent.	Quoique Dieu m'ait créé faible, il ne sera pas indulgent.

Ces deux colonnes mirent à découvert la maladroite ineptie de la Sorbonne, et l'on se moqua d'elle : elle sentit son tort et crut le réparer par une censure qui lui coûta deux ans de travail ; quand elle eut rédigé cette censure, *Ribalier*, qu'on surnommait déjà le syndic *Ribaudier*, la publia sans en con-

férer avec la Sorbonne ; c'était une infraction à ses réglemens, et qui fut un signal de guerre entre les théologiens ; ils députèrent au roi pour demander la déposition de leur syndic ; mais le roi, trop sage pour écouter ces frivoles querelles de l'oisiveté, leur enjoignit par une lettre de cachet de laisser en paix leur syndic et *Bélisaire*.

Tandis qu'en Sorbonne on s'occupait de la condamnation de *Bélisaire*, et qu'après l'avoir condamné l'on s'y querellait, dans le nord on parlait de cet ouvrage comme d'un bréviaire pour les rois, et d'un cathéchisme pour les peuples. L'impératrice de Russie *Catherine II*, la seule femme qui sur le trône ait véritablement été philosophe, s'amusait à le traduire dans le cours d'un voyage en Asie. L'histoire d'aucun roi ne fournit un exemple d'un plus utile et d'un plus noble délassement. Neuf princes ou grands seigneurs, qui accompagnaient cette souveraine, partageaient avec elle ce délassement. La traduction de *Bélisaire* achevée, fut imprimée à Casan, et dédiée à l'archevêque de Tuer ; c'était à peu près dans le tems que *Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris, travaillait à sa condamnation. *Cathe-*

rine II écrivit elle-même à M. *Marmontel :*
1767. *Bélisaire est un livre qui mérite d'être tra-*
7 Mai. *duit dans toutes les langues ; il me confirme dans l'opinion qu'il n'y a de vraie gloire que celle qui résulte des principes que Bélisaire soutient avec autant d'agrément que de solidité. . . .*

Le roi de Pologne *Stanislas Poniatouski*, ce roi qui eût fait les délices d'une nation philosophe, et qui eût régné avec gloire sur une nation libre, après la lecture de cet
2 auguste. ouvrage : « *vous avez réussi*, écrivait-il à son auteur, *à faire lire dans ce siecle frivole un traité de morale très sérieux. Que les hommes les plus éloquens et les plus instruits soient les apôtres de la vertu, et les paradoxes injurieux aux lettres tomberont !*

La reine de Suede ne s'exprime pas moins
14 agréablement que le roi de Pologne. « *Malgré*
auguste *les trente-sept propositions de la Sorbonne*,
Stockolm. écrivit-elle de sa propre main à M. *Marmontel, je ne puis refuser mon estime à Bélisaire que j'ai lu avec un plaisir infini.* Cet éloge était accompagné d'une boîte d'or émaillée, sur laquelle étaient représentés les tableaux les plus intéressans de *Bélisaire*.

Si

Si la Sorbonne vous condamne, lui manda le prince royal de Suede, *vous êtes bien vengé par la voix publique qui condamne la Sorbonne. Le plaisir d'avoir contribué au bonheur des hommes vaut mieux que celui d'avoir contenté quelques docteurs de Sorbonne.* 9 juin, Carslberg.

Le suffrage de tant de souverains instruits couvrait M. *Marmontel* de gloire, et le dédommageait des criailleries de quelques habitués de paroisse, des tracasseries de la Sorbonne, des procédés odieux de son syndic *Ribalier* et des mauvais propos de quelques publicains français qui aux douces et sages conversations de *Bélisaire* eussent préféré un système de finance qui eût enrichi une centaine de frippons, et ruiné l'état.

En proscrivant *Bélisaire*, la Sorbonne déclara que *Caton*, *Titus*, *Trajan* et *Marc-Aurele* étaient en enfer. Elle n'en a jamais dit autant de *Mandrin* et de *Cartouche*, de *Poltrot*, de *Barrière*, de *Chatel*, de *Ravaillac*, de *Damiens* de frère *Ridicoux*, de frère *Jean le Roi*, de frère *Mergy*, de frère *Clement*, qui furent tous ou assassins ou fauteurs d'assassinats.

La décision de la sorbonne sur *Titus* et *Trajan* parut étrange à tous les honnêtes gens instruits ; il leur sembla sur-tout qu'elle décidait de la damnation éternelle de ces bons princes aussi légérement que lorsqu'elle décida que *Henri III* n'était plus roi de France, et que le bon *Henri IV* ne méritait pas de l'être. La Sorbonne pensera de nous ce qu'il lui plaira, mais nous dirons, avec *Pic de la Mirandole*, que *c'est une impiété de damner une personne quand on peut la sauver.*

Une chose très-remarquable, et que très-peu de personnes remarquèrent, c'est que *Bélisaire*, que la Sorbonne anathématisait comme un code d'impiété, était approuvé par un doctenr de Sorbonne. Cette approbation, qui semblait devoir mettre cet ouvrage à l'abri de toute persécution, fut précisément ce qui l'occasionna. Le docteur qui l'avait approuvé n'était d'aucun parti en Sorbonne, où il y a toujours eu deux partis sans cesse armés l'un contre l'autre. Les actes d'hostilité cessèrent entr'eux, et ils se réunirent pour accabler le sage qui avait approuvé *Bélisaire.* Delà s'ensuivirent les bruits, les cris, les syllogismes et les injures dont,

pendant six mois, retentirent les murs de la Sorbonne contre M. *Marmontel*, contre *Bélisaire* et contre son approbateur.

Avant de terminer cet ouvrage, déjà trop long, il est utile de parler des approbations.



CHAPITRE LXIX.

Des Approbations de la Sorbonne.

Les Romains n'entreprenaient rien sans consulter le college des pontifes ; ce n'était jamais qu'après avoir interrogé les prêtres Fessaliens et l'appétit des poulets sacrés qu'ils allaient ravager les campagnes de leurs voisins, enlever leurs moissons, leurs troupeaux et leurs filles. Cette loi, que de grands capitaines osèrent souvent mépriser, fut instituée quand Rome n'était encore qu'un ramas de bandits indisciplinés. Ce fut un frein que le sage *Numa* mit à la férocité d'une horde qui ne respirait que le vol et le pillage. Ce grand homme aima enore mieux voir les Romains superstitieux que brigands. Avant de les rendre raisonnables, il les subjugua par la superstition. C'est le sort de tous les peuples qui, encore enveloppés des ténèbres de l'ignorance, se forment en société.

Quand le développement de l'esprit humain eût fait de Rome une ville éclairée et savante, *Cicéron* publia ses *Tusculanes* et

son livre de *la Nature des Dieux*, sans prendre la permission d'aucun Flamen. Le poëme de *Lucrèce* fut lu de tous les honnetes gens qui savaient lire, sans qu'il fût approuvé par aucun théologien du pays. Chez les Grecs, les opinions de *Talès*, d'*Anaximandre*, de *Platon* ne furent jamais scellées de l'approbation des Curettes, ni de celle des prêtres d'Apollon. On ne lit nulle part qu'un Schoen d'Egypte ait dit à un homme instruit, vous ne pourrez parler d'*Isis*, *de Canope*, de la divinité de nos chats et de l'embompoint de notre dieu *Apis*, si je ne vous le permets.

Rien n'atteste qu'un bonse Chinois ait jamais mis son nom à la tête du livre d'un lettré. Un fanatique Japonais, dont la raison est entièrement abrutie, peut à son gré demander au Daïri ou pontife, en lui payant un brevet d'apothéose, la permission de se jetter dans la mer ou de se faire broyer les os sous les roues des chars qui portent leurs dieux ; mais un homme d'esprit, sans craindre d'être persécuté, dit son sentiment sur le testament de *Xaca* (1), et avant de le dire, aucune loi ne l'oblige de prendre le suffrage des kuges ou des goguis, qui sont

les évêques et les théologiens de la religion Japonaise.

L'antiquité et tous les peuples policés méconnurent cet usage des approbations. Il est entiérement nouveau pour nous : ce fut au milieu de la barbarie du quatorzieme siècle que les moines l'introduisirent en Italie et en Allemagne. Il se fortifia en Portugal et en Espagne avec l'Inquisition. En France, nous ne voulûmes pas de ce tribunal, qui juge et punit par le feu les pensées des hommes ; mais nos théologiens s'établirent juges de ceux qui les mettaient par écrit. Peu-à-peu ils s'arrogèrent le droit d'approuver les livres qui avaient quelques rapports à la religion ; et bientôt tout fut soumis à leur censure, parce que bientôt l'ignorance eut enchaîné aux dogmes de la religion, l'astronomie, la chymie, la métaphysique, la politique et même la grammaire. On les vit alors condamner eux-mêmes, ou dénoncer comme impie, tout ouvrage qui, en paroissant, n'était pas revêtu de l'approbation de quelqu'ecclésiastique.

La dépendance où étaient les libraires, à l'égard de l'université, favorisa l'établisse-

ment de cet usage, si contraire aux progrès des connaisances humaines : pour se mettre à l'abri des poursuites de l'université, les imprimeurs exigeaient qu'un auteur joignît à son manuscrit un certificat d'orthodoxie, signé de quelque maître en théologie. Alors le sage qui voulait dire la vérité, était obligé ou de la déguiser, ou de prendre la fuite après l'avoir dite. Son livre était d'abord flétri par un décret de la Sorbonne, et, dans ces temps malheureux, une décision de théologiens devenait une affaire très-grave. L'homme de lettres, qui avait eu le malheur d'être condamné en Sorbonne, finissait presque toujours par être poursuivi par le parlement. Tel était alors l'ordre des choses, et cet ordre était le comble de l'imbécillité.

Sous le règne de *François I*, la Sorbonne obtint un édit qui convertit en loi l'usage déjà introduit des approbations. *Henri II* confirma cette loi qui, en 1624, reçut une nouvelle force par le bannissement auquel il condamna tous ceux qui avanceraient des doctrines contraires à celle d'*Aristote* et des écoles de Paris. Cet arrêt était le scandale de la raison : il déposera éternellement contre

l'ignorance des magistrats qui siègeaient alors, et qui prétendaient poser des bornes à l'esprit humain.

Ainsi donc la Sorbonne, par édit et par arrêt, devint juge des livres, et arbitre, en les jugeant, de la destinée des hommes de lettres. On la vit alors repousser la vérité avec autant d'acharnement que si la vérité était l'ennemie du genre humain, et elle ne l'est que de ses préjugés.

La Sorbonne se servit aussi du droit qu'elle avait d'approuver les livres ou de les condamner, pour accréditer des erreurs, pour étendre et affermir la puissance papale, ainsi que pour aggrandir, si j'ose m'exprimer ainsi, l'empire du démon sur la terre. Elle nourrissait dans le peuple ce double germe de servitude et d'abrutissement toutes les fois que les théologiens munissaient de leur approbation les livres qui consacraient, soit les prétentions ou extravagances ultramontaines, soit les histoires du diable et de la sorcellerie, lesquelles histoires ont été, jusque vers le milieu de ce siècle, la lecture ordinaire des artisans et des habitans de la campagne.

Parcourez tous les contes qu'on faisait à

nos pères sur les revenans et sur les vampires, sur le sabat et les magiciens, sur les démons sucubes et incubes; tous les contes, dis-je, que la fourberie et l'idiotisme ont consignés dans les dégoûtantes compilations de la démonomanie, et vous les verrez tous revêtus de l'approbation de quelque lecteur en théologie ou docteur de Sorbonne (*a*). Les théologiens de Cracovie, de Louvain, de Coimbre, de Salamanque en ont, tout au moins, autant approuvé que les théologiens français. La plupart même des docteurs en théologie étaient démonographes, c'est-à-dire, les historiens du diable.

Un usage bien ridicule est celui qui ne laisse point à l'académie française la liberté de couronner un ouvrage envoyé au concours, quelqu'utile qu'il soit, s'il n'est revêtu de la signature de deux docteurs de Sorbonne. C'est un joug que l'académie s'imposa elle-même dans l'institution de ses prix, temps

(*a*) Voyez *les Disquisitions Magiques* du jésuite *Delrio.* — *La Doctrine Chrétienne.* — *Les Sept Trompettes.* — *Les Histoires des Spectres.* — *Le Pédagogue Chretien.* — *Le Trésor des Ames du Purgatoire.* — etc. etc.

 M. de la Harpe *dédaigne de faire*
où, moins éclairée qu'elle ne l'a été depuis, elle ne proposait pour sujet de ses prix qu'un insipide texte de morale à amplifier.

Vers l'an 1769, les docteurs de Sorbonne refusèrent d'approuver *l'Eloge de Molière :* ils craignirent qu'on ne prît l'approbation de cet éloge pour l'approbation de l'état de comédien que la Sorbone réprouve, et que le gouvernement autorise.

Malgré ce refus, l'académie française couronna l'*Eloge de Molière*, et deux ans après, elle se crut en droit de décerner le prix de l'éloquence à l'*Eloge de Fénélon*, par M. *de la Harpe*, quoique cet éloge ne fût point muni du suffrage de la Sorbonne. Les hommes de lettres se crurent alors affranchis pour toujours de cette servitude à l'égard des théologiens; mais leur liberté ne fut que de courte durée. Le crédit de l'archevêque de Paris, et les petites intrigues du petit et charmant maréchal de *Richelieu* auprès de *Louis XV*, les replongèrent bientôt dans la dépendance de la Sorbonne. Ainsi, le jugement de quarante académiciens, et la mâle façon de penser d'un homme de génie qui célèbre un grand

homme, furent de nouveau asservis aux préjugés de deux docteurs en théologie.

Cette sottise a du disparaître au moment du réveil de la raison.



CHAPITRE LXX.

*Des consultations faites à la Sorbonne. Sage réponse de la Sorbonne au Parlement. Outrage fait par la Sorbonne à la mémoire de l'*Hopital *, à* Buffon *, à* Raynal *, à* Mabli.

Dans le pays des aveugles les borgnes sont rois. Ce proverbe renferme un grand sens : il veut dire que lorsqu'il n'y avait point de philosophes en Europe, les théologiens devaient gouverner les hommes. Ils étaient pour nos pères à-peu-près ce qu'étaient les poulets sacrés pour les Romains. Ils étaient un peu moins ignorans et plus adroits que le reste de l'espece humaine ; il était tout naturel qu'on les consultât dans les divers événemens de la vie ; ils passaient d'ailleurs pour avoir les clefs du paradis et pour en savoir le chemin. Il n'est donc pas surprenant qu'ou se servît d'eux comme de conducteurs pour aller jusqu'à la porte.

Les rois et les peuples les interrogèrent

souvent : les premiers pour commettre en conscience de grandes injustices, et les autres pour s'empêcher d'en commettre. Il y avait peu d'artisans qui ne les consultassent pour régler leur ménage : la moindre discussion qu'occasionnait dans le fond d'une province le partage de quelqu'arpens de terre, était ordinairement terminée par la Sorbonne ; et pour l'intérêt de la société peut-être valait-il encore mieux, dans des affaires de cette nature, s'adresser à un tribunal de conscience, que de se faire juger à grands frais par un présidial ou par un parlement qui siégeait à cent lieues des parties plaidantes.

Du tems de *Rabelais*, les consultations faites à la Sorbonne étaient très-communes : il fallait même qu'elles fussent devenues très-abusives, car, pour en faire sentir le ridicule, il envoye *Panurge* consulter le théologien *Hypodamée* pour savoir s'il se mariera et s'il sera . . . .

A peu près dans le tems que le curé de Meudon se moquait de notre Sorbonne et de ses consultations, *Charles-Quint* consultait les théologiens de *Salamanque :* ce n'était point, à la vérité, pour le même sujet que *Panurge*, mais il vou-

lait savoir si sans pécher on pouvait disséquer un cadavre pour connaître l'organisation du corps humain. Cette opération anatomique lui paraissait sacrilège et impie. C'était, comme on voit, un bon catholique que *Charles-Quint* : il est bien vrai que pour faire un cimetiere de l'Italie et de l'Allemagne, il ne consulta que son ambition.

Pescaire qui commandait ses armées en Italie, était aussi bon catholique que lui. Il consulta les théologiens pour savoir si *un sujet immédiat pouvait légitimement trahir son souverain*. Les casuites italiens furent du sentiment de *Pescaire*, qui, malgré leur décision, trahit ensuite sa patrie, après avoir trahi *Charles-Quint*.

C'est un fait très-avéré que pour encourager les protestans français à la conjuration d'Amboise, dont le but était d'enlever le roi *François II*, et de faire arrêter les *Guise*, on fit venir d'Allemagne une décision de théologiens protestans.

On sait aussi que *Henri VIII*, monstre couronné, s'adressa à la Sorbonne pour légitimer son divorce aux yeux des Anglais : de tous les docteurs aux-quels il fit compter

de l'argent, il n'y en eut aucun qui ne fût d'avis que ce roi était en droit de répudier sa femme avec laquelle il avait habité pendant vingt-ans, pour épouser *Anne de Boulen* dont il avait déjà défloré la sœur. Ce fut *Thomas Kronck*, agent du tyran, qui vint en France consulter la Sorbonne, et qui, sur les quittances de ses théologiens, leur délivra l'argent. Ces quittances existent encore à Londres.

Nos rois appellèrent quelquefois la théologie à leur secours. *Philippe le Bel* la consulta et s'en servit comme d'une arme puissante pour résister à l'audace de *Boniface VIII*. Sous l'infortuné *Charles VI* nous en eûmes besoin pour purger la France des exacteurs du pape. Le bon *Louis XII*, avant de faire entrer ses armées en Italie, se munit du suffrage de la Sorbonne. Il craignait que ses troupes refusassent de faire la guerre au souverain pontife. La déclaration de la Sorbonne prévint, à la vérité, quelques désertions, mais ne put empêcher *Louis XII* d'être battu et chassé de l'Italie.

Louis XIV veut-il se permettre l'envahissement de la Franche-Comté, province sur laquelle il n'avait d'autre droit que celui de

la bienséance ? Il s'adresse aux théologiens qui mettent en sûreté sa conscience ; et les armées se mettent en marche. Veut-il, après une oppression de cinquante ans, fouler encore ses sujets par un impôt désastreux, appellé dixieme ? Il interroge la Sorbonne ; et ses théologiens répondent qu'à titre de roi, étant maître de tous les biens du royaume, il était aussi maître d'en prendre le dixieme.

Les scrupules de ce roi sont un peu difficiles à concevoir. Sa conscience, qui s'effarouche lorsqu'il veut, soit enlever aux Espagnols une belle province, soit piller ses sujets, le laisse tranquille dans le crime lorsqu'il enleve la *Montespan* à son mari ; et que, pour assouvir l'insatiable avarice et l'orgeuil effréné de cette femme adultère, il plonge des milliers de Français dans une profonde misère.

Le parlement, en 1765, consulta la Sorbonne sur l'inoculation. Il s'agissait de savoir s'il était avantageux à la nation de donner la petite vérole aux enfans. Les médecins disputaient avec aigreur. Les deux tiers des Français, déclamant contre toute nouveauté, et ne raisonnant jamais, préten-

daient qu'un usage né en Géorgie, au milieu du mahométisme, pratiqué chez les Chinois qu'on croit idolâtres, admis par les Anglais qui sont hérétiques, ne pouvait être reçu, sans offenser Dieu, par des catholiques.

L'autre tiers de la nation, instruit par les philosophes, pensaît qu'il n'y avait pas plus de péché à donner aux enfans une maladie légere pour en prévenir une cruelle et dangereuse, que de les purger en automne pour leur assurer une bonne santé pendant l'hiver.

Le parlement, pour fixer l'incertitude du public, interrogea la Sorbonne qu'il ne croyait pas favorable à l'inoculation. Sa demande n'était pas pour savoir s'il en résulterait le bien de l'état, mais pour savoir si Dieu en était offensé. Sur la réponse de la Sorbonne, l'inoculation devait être proscrite. On était attentif à sa décision; *ce qui est utile aux hommes*, répondit-elle, *ne peut déplaire à Dieu.*

Les philosophes n'eussent pas répondu plus sensément. La demande du parlement était puérile, et la réponse de la Sorbonne fut l'oracle d'une assemblée de

sages. Cette école donna en ce moment-là une grande idée de ce qu'elle aurait pu être en France, si elle n'eût jamais écouté que la raison. Mais l'outrage que, peu d'années après, elle prétendit faire à la mémoire du sage de *l'Hopital,* détruisit entiérement cette idée.

Louis XVI lui avait fait élever une statue. C'était reconnaître, par ce monument, tout le bien que ce chancelier philosophe avait fait aux Français pendant sa magistrature. C'était le remercier d'avoir voulu les empêcher de s'entr'égorger pour des sottises, et leur persuader qu'ils devaient vivre en freres, quelle que fut leur manière de prier Dieu.

Le jour même que la statue du magistrat philosophe fut exposée en public, un jeune orateur, l'abbé *Remi*, célébra son éloge. L'académie Française, dans une assemblée solemnelle, couronna le jeune orateur. La Sorbonne qui, du vivant du chancelier de l'*Hopital*, fut toujours opposée à ses vues de tolérance, et toujours secrétement liée avec ses ennemis et les ennemis de l'état, condamna cet éloge par une censure fort amère. C'était tout-à-la-fois condamner et

la sagesse de l'*Hopital*, et le jeune monarque qui avait ordonné l'érection de cette statue, et l'orateur qui avait célébré son éloge, et l'académie française qui l'avait couronné, et la voie publique qui applaudissait à l'éloge, à la statue, à l'académie et à *Louis XVI*. Rien ne ressemble tant à *Arimane*, principe de toute erreur, combattant contre *Oromase*, principe de toute vérité.

Après cet outrage fait à la mémoire de l'*Hopital*, la Sorbonne tomba dans un profond oubli. En vain pour en sortir voulut-elle imprimer une flétrissure à l'immortel *Buffon*, à l'immortel *Raynal*, à l'immortel *Mably*. C'est à pure perte qu'elle censura les ouvrages de ces grands hommes, dont la France s'honorera éternellement. On ne fit nulle attention à ses censures. Du moment que les hommes ont été instruits, elle a perdu toute l'influence qu'elle avait eue sur eux. La raison, en enchaînant les préjugés, a pour jamais enchaîné la théologie sur les bancs de la Sorbonne ; et la situation de cette école est telle aujourd'hui, qu'elle ne peut prolonger son obscure existence qu'autant que l'assemblée nationale ne s'appercevra pas qu'elle existe.

L'historien *Mezerai* disait, de son temps, que la Sorbonne était le *concile perpétuel des Gaules*.

Le philosophe *Deslandes* disait au contraire, que la Sorbonne lui paraissait *le corps le plus méprisable qui fût en France*.

Entre ces deux portraits, c'est à nos lecteurs à choisir, et aux législateurs à prononcer.



CHAPITRE LXXI

ET DERNIER.

Résumé de l'Histoire de la Sorbonne.

ON vient de parcourir les annales de la Sorbonne, et c'est d'après la série des faits qu'on a exposés, qu'un citoyen peut se former une idée de ce tribunal de conscience. Ceux qui gouvernent pourront eux-mêmes juger s'il est avantageux de le conserver, ou si, pour la nation et l'utilité de la métropole, il ne vaudrait pas mieux avoir un college de médecine ou de pharmacie qu'une école de disputeurs qui, dans les affaires d'état, ont toujours pris le parti des ennemis de l'état.

On a vu les quatre grandes époques de la défection de la Sorbonne, delà les quatre dénominations flétrissantes sous lesquelles les historiens en ont parlé : *la Sorbonne Bourguignone*, *la Sorbonne Anglaise*, *la Sorbonne Guizarde et Espagnole*, enfin, *la Sorbonne Ultramontaine*. Sous *Louis XIV* et *Louis XV*, elle fut tour à tour Jansé-

niste, Moliniste, et dans tous les temps persécutrice.

Les persécutions qui déposent contre la Sorbonne sont le bûcher de *Jeanne d'Arc*; l'emprisonnement du poëte *Marot*, la mort du philosophe *Ramus*, la rétractation du docteur d'*Espence*, la condamnation du sage *Charon*, la déposition du vertueux *Richer*, l'affront dont elle couvrit *Arnaud*; ses censures contre *Descartes*, le procès ridicule qu'elle intenta aux Jésuites au sujet des Chinois; enfin, les persécutions que de nos jours elle a suscitées à *Montesquieu*, à *Helvetius*, à *Rousseau*, à *Buffon*, à M. *Marmontel*. Oserions-nous demander ce que la Sorbonne persécutait dans ces hommes de lettres, dont il n'en est aucun qui n'ait répandu en Europe quelqu'étincelle de lumière ? Le citoyen qui éclaire ses semblables, le philosophe qui travaille à les rendre meilleurs, en les désabusant de leurs préjugés (1).

Les Français erraient au milieu d'épaisses ténèbres. la philosophie a peu-à-peu dissipé ces ténèbres; et si cette philosophie ne fût venue au secours de la France, on y serait encore à genoux devant les cathé-

gories d'*Aristote* : on n'entrerait point au lit sans la crainte d'être étranglé par des esprits nocturnes ; la plupart des maris trembleraient encore que le diable ne vînt, comme le peuple le croyait au commencement du siècle, partager avec eux les embrassemens de leurs femmes. La terreur religieuse fut poussée jusqu'à ce point de stupidité, et les théologiens de Sorbonne, comme ceux de Coimbre et de Salamanqne, nourrissaient dans le peuple cette frayeur avilissante, en approuvant les livres qui l'inspiraient.

Les temps de la démonomanie, il est vrai, sont passés de mode ; mais à qui en est la gloire ? Aux philosophes seuls : ce sont eux qui ont opéré ce prodige, en brisant le joug affreux de la superstition sous lequel les Français avaient le cou entiérement ployé, pour ne leur laisser que le joug doux, léger et adorable de la religion. Ils sont les conseillers penseurs de l'état, et il importe que dans un état il y ait beaucoup de ces conseillers penseurs.

Un lecteur impartial peut actuellement juger lesquels en France, des théologiens ou des philosophes, méritent l'estime pu-

blique et avec cette estime la protection du gouvernement. Le problême sera aisé à résoudre, si l'on a égard à l'uttilité des uns et au mal qu'ont produit les autres. La gloire d'une nation ne vient pas de ceux qui enchaînent la pensée et la raison, mais bien du petit nombre de ceux qui la cultivent : s'il en était autrement, l'Espagne et le Portugal, les deux dernieres des nations en Europe, par l'abrutissement où les préjugés les tiennent plongées, seraient les deux premieres en considération et en gloire; car nulle part, il n'y eut autant de théologiens, autant d'inquisiteurs, et aussi peu de philosophes (2).

Considerera-t-on les théologiens relativement à la société ? On avouera que par leurs controverses, ils en ont fait une espece de coupe-gorge. Il n'est aucune contrée en Europe que leurs schismes n'aient divisée et troublée ; il en est même beaucoup qu'ils ont ensanglantées. C'est pendant ces guerres de religion que les philosophes disaient, tantôt hautement, tantôt à voix basse : « Freres, vivons en paix ; il est absurde de » s'entr'égorger pour des surplis de linon et » de se battre pour la grace versatile ou pour » la bulle *Unigenitus*. Il importe peu à Dieu,

» dont vous êtes tous les enfans, que vous
» mangiez son verbe sous une ou deux es-
» peces; qu'en sortant du lit, vous le remer-
» ciez en latin ou en français; que vous lui fas-
» siez la révérence du pied droit ou du pied
» gauche ». A force de répéter ces vérités, les philosophes se sont fait entendre, et à peine les a-t-on entendus, que les peuples ont rougi de s'être égorgés pour des billevesées.

Si vous considérez les théologiens relativement à la religion, vous verrez que ce sont eux qui ont travesti nos ministres en sujet de disputes et de haines interminables. Les philosophes, au contraire, en ont fait des objets de respect et de silence. « Ado-
» rons, ont-ils dit, ce que la faible intelli-
» gence humaine ne peut comprendre, & ne
» disputons pas : car toute dispute produit
» les injures et éteint la charité.

Ce n'est point en effet en disputant, comme on a fait si long-temps, et en s'injuriant sur la grace, qu'on peut plaire à Dieu. Le philosophe, qui se confond en adorant ce Dieu juste et bon, lui est plus agréable que tous ces hyérophantes Milanais, Castillans, Lusitaniens, Bataves, Gaulois, qui argu-

mentent pour savoir qui il est, comment il est, et qui, dans le délire de leurs argumens, osent tout à la fois scruter la manière dont il départ ses dons, et poser des bornes étroites à sa toute bonté.

Fin de l'Histoire de la Sorbonne.

NOTES
DU SECOND VOLUME.

Chap. 38 (1), pag. 16, *Mezerai* dit : « le menu peu-
» ple qui, plus il est ignorant, plus il veut se mêler des
» affaires de la religion ; s'échauffait assez de lui-même.
» Les directeurs & les confesseurs animaient les bour-
» geois, qui étaient simples & crédules, par le moyen
» des confessions & par la persuasion de leurs femmes ;
» & les entretenaient par des congrégations, des con-
» frairies, des paradis ou oratoires qu'ils paraient d'ar-
» genterie, d'images & d'*agnus dei*, & par des proces-
» sions qu'ils fesaient venir de Brie, de Champagne et
» de Picardie : elles entraient dans Paris, vêtues de
» toiles blanches, ce qui fit nommer cette année-là
» l'*année des processions blanches* ».

Chap. 44 (1), pag. 3, quelques auteurs ont prétendu que ce fut le docteur *Guerin* qui prit pour texte de son sermon, ce mot *guerra* & qu'il le répéta trois fois : nous n'avons pas le tems d'éclaircir ce fait, qui est, comme on peut en juger, l'un des plus importans de l'histoire des cordeliers : nous le soumettons, comme de raison, aux érudits de l'ordre : ce qu'en attendant on peut assurer, c'est que le docteur *Guarinus* ne le

cédait point en fanatisme à son confrere le docteur *Pignarol* : nous ajoutons qu'ils étaient l'un & l'autre Savoyards d'origine, et de leurs métiers l'un et l'autre cordeliers prédicateurs et théologiens.

Chap. 46 (1), pag. 79. Les délibérations en Sorbonne étaient ordinairement précédées d'un repas. Lorsque les docteurs avaient la tête échauffée, ils fesaient leurs décrets. C'est cet usage qui mit pendant long-tems à la mode ces manières proverbiales de parler : *boire ſorboniquement*, pour dire s'enyvrer. *Vin ſorbonique*, pour du mauvais vin ; *décider après boire*, voulant dire, imiter la Sorbonne.

On trouve dans l'*antichopinus*, qui est un écrit burlesque de ces tems malheureux. *Chopinare eſt unus gradus ad magistro nostrandum in Sorbonâ.* Pour passer maître en Sorbonne il faut savoir boire.

Chap. 68 (1), pag. 328. Le crime de *Bélisaire*, aux yeux des théologiens, eſt d'avoir dépouillé le pape *Silvere* de la simarre sacerdotale, de l'avoir revêtu d'un sac de palfrenier, de l'avoir jetté dans un cul-de-basse-fosse, & d'avoir vendu la papauté quatre cents marcs d'or au soudiacre *Vigile*.

On ne discutera point la vérité de ces faits reprochés à *Bélisaire*. Mais on doit observer que dans le pontife *Silvere* ce général punissait un traître qui avait des intelligences avec les ennemis, & que l'or du soudiacre *Vigile* fut utilement employé à soudoyer des armées qui arrêtèrent des barbares, lesquels, dans leurs impétueux

débordement, menaçaient de renverser l'empire & le sacerdoce.

Chap. 69 (1), pag. 341. *Xaca* fut dans le Japon ce que *Laokium* fut dans la Chine; *Foé*, dans le Thibet; & ce que, deux mille ans après, *Mahomet* fut en Arabie; l'envoyé de Dieu aux yeux de l'ignare vulgaire, & un insigne charlatan aux yeux des philolosophes.

Chap. 71 (1), pag. 358. Ce n'est point seulement dans les deux derniers siècles que la Sorbonne a persécuté les hommes de lettres: « Les théologiens du » tems passé, dit *Sleidan*, ont toujours été en posses- » sion de faire la guerre aux gens doctes, et la raison » en est qu'ils voient leurs âneries découvertes et mé- » prisées » : *est hoc omninò inscitum superioris ætatis theologis, ut viros doctos exagitent. Hujus autem rei causa est quod inscitiam suam vident esse despectam.* Lib. V, pag. 84.

Et ailleurs : « il n'y eut jamais homme de bien et de » savoir qui n'ait été tourmenté d'eux ». *Omnes omnium temporum viros bonos et eruditos ab ipsis perpetuò fuisse devexatos.* Id. lib. 2, p. 27, ann. 1720.

Pourquoi cette longue querelle entre les philosophes et les théologiens? Le voici: les sages, les hommes instruits de tous les pays ont dit aux doctes de la Sorbonne, et à tous les théologiens du monde: parlez clairement; parlez raisonnablement, & nous vous croirons. « Il ne s'agit pas ici de raison, ont toujours

» répondu les théologiens ? Il n'eſt pas non plus question » de comprendre ce que nous enseignons, mais il eſt » question de croire quand nous parlons, et sur-tout » de ne pas raisonner ».

C'eſt à-peu-près ce qu'en 1663 disait, en parlant de religion, le bon *Godeau*, évêque de Vence, dans un poëme en l'honneur de la Sorbonne.

Ne vous étonnez pas d'y trouver des épines ;
Ne pensez pas percer les ténèbres divines.
Admirez de la nuit l'obscure profondeur :
Par son obscurité jugez de sa splendeur.

Chap. *Id.* (2), pag 360 C'est, en vérité, un pays bien misérable que celui où les peuples ne peuvent penser et parler sans l'agrément des moines et des théologiens. Ces peuples, me dira-t-on, sont heureux. Quoi ! le bonheur consisterait-il il à ne pas sentir sa dégradation ? Ce seroit le bonheur de l'esclavage. Disons plus, ce seroit le bonheur de la bête de somme qui, contente de rentrer dans son écurie, en voyant quelques chardons dans sa mangeoire, oublie & le pesant fardeau sous lequel elle vient de succomber, & les sentiers scabreux où elle a passé, & les coups de bâton dont on l'a assommée pour la faire marcher. L'homme n'eſt véritablement homme que par l'exercice de sa pensée & le développement de toutes ses facultés intellectuelles.

Qu'ils sont donc coupables ! qu'ils sont à craindre, ces charlatans qui ont ainsi avili l'espece humaine ! ils en ont agi envers les hommes à-peu-près comme des bateleurs de foire en agiraient à l'égard d'un troupeau

de singes qu'après avoir bien emmuselés, ils feraient, à coups d'étrivières, mettre à genoux, joindre les mains, et marmoter entre les dents des mots qu'ils ne comprendraient pas. C'eſt aux philosophes, malgré les criailleries des prêtres et de l'ignorance, à rappeller les singes, leurs camarades, à la dignité d'homme, à l'état d'être pensant.

A propos de bateleurs de foire, je demande pardon à mes lecteurs d'avoir parlé peu respectueusement des Portugais et des Espagnols. J'avoue qu'on peut les compter parmi les nations qui chantent, qui dansent, qui digèrent, qui se battent & qui font très-bien l'amour. Maïs, en vérité, peut-on les mettre dans le petit nombre des nations Européennes qui cultivent leur pensée, et font chaque jour un pas vers le dernier degré de civilisation, c'eſt-à-dire, vers la liberté. C'est-là le but unique du progrès de lumières.

Patience : le tour des Espagnols viendra; la raison, qui voyage en poste de la France dans tous les coins de l'Europe, partit le mois passé pour se rendre en Espagne; arrivée sur les frontières, elle s'arrêta tout-à-coup un peu effrayée des hurlemens que, dans la crainte d'être étouffés, poussaient deux monstres épouvantables, la superstition & le despotisme. La raison n'osa entrer en Espagne; elle eut peur d'aigrir la férocité de ces deux monstres, mais je la vis gravir les Pyrennées & planter sur le plus haut de ses monts un jalon, au bout duquel elle arbora la cocarde de la liberté.

Je vis en même tems de braves Catalans, des Murciens, des Navarrois, des Andalousiens, des Canta-

bres, des Castillans regarder cette cocarde avec admiration, et se dire entr'eux : *ma foi elle est fort belle* ! puisqu'elle eſt ſi belle, s'écrie un fier Catalan, *que ne la prenons-nous* ? Et tous les autres à l'envi s'écrièrent en *chorus*, *que ne la prenons-nous* !

Après ce premier élan d'une ame qui commence à penser et à rougir de son esclavage, je les vis jetter loin d'eux l'ignominieux baillon que depuis trois siècles d'infâmes inquisiteurs leur tiennent à la bouche.

Ce que je crains pour les Espagnols, c'est qu'en quittant leur baillon, ils ne prennent le mords aux dents.

Fin des Notes du second volume.

TABLE
DU SECOND VOLUME.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

CHAPITRE XL.

CHAPITRE XLI.

CHAPITRE XLII.

CHAPITRE XLIII.

CHAPITRE XLIV.

CHAPITRE XLV.

CHAPITRE XLVI.

CHAPITRE XLVII.

CHAPITRE XLVIII.

CHAPITRE XLIX.

CHAPITRE L.

CHAPITRE LI.

CHAPITRE LII.

CHAPITRE LVIII.

CHAPITRE LIX.

CHAPITRE LX.

CHAPITRE LXI.

CHAPITRE LXII.

CHAPITRE LXIII.

CHAPITRE LXIV.

Fin de la Table du second Volume.

